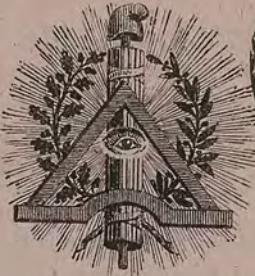


FACÉTIES

RÉVOLUTIONNAIRES.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

OU



REVOLUTIONAIRES

LIBERTÉ, EGALITÉ,

FRAÎCHEUR

VIE PRIVÉE
DES
ECCLÉSIASTIQUES,
PRÉLATS,
ET AUTRES
FONCTIONNAIRES PUBLICS,

*Qui n'ont point prêté leur Serment
sur la Constitution civile du Clergé.*

POUR FAIRE SUITE A LA LISTE
DES NOBLES.

A PARIS,
Chez GARNÉRY, Libraire, rue Serpente,
n°. 17.
L'AN SECOND DE LA LIBERTÉ.

1791.

THE TRIAL

OF GOLDSMITH'S

BETTY BARTON

AND THE MURDER
OF JOHN THOMAS

BY JAMES L. MORSE

WITH A HISTORY OF

THE TRIAL OF GOLDSMITH'S

WIFE AND THE MURDER

OF JOHN THOMAS

P R É F A C E.

IL est curieux , il est important de connoître quels hommes sont ces ci-devant prélats qui pleurent le vieux régime du ci-devant clergé , qui veulent faire croire que des monceaux d'or & des divisions de terrain sont inhérents au dogme de l'Evangile , lequel n'offre que des préceptes de désintéressement & d'abnégation ; des prélats , qui crient chaque jour , dans des mandements patelins & multipliés , que la Religion est perdue , parce qu'ils ont perdu une partie de leurs richesses ; qui voudroient , par dévotion , soulever une partie des François contre l'autre , exciter & produire une bonne & sainte guerre civile qui leur rendroit leurs bénéfices & leur autorité , uniques objets de leur dévotion & de leur sollicitude . Il est important de dévoiler le caractere & la

conduite de ces pieux sycophantes , de ces sépulcres blanchis , comme les nomme l'Ecriture , afin de faire juger de quel poids doit être leur opinion , & quelle confiance on peut ajouter à leurs discours.

Ce n'est pas la premiere fois qu'on s'est exercé sur cette matiere , & notre siecle , ce siecle d'incrédulité , n'est pas le premier qui ait retenti des mœurs scandaleuses des prélats.

Dès les premiers siecles de l'Eglise , le luxe , la débauche des évêques ont excité les murmures des fideles. Saint Jérôme leur reproche leur ambition , leurs vices & leurs mœurs dépravées. Le concile de Mâcon , tenu en 585 , se plaint de la folte vanité des prélats qui exigeoient que les laïcs , qui les rencontroient en chemin , descendissent de cheval pour les saluer. Saint Boniface , qui vivoit au huitième siecle , interrogé sur la question de savoir s'il étoit permis de se servir , dans les saints Mysteres , de calices de bois ,

répondit, qu'autrefois quand les prélates étoient d'or, on célébroit librement le Sacrifice dans des calices de bois; mais qu'à présent les prélates n'étant plus que de bois, on célébre les saints mystères dans des calices d'or.

C'est dans les canons 18 & 19 d'un concile d'Allemagne, tenu à Tribur, en 895, que ce fait est rapporté. Joachim du Challard, poète du seizième siecle, de la petite ville de la Souterraine en Limosin, parodia ainsi cette réponse, & l'appliqua aux évêques de son temps :

Un temps fut qu'on disoit encor :

Crosse de bois, évêque d'or ;

Maintenant ont changé les loix,

Crosse d'or, évêque de bois.

Jusqu'à nos jours, comme on fait, les crosses n'ont point cessé d'être d'or, & les évêques ont été tour-à-tour simoniaques, brigands, ignorants, libertins, rampants à la cour, despotes & insolents dans leur diocèse, toujours ambitieux,

& très-souvent réunissant, à la fois,
toutes ces qualités.

Dans les temps affreux du dixième siècle & des suivants, ils imiterent le brigandage & la tyrannie atroce des seigneurs; ils eurent des esclaves, dont ils usoient comme de bêtes de somme; ils faisoient la guerre à leurs voisins, & comme les nobles, ils pilloient les marchands sur les chemins, ou bien partageoient la proie avec ces brigands. Il est constant que *Pierre*, évêque du Puy, fit long-temps la guerre aux vicomtes de *Polignac*, *Armand* & *Pons*, parce que ceux-ci volciant sur les chemins, les passants, & empêchoient les pèlerins de porter leur offrande à Notre-Dame du Puy, ce qui privoit l'évêque d'un revenu considérable. Enfin, après mille trahisons de part & d'autre, le prélat *Pierre* s'accommoda avec les voleurs *Armand* & *Pons*. Il fut convenu que les vicomtes pere & fils continueroient

de voler sur les chemins, que l'évêque ne s'y opposeroit plus, à condition qu'il partageroit avec eux le butin qui provient de leurs nobles exploits sur les chemins.

Il est vrai qu'un évêque de Mende nommé *Aldebert*, qui étoit un peu plus sévere sur les principes, écrivit au roi Louis le jeune, pour réclamer contre la conduite odicuse de son confrere l'évêque du Puy. Dans sa lettre, il disoit que, par cette convention tyrannique, l'église du Puy alloit participer aux vols & aux brigandages du vicomte de Polignac. On ne fait si cette lettre, rapportée dans Duchêne, tom. 4, pag. 676, fit effet sur le Roi, mais on fait que l'évêque du Puy ne tarda pas à se battre de nouveau avec ses voisins les vicomtes de Polignac, & que cette querelle de voleurs dura fort long-temps (1).

(1) Voyez *Histoire du Languedoc*, tom. 2, pag. 492,

On fait encore que nos évêques de ce temps-là gagnoient leur évêché à la pointe de l'épée, ou bien les achetoient à l'enchere. Quelques-uns qui n'avoient pas la somme nécessaire pour accomplir leur scandaleux marché, se la procurroient par un crime plus grand encore. A peine étoient-ils installés, qu'ils pilloient les reliquaires & les vases sacrés de leurs églises, & les vendoient pour accomplir leur simonie. Un concile de Reims, tenu en 630, défend aux évêques cette spoliation sacrilège, & au douzième siecle & au treizième, on voit se renouveler ce même abus avec plus de scandale encore.

Pendant près de quatre ou cinq siecles, ces prélats *par la grace de Dieu & du Saint-Siege*, mettoient à contribution non-seulement la dévotion & la bêtise des peuples, ils spéculoient aussi sur leurs moindres actions, afin d'en tirer profit. On payoit à l'église pour naître, on payoit pour se marier, on payoit pour la bénédiction

du lit nuptial, sans quoi on ne pouvoit coucher avec son épouse; enfin on payoit pour mourir; & vous étiez sûr d'être damné à tous les diables, si en mourant vous ne faisiez pas un legs à l'évêque diocésain. L'évêque de Paris, nommé *Desmoulin*, exerçoit encore ce droit au quatorzième siecle avec une rigueur atroce. Ce prélat, patriarche d'Antioche, archevêque de Toulouse, se conduisoit, dans son saint Ministere, comme un vrai patriarche des hordes de la Tartarie. Les testateurs qui, en mourant, ne lui avoient rien laissé, étoient privés des Sacrements & de la sépulture. Il faisoit plus, il envoyoit, de temps à autre, ses agents pour visiter les maisons de la capitale, & s'informer s'il n'étoit pas mort quelques particuliers, qui, en quittant ce monde, auroient escamoté le droit de l'évêque; & dans ce cas, il s'en prenoit aux héritiers, qu'il persécutoit ou excommunioit à sa fantaisie.

Les crimes des hommes étoient un objet d'un grand produit pour les prélats. Ils excommunioient à tort à travers pour la moindre vétille, sur le moindre soupçon, & se faisoient payer ensuite bien cher l'absolution que les bonnes gens regardoient comme un remede indispensable. Ils gagnoient encore beaucoup en excommuniant tout un canton ; ce qui forçoit les habitants de se cotiser pour payer l'absolution ; ou bien en interdisant, pour le moindre sujet (1), une église ; puis ils marchandoient avec les paroissiens sur le prix exigé pour lever l'interdit.

Quant au luxe & à la débauche des Prélats, on feroit bien des livres sur cette matière. Dans les premiers temps

(1) Il suffisoit que, par événement ou par querelle, il fût répandu dans l'église une goutte de sang, pour que le prélat jetât un interdit sur cette église ; c'est ce qui est arrivé à Paris dans l'église des Innocents, & les paroissiens furent forcés de payer à l'évêque des sommes exorbitantes pour faire lever ce fatal interdit.

de l'église , on les a vu s'humaniser avec les sœurs *Agapetes* , ensuite avec les *Focariæ* , espece de chambrieres ; enfin , pendant long-temps , malgré les conciles , ils ont eu des concubines ou des épouses . La maison de *Rohan* descend d'un fils d'évêque .

Dans leurs exploits galants , les prélat s n'en sont pas toujours sortis avec honneur ; quelques-uns s'en sont tirés comme le *renard* de la fable ; & le docteur *Abailard* , de fort triste mémoire , ne fut pas le seul pris au même piege .

On cite un certain évêque de Limoges , qui , amant de la dame *d'Aixe* , fut surpris avec elle en état de péché mortel . Le mari survint , & aidé de ses domestiques , il ôta radicalement au prélat le pouvoir de retomber dans la même faute . On voyoit encore , il y a quelques années , sur une cheminée de ce vieux château d'Aixe , cette sanglante aventure *pourraide au vif* .

Un fort semblable fut le partage d'un évêque de Meaux , nommé *Jean de Buz* ,

vrai brigand, l'effroi de son canton. Après avoir pillé les biens des laboureurs, après s'être emparé, par simonie, ou par force, de plusieurs bénéfices, avoir fait une guerre cruelle à l'abbesse de *Farmouster*, il alla faire sa cour à une autre abbesse de son diocèse, dans un monastère situé à trois lieues de Meaux. Les parents de la dame avertirent le prélat de discontinuer ses visites galantes ; le prélat ne tenoit aucun compte de ces avis de parents ; mais, en 1552, comme il revenoit de rendre ses devoirs accoutumés à son abbesse, les parents de cette dame l'attendirent entre les villages de *Signy* & de *Signets*, le firent descendre de dessus sa mule, & procéderent sur-le-champ, avec d'énormes ciseaux, à l'opération complète ; le malheureux & galant évêque remonté sur sa mule, se rendit à *Villemareuil*, où il mourut quelques jours après, le 9 octobre 1552 (1).

(1) Dans le récit de ce triste événement, rapposé

Nous ne rapporterons pas le portrait que saint Bernard fait des évêques de son temps, les satyres vraies ou fausses que les Troubadours du douzième siècle & du treizième nous ont laissées contre les mœurs dépravées & le despotisme des prélat, les traits qu'ont lancé contre eux les prédictateurs & les poëtes du quinzième siècle, les *Maillard*, les *Barlette*, les *Grognet*, &c. &c. &c.

Il faudroit passer les bornes d'une préface, destinée seulement à contenir quelques traits peu connus contre les évêques du temps passé, & à prouver que, dans aucun temps, leur conduite n'a été sans

dans *l'histoire de l'église de Meaux*, par dom Toussaint Dupleissi, savant bénédictin, on voit que l'abbaye, par sa distance de Meaux, par le chemin que prenoit le prélat pour en revenir, étoit celle de Jouarre, & que l'abbesse étoit Louise de Longvie de Givri, qui, en 1559, résigna à Charlotte de Bourbon, laquelle Charlotte apostasia, embrassa la religion protestante, emporta l'argent de son abbaye, & décampa en Allemagne, & de-là à Briele, où elle épousa Guillaume de Nassau, prince d'Orange.

reproche. Ainsi nous terminerons là ce tableau très-raccourci des mœurs des prélates du vieux temps, pour nous occuper avec plus de détail de celles des prélates qui par entêtement viennent de terminer d'eux-mêmes leur carrière épiscopale.

Nota. Les personnes qui auroient quelques renseignements à fournir sur cette matière, sont priées de les faire parvenir à l'adresse ci-dessous :

Chez GARNÉRY, Libraire, rue Serpente, n° 17.

VIE PRIVÉE
DES
ECCLÉSIASTIQUES,
PRÉLATS,
ET AUTRES
FONCTIONNAIRES PUBLICS,

*Qui n'ont point prêté leur Serment sur la
Constitution civile du Clergé.*

Yves-Alexandre DE MARBEUF, ci-devant
archevêque de Lyon. Ce Marbeuf est d'une
famille de Bretagne assez noble, & assez vieille
pour qu'elle lui méritât l'honneur de figurer
parmi ces fréluquets à ruban bleu qui se di-
soient encore, il y a six mois, *comtes de Lyon*.
Fréluquets autrefois si tyranniquement nobles,
qu'ils avoient usurpé le droit odieux & vexatoire
d'enlever à l'époux les prémices sacrées du
mariage, & de coucher la première nuit des

noces avec les jeunes mariées de leurs seigneuries ; freluquets si audacieusement nobles, qu'ils avoient l'impiété & la prétention pitoyable de ne se croire pas faits pour adorer Dieu comme les autres hommes, & qu'ils s'obstinoient, à cause de leur noblesse, à ne point s'agenouiller dans leur cathédrale, même lors de la consécration & de l'élevation de l'Eucharistie. Cette vanité ridicule, cet usage insolent & impie ont été en vigueur parmi ces chanoines nobles jusqu'au siècle dernier (1).

Yves-Alexandre de Marbeuf ayant donc eu l'honneur d'être membre de cette impertinente association, d'être reçu, en 1752, *chanoine-comte honoraire* de l'église de Lyon, eut celui de porter le petit ruban rouge moiré & liséré de bleu, avec la petite breloque qui pend au bout. Ce petit ruban étoit bien fait pour réveiller son ambition & lui donner du goût pour tous les rubans qu'il voyoit dans les antichambres de la cour.

En 1767, il s'y prit si bien, & avec tant d'adresse, qu'il emporta l'évêché d'Autun, qui lui valut une croix, un ruban & des bénéfices de plus.

(1) Voyez *histoire critique de la noblesse, & description des principaux lieux de France*, tom. VI.

En 1777, il fut chargé des affaires concernant la nomination aux bénéfices, c'est-à-dire de l'utile feuille des bénéfices. S'il n'y gagna pas de rubans, il y gagna des protecteurs, des protégés & des satyres, &c.

Bientôt on vit affluer, chez cet évêque à la feuille, une foule de nobles affamés de bénéfices, qui venoit constamment dans son antichambre baiser l'ergot de messire Satanas.

On rapporte, en janvier 1780, qu'à l'audience que donna ce dispensateur de bénéfices, il y avoit un très-grand nombre de riches aspirants. Quelqu'un étonné de ce concours, en demanda la raison au secrétaire, qui lui répondit, qu'il y avoit pour près de deux millions de bénéfices à donner. Il lui montra parmi ces suppliants plusieurs riches bénéficiers, porcs engrangés de la dîme de Sion, & qui, n'étant pas encore rassasiés, sollicitoient, comme des curés à portion congrue.

Dans la quatrième des *lettres sur l'état actuel du clergé*, publiées à l'occasion de l'assemblée du clergé de 1780, M. Marbeuf & son secrétaire, l'abbé Fremont, y sont mal traités.

Dans l'assemblée du clergé de 1783 & 1784, ce prélat se conduisit de maniere à attirer sur sa tête mitrée les sarcasmes les plus virulents & les reproches les plus mérités. L'auteur des

Lettres secrètes & curieuses le traîne dans la fange.
 Ce prélat y est peint comme un intriguant, un ambitieux, sans bonne foi, sans mœurs, sans instruction & sans religion. Il faut remarquer ici que ces pamphlets contre lesquels M. Marbeuf a fait feu & flamme, étoient en partie de la fabrique de notre ami l'abbé Mauri, qui étoit sur-tout chargé du soin de les distribuer.

Le prélat si vilipendé dans une foule de satyres, crut qu'il n'y avoit qu'un moyen pour se laver de toutes les souillures dont on l'avoit couvert, celui de joindre un nouveau ruban aux rubans dont il étoit déjà chamarré. En conséquence il fit solliciter à la cour, & ses sollicitateurs firent entendre au Roi que, pour le venger puissamment de ses calomniateurs, il devoit décorer l'évêque d'Autun du cordon-bleu. En conséquence le premier jour de l'an 1785, le Roi, pour amuser le prélat, lui donna pour ses étrennes, le titre de chevalier-commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, & il eut un beau & large ruban bleu moiré, qui lui servoit de collier, & au bout pendoit une croix avec un Saint-Esprit. Il portoit encore un autre Saint-Esprit brodé près de sa boutonnierre, que dans le monde on appelle fort proprement *crachat*. Avec ses rubans, ses croix,

ses breloques ou crachats & autres fanfreluches ou amusettes de cour , il ressemblloit pas mal à son excellence *Pierre-Paul Abarca de Bolea-Ximenes de Urrea , comte d'Aranda* , qui , à cause de ces joyaux & pendeloques dont il étoit chargé jusques aux jarretieres , étoit nommé à Versailles , la Chapelle .

Ce nouveau ruban , les broderies & breloques qui l'accompagnoient ne désarmerent point ces critiques , qui répandirent alors plusieurs pièces de vers contre le prélat engarroté de colliers , & parmi ces pieces , on distingue la suivante :

A force d'en dire du mal ,
Voilà du cordon-bleu , *Marbeuf* que l'on décore :
Aimables persifleurs , quelques pamphlets encore ,
Et vous le ferez cardinal .

Ce prélat couvert de rubans , de crachats & de croix , & qui ne devoit toute sa gloire qu'aux satyres de ses ennemis , se croyoit au comble de son ambition , parce qu'il étoit au comble de sa joie ; mais il sentit bientôt sa joie diminuer & son ambition renaître ; il voulut monter plus haut .

L'archevêché de Lyon venant à vaquer en 1789 , il cabala , sollicita , pria , paya , promit tant , qu'il obtint cet archevêché , rehaussé par le titre fastueux de *primat des Gaules* .

Aux approches de la tenue des états-généraux, l'humble & pieux Marbeuf, craignant une révolution fatale à son ambition, & trouvant les choses fort bien comme elles étoient, parce que tout alloit bien pour lui & pour ses semblables, publia au commencement du mois de mars 1789, un beau mandement, où il déploie dévotement les principes les plus séditions de l'aristocratie.

.... « Un esprit de vertige s'est emparé, dit-il,
 » de toutes les têtes; des idées nouvelles, substan-
 » tiuées brusquement aux anciennes maximes,
 » ont semé la discorde & la méfiance parmi
 » nos concitoyens; une subversion générale
 » semble menacer toutes les institutions civiles
 » & religieuses.... Voilà, dit Isaïe, que le
 » souverain dominateur, le Seigneur des armées
 » enlevera à Jérusalem & à Juda ses braves,
 » ses guerriers, ses juges & ses prophètes....
 » *Le peuple fera une insurrection, il s'élevera*
 » *contre les nobles* ».

Monseigneur de Marbeuf qui voyoit les préparatifs de la révolution, a voulu faire quadrer les paroles d'Isaïe avec nos événements, & nous faire accroire que Jérusalem & Juda étoient les mêmes villes que Lyon & Paris; il a fait plus, sa piété & sa véracité ne se

sont point fait scrupule de falsifier le passage,
 & de substituer à ces mots, *populus insurrexit*,
 ces mots outrageants & aristocrates, *ignobiles*
insurrexerunt contrà nobiles, « les roturiers se
 » révolteront contre les nobles ». Cette fraude
 pieuse, ainsi que les semences de troubles que
 renferme son mandement, irriterent le peuple
 de Lyon, qui brûla ce coupable écrit devant
 le palais même de son fanatique auteur. Quel-
 ques jours après parut la chanson suivante,
 qui mérite une place ici.

Sur l'Air : De la marche du roi de Prusse,

Monseigneur de Marbeuf
 N'est pas si gros qu'un bœuf,
 Mais il a plus d'esprit ;
 Comme il écrit !
 Son mandement pour les œufs
 Est plein de traits piquants & neufs ;
 C'est le traité le plus complet
 Qu'on ait sur le beurre & le lait.
 Sur la noblesse & le tiers-état,
 Dont il règle le débat,
 Par Isâe endoctriné,
 Par le ciel mène illuminé,
 Ce bon prélat séduit nos cœurs,
 Voici ces mots consolateurs :
 « Un peuple fidèle & chrétien.
 » Doit souffrir & n'a droit à rien;

» Il doit travailler pour les grands,
 » Caresser, bénir ses tyrans.
 » Sur-tout qu'il ne murmure pas,
 » Ou bien qu'il murmure tout bas.
 » Il est clair
 » Que la grêle & le grand hiver,
 » Que tant de maux
 » Tant de fléaux
 » Sont lancés par l'Eternel
 » Sur ce tiers criminel,
 » Qui, dans sa stupide illusion,
 » Pense qu'il est la nation ».

Ce prélat, comme on le pense bien, n'a point voulu prêter son serment pour la constitution civile du clergé; au contraire, il a cherché, de toutes ses forces, à soulever les habitants de Lyon contre l'Assemblée Nationale: « il a fait composer, lit-on dans les nouvelles du pays, un mandement que l'on croiroit écrit du temps de Chilpéric ou de Childebert. Il a dit, en mauvais françois & en mauvais gaulois, que sa *conscience* ne lui permet pas de faire le serment civique. Sa conscience lui a permis de passer sa vie dans le commerce le plus libre avec des femmes; sa conscience lui a permis d'intriguer vingt ans à la cour; sa conscience lui a permis d'accaparer les bénéfices, & de se composer, aux dépens de l'église, quatre à cinq cents mille

livres de rente, & sa conscience lui défend aujourd'hui d'obéir aux loix : quelle conscience ! »

M. l'abbé *Lamourette*, ecclésiastique aussi renommé par son civisme que par ses talents, auteur des *prônes civiques*, a remplacé l'arrogant, le porteur de breloques & l'enrubanné *Marbeuf*, dont tout le mérite pendoit à sa boutonniere.

L'abbé CALONNE. Son nom est *Jacques-Ladislas-Joseph de Calonne*; il naquit en 1743 dans la ville de Douay. Ses parents, pour laisser leur succession à son frère ainé, destinerent le jeune Calonne à l'état ecclésiastique, non pas pour en faire un homme pieux, mais pour en faire un riche bénéficier. On lui obtint bientôt une pension sur l'abbaye du Saint-Sépulcre à Cambrai; & à l'âge de vingt ans, on l'envoya à Paris pour entrer au grand séminaire de Saint-Sulpice. Ce fut le 18 octobre 1763 que l'abbé Calonne arriva pour la première fois dans cette capitale. Il débarqua dans la rue Saint-Denis, à l'hôtel du cheval-rouge. Il paroît bien que cet abbé avoit à la débauche les mêmes dispositions que M. son frère, & que le même sang couloit dans leurs veines. A peine

l'abbé Calonne fut - il en état de parcourir les rues de Paris, que le premier acte de ce jeune séminariste fut d'aller voir les filles. Le lendemain de son arrivée , il fut trouvé chez une fille de la rue du Chantre , au second étage , par l'inspecteur de police qui vint , fort mal-à-propos , troubler les plaisirs de M. l'abbé , qui ne commençoit pas mal avec mademoiselle *Coraline* , comme il a déclaré lui-même dans le procès-verbal du commissaire de police *Mutel* , qui porte , « qu'il est venu dans ledit lieu de débauche , de son propre mouvement , à dessein de s'y amuser , comme de fait il s'y est amusé avec ladite *Coraline* , par des attouchements charnels qu'il lui a fait sur la gorge , dont & de quoi nous avons fait & dressé le présent procès-verbal que ledit sieur de Calonne a signé (1) ».

L'abbé de Calonne en fut quitte cette fois pour son argent & pour la peur. Le commissaire *Mutel* , après avoir vérifié ses noms , qualités & demeure , le relaxa.

Il faut noter que cet abbé devoit entrer le lendemain au grand séminaire de Saint-Sulpice;

(1) Voyez la *chasteté du clergé dévoilée* , ou recueil de procès-verbaux des séances du clergé chez les filles de Paris , trouvés à la Bastille , tom. 2 , pag. 220.

on voit qu'il s'y disposoit dignement, en faisant, au préalable, une station chez les filles de la rue du Chantre, qu'il payoit sans doute avec l'argent de sa pension sur l'abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai. Ce n'étoit pas certainement là l'intention du fondateur.

La conduite subséquente de M. l'abbé Calonne n'a point dérogé aux heureuses dispositions de sa jeunesse. Par sa fatuité, ses débauches, ses souplesses, il mérite d'être placé à côté de M. l'ex-ministre, son frere; & s'il n'a pas joué un aussi grand rôle que lui, il faut en accuser les circonstances ou la foibleesse de son caractère.

Son frere, l'ex-ministre, profita de sa faveur & de l'heureux temps de son pillage, pour faire avoir à cet abbé débauché l'abbaye de Saint-Pierre de Melun, qui vaut au moins six mille livres de rente, & dont il prit possession en 1782.

Par reconnoissance, l'abbé Calonne n'a cessé d'être le très-zélé partisan de son frere. Ce fut lui qui colporta le premier mémoire que cet ex-ministre répandit, après sa disgrâce; il en donna lui-même un exemplaire au comte d'Artois. Ce prince judicieux lui répondit : *M. l'abbé, votre frere étoit justifié d'avance dans mon esprit.* Voyant le mauvais effet que produisoit

le mémoire de son frere à la cour, à propos duquel le Roi avoit dit : *Il me ment par écrit tout autant qu'il me mentoit de vive voix*, il prit le parti de quitter la France, & d'aller rejoindre son frere à Londres.

Lorsqu'il fut question de procéder à l'élection des députés aux états-généraux , l'abbé Cailonnè repassa en France , & en sa qualité d'abbé de Saint-Pierre de Melun , il essaya de travailler les habitants de ce pays pour se faire nommer député.

On fait avec quelle ardeur cet abbé a manœuvré , avec quelle profusion il a répandu l'argent que son frere lui fourniffoit ; on fait que l'influence de son nom lui a été plus funeste , que les billets de caisse de mille livres , qu'il répandoit presque ouvertement , lui ont été propices , & qu'il n'a pu parvenir , malgré ses trésors , qu'à être suppléant . On fait aussi avec quelle vitesse , lors de la révolution , il a décampé en Angleterre , déguisé en joquey . Il voudroit bien être évêque ; il le deviendra , tout comme son frere redeviendra contrôleur des finances .

Michel-Ange CASTELLANE , ci-devant vicaire-général de Soissons , abbé d'Essomes ,

aumônier du Roi, &c. est un noble dont le vrai nom est *Boniface*. Sa famille tire son surnom d'une petite ville de Provence, dont ses aïeux étoient les tyrans. On prétend que le nom de *Castel* qui signifie *château*, étoit le surnom de cette vieille famille, & que la terminaison *âne* a été ajoutée aux noms des seigneurs de ce lieu, pour des considérations particulières, dont nous ne sommes pas bien informés.

Quoi qu'il en soit, *Michel-Ange Castellane*, tout fier de descendre en ligne directe, & par une filiation authentiquement établie, d'une suite de petits brigands de la Provence, a dû en conséquence aspirer aux honneurs que lui faisoit espérer sa naissance. Ses parents n'ayant rien à lui donner, par la grande raison qu'ils vouloient laisser à leur aîné tout leur bien, afin qu'il portât plus honorablement le beau nom de *Castel-âne*, le destinerent de bonne heure à l'état ecclésiastique ; c'est-à-dire, que par vanité & par avarice, ils voulurent charger la nation de le faire vivre dans l'abondance & sans rien faire.

L'abbé *Castellane*, poussé par sa famille, parvint à la place d'aumônier du Roi. Cette place, jointe à quelque bénéfice, avoit puissamment déterminé sa vocation ; mais sa piété

ne l'empêchoit pas de temps en temps d'étudier le monde jusques dans les endroits les plus secrets, afin de le connoître à fond, & de se former le cœur & l'esprit. C'est pour cela qu'il alloit visiter les filles de son quartier ; mais un jour M. l'aumônier du Roi fut surpris au milieu de ses expériences. Ce jour fatal fut le 21 juillet 1764. Le commissaire de police *Mutel* fut averti qu'un ecclésiastique étoit entré chez des filles de la rue Mazarine, dans une maison occupée par la nommée *Mouton*, qui y tenoit un lieu de débauche ; il s'y transporta, & y trouva M. l'aumônier du Roi occupé avec deux filles nommées, l'une, *Catherine*, & l'autre, *Léonore*. Voici les expressions du procès-verbal, que nous sommes forcés, malgré leur indécence, de rapporter dans toute leur intégrité, afin que l'on ne nous accuse pas de calomnie & d'exagération : « nous avons trouvé » en la compagnie des nommées *Catherine* » & *Léonore*, filles de prostitution, un parti- » culier vêtu en habit d'ecclésiastique, lequel » enquis par nous de ses nom, surnom, âge, » qualités, pays & demeure, pourquoi il se » trouve dans ledit lieu de débauche & ce » qu'il y a fait, il nous a dit se nommer » *Michel-Ange de Castellane*, âgé de trente-

» cinq ans, natif du Saint-Esprit en Languedoc,
 » prêtre du diocèse d'Uzez, aumônier du Roi,
 » demeurant à Paris, rue des Saints-Pères,
 » susdite paroisse de Saint-Sulpice ; qu'il est
 » venu dans ledit lieu de débauche de son pro-
 » pre mouvement, à dessein de s'y amuser, ce
 » qu'il a fait avec lesdites *Catherine & Léonore*,
 » lesquelles il a fait deshabiller nues, & s'est
 » fait man...er ensuite par ladite *Catherine*.
 » De ce que dessus avons fait & dressé le
 » présent procès-verbal, que ledit sieur *de*
 » *Castellane* a signé avec ledit sieur *Marais* &
 » nous en notre minute. Pour copie, *Mutel* ».

L'inspecteur de police, *Marais*, écrivit,
 comme à l'ordinaire, les détails de cette décou-
 verte au lieutenant de police, & il termine sa
 lettre par dire qu'après avoir vérifié les nom,
 surnom, qualités & demeure du délinquant,
 il l'a relaxé (1).

(1) Les pieces qui constatent la débauche de l'abbé *Castellane* sont de la plus grande authenticité, elles ont été trouvées à la Bastille avec plusieurs autres, qui ont été recueillies dans un ouvrage en deux volumes, intitulé, *la chasteté du clergé dévoilée*. Les procès-verbaux de ce recueil ont été long-temps exposés, en original, au greffe du district des Cordeliers, où chacun a pu les vérifier & s'assurer de leur authenticité.

Un malheureux vicaire surpris ainsi *in flagrante delicto* avec une seule fille habillée, eût été tourmenté & sévèrement puni; & un aumônier du Roi, un prêtre noble, trouvé avec deux filles nues, est renvoyé sans punition; au contraire, pour prix de sa continence, de sa piété & de la régularité de ses mœurs, M. l'aumônier du Roi fut nommé, en 1779, abbé commendataire d'Essomes, diocèse de Soissons; & voilà comme dans ce bon temps on récompensoit les vertus ecclésiaстiques.

François BAREAU DE GIRAC, ci-devant évêque de Rennes, naquit à Angoulême en 1732. La carrière ecclésiaстique lui fut très-favorable. D'abord attaché au duc de Choiseul, auquel il rendit des services en tout genre, sur-tout dans l'espionnage, il fut récompensé par ce ministre, qui lui fit donner, en 1766, l'évêché de Saint-Brieux en Bretagne.

A peine fut-il installé, qu'il devenu membre des états de la province, il se rangea du côté du parti du duc d'Aiguillon, commandant de Bretagne; il le servit chaudement durant cette tenue qui fut très-orageuse; on le regarde même comme rédacteur de la fameuse protestation des quatre - vingt - trois gentilshommes.

En 1768, la chance n'étant pas la même pour lui, il changea d'opinion. Dans les états extraordinairement assemblés à Saint-Brieux, ce prélat sentant baisser le crédit du duc d'Aiguillon, son protecteur, il l'abandonna prudemment, & il fut même, avec plus de prudence encore, un des plus ardents instigateurs des représentations de la noblesse, qui portèrent le dernier coup à ce duc.

Pour prix de cette pieuse trahison, il reçut l'évêché de Rennes en 1769, & dans la suite on l'a toujours vu tour à tour le champion ou l'antagoniste de l'un ou de l'autre parti, selon les vicissitudes de la faveur. C'est un homme qui a toujours été le *Sofie* des *Amphitrions* qui nomment aux bénéfices; & sa conduite adroite, son caractère malléable valurent bientôt à ce successeur des apôtres, en 1775, la riche abbaye de *Froidmont* en Beauvoisis, laquelle produisit plus de trente mille livres de rente.

Avec une si grande habileté à posséder des bénéfices, avec plus de cent cinquante mille livres de rente des biens de l'église que M. *Bureau de Girac* avoit conquis si dévotement, le pauvre homme ne négligea rien pour jouir pleinement de tous les biens que la Providence lui avoit si justement départis.

Dans la premiere des *lettres édifiantes & curieuses*, composée à l'occasion de l'assemblée du clergé de 1783, on présente ce prélat comme troublé par ses remords sur l'emploi mondain de ses gros revenus. M. de Marbeuf, évêque d'Autun, se moque de ses scrupules, & l'évêque de Narbonne jure après lui comme un grenadier. Dans ces saintes exhortations, M. l'évêque de Rennes sent ses remords se dissiper, & se dispose à continuer son train de vie.

Son luxe excessif, son nombreux domestique, la diversité de ses maîtresses prouvent assez que le saint prélat ne vouloit pas mériter le reproche d'avoir dédaigné les bienfaits de notre mere sainte Église; & il en a joui avec tant de ferveur, que les jouissances du prélat ont produit en lui ce que les macérations & les jeûnes produisoient chez nos anciens anachorètes. Exténué, foible, atteint d'une maladie de langueur, il traîne les tristes restes d'une vie consumée dans les excessifs & trop fréquents exercices de sa grandeur.

Dans le cours de ses nombreux exploits épiscopaux, il éprouva quelques disgraces: l'infortune est souvent à côté du plaisir. Ses trophées furent quelquefois ensanglantés, &

que l'émotion dans laquelle il la trouvoit n'étoit point celle du plaisir, mais celle de la fureur. Pour le prouver, elle se jette sur l'épée de son mari, en lui disant: *Ah! tu viens à propos pour punir cet audacieux qui me fait violence.* Alors elle porte un coup à la cuisse nue du prélat, qui n'avoit pas encore eu le temps de se remettre de son déordre. Sa grandeur se retira aussi-tôt, confuse, humiliée, portant bas l'oreille, & fut obligée de garder la chambre pendant plusieurs jours.

Il est certain qu'alors le prince de Conti régala Louis XV de cette anecdote scandaleuse; que l'évêque d'Orléans en écrivit au clergé assemblé aux états; que le prélat désavoua le fait, mais on ajoute que malheureusement monseigneur en porte encore l'honorable cicatrice.

Par cette action, qui annonce une grande présence d'esprit, cette dame évita les reproches que son intrigue lui méritoit, & sauva le prélat d'un coup plus dangereux qu'auroit pu lui porter le mari, si elle ne l'eût elle-même déarmé. Cette belle-sœur, jolie femme, n'a pas peu contribué à l'élevation du prélat, & à l'illustration de son mari. On affirme qu'elle a enrichi le premier, & a marquise le second. Un jour cet évêque *Baretz* s'entretenant

avec M. de *Bellefiscise* qui lui a succédé dans l'évêché de *Saint-Brieux*, se plaignoit à lui de son sort malheureux. Celui-ci lui répondit : *De quoi vous plaignez-vous? Vous avez 250000 l. de rente, un palais à loger un Roi, & une belle-sœur, oh! délicieuse, pour en faire les honneurs.*

Comme le palais épiscopal étoit le réceptacle de tout ce que la cour avoit de plus impur, & que tous les grands seigneurs, agents du despotisme ministériel, venoient y loger, lorsqu'ils arrivoient en Bretagne, on nommoit plaisamment cette maison *l'auberge de la croix d'or, tenue par la VIOLETTE, servie par SCARIN; bon vin, bon logis, jolies servantes, à pied & à cheval.*

En 1784, lors de l'ouverture des états de Bretagne, notre prélat qui en étoit président-ne, ne voulut pas s'y trouver; on répandit contre lui un pamphlet sous la forme de lettres, dans lequel il est assimilé à *Figaro*, & où l'on trouve sa généalogie, qui ne sembloit point propre à alimenter l'orgueil de ce noble miré. On manda le prélat de se rendre à son poste; mais, soit que ses œuvres pieuses le retinssent dans la capitale, soit que son insuffisance lui fit une loi de ne point se compromettre,

ce héros ne reçut jamais de blessures que par-devant; le doigt de la Providence semble même s'être manifesté à son égard, d'une manière toute particulière.

C'est un fait bien connu en Bretagne, que monseigneur sortit d'un certain combat, la cuisse dangereusement blessée d'un coup d'épée, sans que sa culotte ait été percée. Il semble que, par miracle, le fer ait respecté la culotte épiscopale. Dans un temps moins perverti, la culotte miraculeuse eût été enchâssée, & le prélat eût eu des autels; mais dans ce siècle d'incrédulité, où l'on ne croit pas plus au mérite des *grandeur violettes* qu'à la vertu de leurs sacrées culottes, on a expliqué ce fait d'une manière toute différente & toute profane.

On a dit qu'en 1767, ce prélat, pour se délasser de ses dévotes occupations pendant la tenue des états, avoit noué une intrigue avec sa belle-sœur mad. de M. . . . & qu'à la connoissance de tous ceux qui l'environnoient, excepté du mari, il jouissoit, sans retenue, du bénéfice de cette dame; qu'un jour vivement occupé avec elle dans un tête-à-tête, le mari entra brusquement. La femme, pour sauver sa réputation, ne craignit pas d'exposer celle de sa grandeur; elle fit accroire à son époux

la tête d'une assemblée où il falloit faire preuve de quelques talents, M. de Girac s'obstina à rester à Paris, & laissa la présidence des états à un autre. On croit même, & c'étoit l'opinion des états, qu'une lettre de cachet qu'il avoit lui-même sollicitée, le retenoit dans cette capitale. Les états recurent à cet égard, de cet évêque, une réponse ambiguë qui parut satisfaire le plus grand nombre, parce que le plus grand nombre ne se foucioit gueres d'avoir un tel président.

On raconte que lors de la convocation des états-généraux, en janvier 1789, notre prélat fit répandre dans certains papiers publics, qu'il étoit singulier qu'on y députât des curés, paysans, noirs, qui n'étoient familiers qu'avec leurs breviaires & leurs servantes.

Ce propos étoit bien placé dans la bouche de M. Bateau de Girac, dont la famille est très-noble depuis peu ; cependant il auroit pu humilier ses aïeux, & sur-tout son trisaïeul, Etienne Bateau, qui n'étoit pas tout-à-fait aussi noble que lui, & qui exerçoit à Angoulême en 1562, l'honnête profession de boucher. On assure même que son étal y subsiste encore en très-bonne odeur, & qu'il porte toujours le nom d'Etat.

Bureau, comme un monument authentique de l'ancienne illustration de cette famille.

M. *Bureau* a dit une fois dans un moment d'abandon, que la portion congrue d'un évêque ne pouvoit être moindre que de cent mille livres de rente. Ses ennemis qui l'attendoient là, ont osé critiquer cette innocente & naïve faillie, en disant que, sous la garde d'un tel pasteur, des ouailles devoient être très-mal menées; & que le pasteur *Bureau* chaffoit de race, & sembloit avoir conservé du goût pour le métier de boucher.

C'est seulement à cause de son éminente piété & de son illustre origine, que M. *Bureau* a refusé de prêter le serment sur la constitution civile du clergé; car ce n'est point son goût pour l'argent, ni pour le despotisme qui l'a déterminé à cette résolution. Sa conduite aux états de Bretagne prouve assez s'il étoit vendu à la cour, & s'il favorisoit le despotisme ministériel, & sa vie épiscopale ne laisse aucun doute sur la question de savoir si ce prélat préféroit ses plaisirs à la conduite des ames qui lui étoient confiées; & si les trésors de ce monde avoient pour lui plus d'attrait que les trésors de l'autre monde.

C'étoit certainement un prélat bien comme il faut que ce monsieur *Bureau de Girac*. Il y a

dans les antichambres & dans les boudoirs, bien des personnes qui le regrettent, & qui pleureront long-temps l'anéantissement de son autorité & la réduction de son revenu; car le ci-devant évêque de Rennes est mort pour elles.

On rapporte que M. de Girac ayant reçu la visite de M. l'abbé d'*Expilly*, accompagné de deux notaires, qui venoit lui demander l'institution canonique, sa grandeur a demandé le temps de consulter sa conscience & sa belle-sœur; & les notaires ont déclaré qu'ils regardoient le délai comme un acte de refus.

Ce digne ex-prélat est remplacé aujourd'hui par M. *Lecoq*, principal du collège de *Quimper*, homme de néant, qui n'a pour lui que du talent & des vertus; qui d'ailleurs n'a ni intrigue, ni naissance, ni fortune. Cela ne vaudra jamais un prélat de l'ancien régime.

Alexandre - Angélique de TALEYRAND-PÉRIGORD, ci-devant archevêque de Reims. Il naquit à Paris en 1736. Son pere mort à la guerre, & sans fortune, laissa à la nation le soin de nourrir ses enfants. Le jeune *Alexandre-Angélique* fut, en faveur des services de son pere, mais plus encore en faveur de son *grand nom*, alimenté par des bénéfices qui se succéderent.

Sa mère obtint d'abord sur la cassette du Roi cent louis pour son éducation. Ses parents le destinerent à figurer dans les emplois ecclésiastiques. A peine avoit-il atteint sa trentième année, qu'il fut nommé, en 1766, archevêque de Trajanople, & coadjuteur de l'archevêque de Reims. Pendant qu'il occupoit cette place, une action fort simple lui mérita, à bon marché, l'estime publique : son carrosse renversa un jour une charrette chargée ; il fit dételer ses chevaux, pour aider à la relever de sa chute.

En 1772, il obtint, en attendant un meilleur bénéfice, la riche abbaye en commende de Cercamp, diocèse d'Amiens, & qui vaut près de cinquante mille livres de rente. Enfin en 1777, il fut élevé au siège archiépiscopal de Reims.

A peine ce prélat fut-il en possession de cet archevêché & des grands biens qui en dépendoient, qu'il fit construire, avec une magnificence peu apostolique, à *Saint-Thiéry*, un palais superbe ; il obtint pour cela la maison d'un monastère de Bénédictins, & il se trouva que par la disposition des bâtiments, l'ancienne chapelle des moines fut destinée à l'écurie des chevaux de *monseigneur*.

C'est dans cette maison vaste & très-richement meublée, qu'il reçut très-humblement Mesdames, tantes du Roi.

C'est un pauvre homme que ce M. *Talleyrand*; il n'avoit d'énergie que celle que lui donnoit l'orgueil de sa naissance, & cette énergie ne consistoit que dans son attention à observer rigoureusement l'étiquette & les formalités qu'il croyoit réservées à son nom & à sa dignité. Quoiqu'il fût bon, charitable, sa foibleffe lui donnoit tous les vices de ceux qui l'entourroient. Les intriguants avoient un accès facile auprès de lui; la plupart de ses grands-vicaires, tous Périgourdins, n'ont jamais été autre chose. On fait qu'il avoit, pour un de ses agents de confiance, un certain abbé *Arnoud*, qui enleva une fille de Reims, décampa avec elle, & emporta beaucoup d'argent au prélat.

M. la *Condamine de Lescure*, un de ses plus intimes grands-vicaires, qui jouissoit de près de vingt-cinq mille livres de rente, en bénéfices, dirigeoit entièrement ce prélat imbécille. Toute la ville de Reims fait que ce vicaire de l'archevêque vivoit dans une intimité scandaleuse avec mademoiselle *Aubert*, fille d'un receveur des tailles, & qui a épousé le neveu de M. *Lescure*, neveu très-libertin. Ce grand-

vicaire se donnoit aussi des airs de prélat, par sa débauche & sa dissipation. Sa maison de *Montchenot* étoit souvent le théâtre de sa luxure & de son impertinence.

L'archevêque de Reims, avec trois cents mille livres de revenus, vivoit isolé, de crainte de se compromettre avec les *villains*. Son successeur est un ecclésiastique respectable, nommé *Diot*, ci-devant curé de *Vandresse*, homme qui depuis long-temps réunit l'estime générale, quoiqu'il ne soit pas noble.

On fait que c'est par l'obsession de ses grands-vicaires, que M. *Talleyrand-Périgord* n'a point imité l'exemple de son neveu l'évêque d'Autun, & qu'il n'a point voulu prêter son serment comme lui.

C'étoit un siège bien honorifique que celui qu'occupoient les prélates de Reims; ils avoient l'honneur exclusif de sacrer les Rois de France & d'être pairs-nés ecclésiastiques; en cette dernière qualité, ils jouissoient du droit de baiser les Reines à la joue. Au mois de décembre 1769, l'archevêque de Reims, M. de la Roche-Aimon, prédécesseur de M. *Talleyrand*, se proposoit de jouir de ce droit, si la Dauphine, aujourd'hui Reine, eût passé par Reims; & ce vieux prélat

étoit désespéré de n'avoir pu baiser cette princesse, seulement à la joue.

Louis-Jean-François RIVIERE, ci-devant chanoine & théologal de l'église de Notre-Dame de Paris, &c. &c. Cet abbé est un des signataires de la protestation de son chapitre contre la constitution civile du clergé. Il naquit à Paris, environ l'an 1718. Le premier grade remarquable qu'il obtint dans l'état ecclésiastique, fut celui de *chapelain de la Reine*; bientôt il obtint un canonicat dans l'église de Saint-Merry. Enfin en 1758, il parvint à être chanoine de Notre-Dame.

L'abbé *Riviere* se trouva si joyeux de voir sa fortune & sa considération s'accroître, qu'il résolut d'aller à cette époque se réjouir chez les filles. Le 19 janvier 1758, après avoir dîné & bu en chanoine, il passa dans la rue Plâtrière, & monta chez une fille qui logeait au premier étage, dans une maison qui est en face de l'hôtel Bullion. Le commissaire *Grimperel* en fut averti, & se transporta dans ladite chambre, où il dressa son procès-verbal, dont voici un extrait : «... Étant entrés dans une chambre dudit » premier étage, occupée par la nommée *Seignérolles*, femme du monde, y avons trouvé

» un ecclésiastique avec une fille de débauche,
 » auquel ecclésiastique, nous, commissaire, ayant
 » demandé ses nom, surnom, âge, qualités, pays
 » & demeure, & à quelle occasion il est venu
 » dans la chambre où nous sommes, il nous a
 » dit se nommér *Louis-Jean-François Riviere*,
 » âgé d'environ quarante ans, natif de Paris,
 » prêtre du même diocèse, chanoine de Saint-
 » Merry, & chapelain de la Reine, demeurant
 » rue Simon-le-Franc, & être venu chez ladite
 » femme *Seigneronnes*, où il a connu charnel-
 » lement la fille ci-présente, qu'il a fait désha-
 » biller toute nue, &c. »

C'étoit dans de pareils oratoires que les chanoines de Paris venoient dire leur breviaire. Il y seroit venu plus souvent, sans doute, sacrifier sur de semblables autels, si l'archevêque de Paris, de concert avec la police, avec les mouchards & les catins, n'eût chargé & payé les uns & les autres pour épier, surprendre & dénoncer tous les prêtres paillards, surpris en flagrant délit, & desquels il tenoit un registre exact & circonstancié, d'après les procès-verbaux que lui faisoient passer les inspecteurs de police. Ces procès-verbaux chargés exprès de détails libidineux, étoient aussi envoyés à Louis XV, qui s'en amusoit à ses petits soupers.

Claude HOQUART, ci-devant chanoine de Châlons. Lorsqu'on cherchoit dans tous les recoins de la France des sujets qui voulussent entrer dans le *tripot-Maupeou*, établi à Châlons, M. l'abbé Hoquart vint s'offrir. On le reçut sans balancer. Dans les provisions de chancellerie, par dessein ou par hasard, au lieu de cette formule, *notre féal & bien-amé Claude*, on mit *notre féal & bien Claude*. C'est ce qui donna lieu à la chanson suivante, qui, comme historique, mérite d'être rapportée ici.

Lorsqu'en France on barloit la caisse
Pour y trouver des magistrats,
Certain abbé fendant la presse,
Fut un des premiers candidats.

C'étoit suppôt de cathédrale,
Plus fait pour la table & le jeu,
Que pour occuper un froid stale,
Bon seulement à prier Dieu.

Il faut bien faire un sacrifice,
Pour croître de deux mille francs
Le revenu du bénéfice,
Et du piquet, & des brelands.

Plein d'une si belle espérance,
Au son de l'or notre abbé part,
Arrive au chancelier de France :
On annonce . . . l'abbé Hoquart.

Ton nom, dit Maupeou, m'extasie,

C'est celui du fameux Hoquart!

A sa place, malgré l'envie,

Tu seras, fusses-tu bâtarde.

Des dispenses recommandées,

On l'expédiera dans le jour,

Bien & duement enregistrées,

Par gens de ma nouvelle cour.

Un préambule est nécessaire;

As-tu bien été baptisé?

Oui, monseigneur, la chose est claire,

Claude est le nom qu'on m'a donné.

Notre cher, féal & bien Claude,

Puisqu'il appert à tout voyant,

Que tu l'es vraiment & sans fraude,

Reçois-en notre compliment.

Pour de notre genr moutonnierre

Juger procès mis, à mouvoir,

Te dispensant de la priere,

Et par-dessus de tout favoir.

Les provisions furent ainsi mises en vers,

sur l'air : *Des folies d'Espagne*,

Savoir faisons, aux bêtes champenoises,

Que par dessin, & non pas par mègard, et rebbo

Nous nommons, pour juger toutes leurs noises,

Notre féal Claude & bien Claude Hoquart.

((46))

Jean-François DE LAMARCHE, ci-devant évêque de *Saint-Pol-de-Léon*, né au diocèse de *Quimper*, en 1729. M. l'abbé *Lamarche* se distingua de bonne heure par ses vertus calotines; il étoit pieux en apparence, haurain par noblesse, & débauché en secret. Parvenu au grade de grand-vicaire de l'évêque de *Tréguier*, ses inclinations recurent une plus grande énergie; c'est-à-dire, qu'il devint plus hypocrite, plus orgueilleux & plus débauché qu'auparavant. C'est un fait bien connu dans son pays, qu'alors il vivoit avec une de ses parentes, de laquelle il a eu un enfant, à qui il a fait administrer le saint baptême, & qu'il fait éléver très-chrétientement aujourd'hui dans un village de son diocèse.

Son commerce amoureux avec sa cousine fut si connu, qu'il donna lieu à une brochure intitulée : *Les amours de Lamarche*, que les curieux conservent encore.

Le duc d'Aiguillon, alors gouverneur de la Bretagne, devint amoureux de la belle cousine de l'abbé *Lamarche*. M. l'abbé fut obligé de céder le poste; mais il voulut en tirer parti, en l'abandonnant, & se faire un mérite de sa complaisance auprès de son puissant rival. Il prit avec lui des arrangements, & il fut con-

venu que l'abbé céderoit la jouissance de sa maîtresse au duc, & que le duc lui feroit avoir, au plutôt, la jouissance d'un évêché.

L'occasion se présenta; M. *Dandigne*, évêque de Saint-Pol-de-Léon étant mort, l'abbé *La-marche* vint rappeller au duc d'Aiguillon les termes de son marché; en conséquence il fut nommé à ce bénéfice, & sacré évêque par la bonté divine & par la grace du saint-siege, le 7 septembre 1772.

Le nouvel évêque ne fut pas ingrat envers son ancienne maîtresse, à qui il devoit son évêché, & qui, pour ainsi dire, étoit la marchandise qu'il avoit donnée en retour de ce bénéfice. Il maria cette marchandise avariée à un gentilhomme breton nommé M. de *Marolles*, qui se tint trop honoreé d'avoir la protection & les restes de monseigneur.

C'est à cet abbé, à la fois libertin, simoniaque & proxénète, que le Pape écrivoit dernièrement, au sujet de la nouvelle constitution du clergé, en exaltant ses mœurs, ses vertus chrétiennes & sa sainteté : « la pureté de vos principes, disoit ce saint-pere, vous a gagné mon affection, &c. » C'est ce prélat débauché & impie, que ses mœurs auroient conduit à Bicêtre, si elles ne l'eussent placé sur le siège

éiscopal , qui prétend aujourd'hui que Dieu ne lui permet pas de quitter ses ouailles , que son troupeau seroit perdu s'il l'abandonnoit , & qui a promis de mourir martyr , si on veut le forcer de renoncer à son évêché qui est supprimé . C'est ce mitré qui , conjointement avec les deux mitrés de Vannes & de Tréguier , ses dignes confrères , souleve le peuple crédule & ignorant de la ci-devant Bretagne , & souffle le feu de la révolte , en faisant accroire aux simples que la religion & son revenu épiscopal sont même chose ; c'est ce ministre d'un Dieu de paix , qui prêche ouvertement la guerre pour le salut de son or ; c'est ce pasteur qui mene ses ouailles à la boucherie .

Le département du Morbihan , convaincu par des preuves acquises , que le ci-devant évêque de Saint-Pol-de-Léon étoit l'ame des troubles qui agitoyent le département , a été obligé de mander à cet ex-monsieur , que s'il se versoit une goutte de sang dans ce pays , il en répondroit sur sa tête , & l'assemblée nationale l'a mandé à sa barre .

L'évêché de Saint-Pol-de-Léon a été supprimé , & fait partie de celui du département du Finistere , dont M. l'abbé d'Expilly est évêque .

Jean-

Jean-Baptiste-Joséph de LUBERSAC, ci-devant évêque de *Chartres*. Il naquit à *Limoges*, d'une famille de ci-devant nobles, le 15 janvier 1740. Ses parents qui le destinerent à vivre aux dépens de la nation & des pauvres, lui accaparèrent, le plutôt qu'ils purent, quelques bons bénéfices, & le jeune abbé, tout fringant, tout fat, tout libertin qu'il étoit, fut bientôt en ligne pour succéder aux apôtres. L'évêché de *Tréguier* étant venu à vaquer en 1775, le jeune *Lubersac* fut nommé à cette dignité.

L'ambition du Limosin n'étoit pas satisfaite ; il guettoit tous les bénéfices vacants ; & en escamotoit toujours quelques-uns. M. de *Fleury*, prélat respectable par ses vertus chrétiennes autant que par son humanité, étant mort le 13 janvier 1780, l'évêque de *Tréguier* cabala, sollicita & paya pour lui succéder, & il lui succéda en effet. Le 8 août suivant, il fit son entrée dans la ville de *Chartres*.

Les passions & les goûts libertins du prélat reçurent une nouvelle activité par cet accroissement de fortune ; tout le monde connaît l'anecdote suivante, qui en est la preuve.

En 1785, notre prélat, qui siégeoit plus souvent chez les filles & dans les boudoirs,

que dans son palais épiscopal, étoit devenu amoureux de la femme d'un cocher de M. le comte d'Artois. Les rendez - vous entre eux étoient fixés par la femme, qui profitoit du temps où son mari étoit employé par le prince, bien sûre qu'alors il ne viendroit pas les surprendre. Mais à la fin tout se découvre. Le cocher instruit de l'intrigue, & jaloux à l'excès, n'y put tenir. Il profite d'un temps de loisir que lui laissoit le service du prince, guette le prélat, arrive chez lui, enfonce la porte, & trouve sa grandeur occupée à faire breche à l'honneur conjugal. A cette vue, le cocher crie, tempête, fait vacarme, menace le prélat qui, redoutant par-dessus tout le scandale, propose à ce terrible mari d'en passer par tout ce qu'il voudra. Le cocher se contente d'un billet de mille écus, retourne à son dévoir, qu'il avoit négligé pour cette découverte. M. d'Artois veut le renvoyer, le cocher s'excuse en contant son aventure, & il lui montre, pour preuve de la validité de son excuse, le billet du prélat. Bientôt le Roi en est informé, ainsi que toute la famille royale. Sa Majesté trouva que la somme n'étoit pas assez forte, & obliga le prélat à payer deux mille écus; puis il exila dans son diocèse l'évêque paillard.

Quelques personnes ont prétendu que c'est à l'occasion de l'exil de ce prélat que fut faite cette jolie pièce, qu'on attribue à M. de Boufflers,

Un évêque de grande mise,
Et dont le nom me reyiendra,
Payoit du trésor de l'église,
Comme l'usage l'autorise,
Une actrice de l'Opéra;
Tandis qu'à Paris, à Versailles,
Pour édifier ses ouailles,
Il faisoit chaudement sa cour,
Et l'amour,
Un mot lâché dans une these,
Sur l'origine des pouvoirs,
L'appella dans son diocèse,
Et le grave prélat, fidèle à ses devoirs,
Vint prendre le congé de la belle Thérèse.
On se jura fidélité,
Foi d'apôtre & d'honnête femme;
Mais contre les serments faits dans la volupté
On proteste bientôt, & le plaisir réclame
Les douceurs de la liberté.
L'évêque part : un abbé lui succède;
Un Juif après est écouté;
Puis milord Spleen, qui la prend pour remède,
Par ordre de la faculté,
Prouve que le plaisir est bon à la santé.
Milord, des médecins remplissoit la formule,
Quand l'évêque parut, jeûnant depuis deux mois,
Il ouvre le boudoir. Quel affront ! il recule;
Et témoin du forfait, il élève la voix;

Mais Thérèse avec assurance
 Lui dit : « Calmez votre fureur ;
 » A la cour de Vénus il n'est point de dispense,
 » Apprenez que dans la rigueur,
 » Une maîtresse est libre après trois jours d'absence ;
 » Ce bénéfice , monseigneur,
 » Quoiqu'à simple tonsure , exige résidence ».

Un parent de cet évêque limosin , prieur de Brives , n'étoit pas d'une conduite plus édifiante.

La nuit du 31 octobre 1785 , étant à Paris , & se promenant sous les galeries du Palais-Royal , au moment d'un engorgement , un officier dragon qui donnoit le bras à sa maîtresse , lui monta sur le pied ; l'abbé crie & jure ; il survient une querelle entre les deux personnages ; la courtisane dit à son amant : *Après tout , ce n'est qu'un abbé qui ne vaut pas la peine qu'on s'arrête.* L'homme d'église piqué , les suit , & donne un coup de pied dans le cul de la courtisane ; le militaire prend fait & cause pour elle , & n'ayant point d'armes , il saisit l'abbé au collet . Celui-ci trouve des amis & des partisans qui le défendent ; l'autre a les siens aussi ; il en survient une bagarre si considérable , que tous les suisses accourent , mais en trop petit nombre pour pouvoir en imposer & arrêter le tumulte . M. le duc de Chartres

Instruit de ce désordre, envoie chercher main-forte. Il arrive cinq escouades du guet qui calment enfin les mutins, mais non sans coup férir. Un chevalier de Saint-Louis fut éventré; plusieurs mutins furent arrêtés. Quant à l'abbé de *Lubersac*, il fut mandé à la Police, comme l'auteur de ce désordre.

Cet abbé est celui qui a publié plusieurs projets de places & de monuments pour l'embellissement de Paris, qui avoit des mœurs peu ecclésiastiques, & joaïssoit d'une très-mauvaise réputation.

Quant à M. de *Lubersac*, ci-devant évêque de Chartres, il a été remplacé sur son siège épiscopal, par M. *Bonner*, curé de Saint-Michel, vieillard respectable, qui depuis long-temps avoit l'estime des gens de bien.

Augustin-René-Louis LE MINTIER, évêque de Tréguier, naquit dans le diocèse de Saint-Malo, le 28 décembre 1729. En 1757, il parvint à se faire nommer abbé commendataire de l'abbaye de *Boquien*, dans le diocèse de Saint-Brieux. En 1776, il joignit à ce bénéfice celui de l'abbaye de *la Melleraye*; enfin, le 30 avril 1780, ayant été nommé à l'évêché de Tréguier, il fut sacré évêque.

Ce prélat est de tous les prélats & de tous les nobles de France, le plus entêté de sa dignité & de sa noblesse ; mais il faut lui rendre justice, & c'est, de l'aveu de tous ceux qui le connoissent, un des plus présomptueux & des plus ignorants évêques de France ; ce qui n'est pas peu dire. Quant à sa noblesse, son nom se trouve, à la vérité, en deux ou trois endroits de l'histoire de Bretagne ; passages qui prouvent, d'une maniere inconcevable, que les *le Mintier* ont été, pendant long-temps, les valets ou les lâches agents de la tyrannie des anciens ducs de Bretagne.

D'après cela, on ne doit pas être étonné de sa morgue & de son humeur récalcitrante contre les décrets de l'assemblée nationale ; on ne doit pas être surpris qu'il ait, le premier, levé l'étendard de la révolte contre cette canaille de *citoyens*, qui ont l'impudence de croire que la raison vaut mieux que de vieux parchemins ; que la vertu & les talents doivent être préférés à des généalogies, & que des hommes instruits sont plus estimables que des sots bien arrogants & bien nobles. On ne doit pas s'étonner qu'il ait le premier fait distribuer, d'une maniere éclatante, ce mandement incendiaire du 14 septembre 1789, qu'il avoit

fait fabriquer, & contre lequel un tribunal plus patriote auroit sévi bien plus rigoureusement; & auroit par là donné un exemple effrayant à ceux qui depuis ont imité ce prélat fanatique & rebelle.

On ne doit pas non plus s'étonner que ce pasteur fougueux ait oublié sa religion, son ministère d'humilité, de paix & de charité, au point de ne s'occuper que de sa dignité, que de ses droits, que de sa richesse & de sa noblesse. Il tenoit un jour, à un Breton, député du ci-devant tiers-état, ce discours insolent : « Vous avez abusé des bontés du clergé & de la noblesse, qui ont bien voulu vous tirer de la poussière; mais cette révolution ne peut pas durer. L'état ne peut pas se passer des deux ordres; ils reprendront bientôt le dessus, & alors ils vous écraseront comme on écrase un pou ». Et c'est le prélat qui a été écrasé.

Marc-Antoine DE NOË, ci-devant évêque de *Lescar*, naquit dans le diocèse de la Rochelle en 1724; en 1756, il fut nommé abbé commendataire de *Simore*, au diocèse d'Auch, abbaye qui valut environ six mille livres de revenu; puis il fut élevé au grade de vicaire

général du diocèse de Rouen ; & le 12 juin 1763 , il fut sacré évêque de Lescar.

Les prétentions ambitieuses de ce prélat , furent le motif de la lettre circulaire que le Roi écrivit à tous les évêques , pour les inviter à se retirer dans leur diocèse , le 16 octobre 1784 . M. de Noé fit beaucoup de résistance aux insinuations du ministre , le baron de Breteuil , qui cherchoit à adoucir , à son égard , l'ordre de Sa Majesté , & qui lui conseilla d'abord , comme de son propre mouvement , de faire cesser , par son absence , les impressions fâcheuses qu'il excitoit . Enfin , poussé à bout , le ministre lui déclara qu'il n'y avoit pas moyen de reculer , puisqu'il parloit au nom du maître ; ce que ne voulut pas croire le prélat , qu'il n'eût vu l'ordre par écrit .

Comme des détails sur cette affaire tiennent de près à l'histoire de la prélature , nous donnerons d'abord ici la lettre circulaire du ministre à tous les évêques résidants à Paris .

De Versailles , le 16 octobre 1784 .

« Le Roi ayant fixé , monsieur , son attention particulière sur l'importance de vos fonctions , ainsi que sur les avantages multipliés que recueille son service , comme

» celui de la religion, de vos bons exemples
 » & de vos soins journaliers, Sa Majesté m'or-
 » donne de vous marquer qu'elle désire que
 » vous résidiez beaucoup, & que vous ne for-
 » tiez de votre diocèse, sans en avoir obtenu
 » sa permission. Vous avez donné, monsieur,
 » trop de preuves de votre zèle au Roi, pour
 » que Sa Majesté ne soit pas persuadée que
 » vous entrerez dans ses vues avec un empref-
 » fement égal à leur justice. L'intention de Sa
 » Majesté est donc que toutes les fois que vous
 » serez dans le cas de vous absenter de votre
 » diocèse, vous m'en préveniez, ainsi que du
 » temps à-peu-près que vous croirez que vos
 » affaires pourront vous en tenir éloigné. Je me
 » ferai un devoir comme un plaisir de mettre
 » sur le champ votre demande sous les yeux de
 » Sa Majesté, & de vous faire part de ce qu'il
 » lui plaira de décider.

» J'ai l'honneur d'être, avec un parfait at-
 » tachement, &c. ».

Le baron de BRETEUIL.

Les évêques, furieux de se voir, par cet
 ordre, enlever le fruit de leurs cabales ambi-
 tieuses & de leurs intrigues galantes, refusèrent
 long-temps d'y obéir, & se vengerent en ré-

pendant cette lettre à M. de Breteuil; persifflage où percent également la mauvaise humeur des prélates & leur éloignement pour leur devoir.

Réponse de M. l'évêque de.... à la lettre de M. le baron de Breteuil, du 16 octobre 1784.

« J'ai reçu, M^e le baron, la lettre que vous
 « m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date
 « du 16 octobre. La première phrase de cette
 « lettre est un peu longue; mais avec de la
 « patience, on en vient à bout, & après
 « l'avoir lue, on est bien édifié des grands
 « principes qu'elle renferme; ainsi que vous
 « me le prescrivez, monsieur, je résiderai beau-
 « coup, en ne sortant jamais de mon diocèse.
 « Il a trois lieues de long sur deux de large.
 « Je ne franchirai pas ses bornes, sans avoir
 « obtenu votre permission; je réponds de la
 « soumission de mes confrères comme de la
 « mienne. Le clergé de France, le premier
 « ordre de l'Etat, va devenir un collège dont
 « M^e le baron sera le régent. J'ai soixante
 « ans, je croyois mon éducation finie; mais
 « je vois bien que sous un maître aussi habile,
 « on peut toujours apprendre quelque chose
 « de nouveau. Je vous prie, M^e le baron, d'

me continuer vos leçons ; elles m'enseigneront à sacrifier l'amitié, la reconnaissance, la nature même; le service du Roi recueillera des avantages particuliers, multipliés de mon ministère ; les prémisses du vôtre annoncent une récolte abondante

« P. S. Si ma santé m'oblige de vous demander la permission de sortir de mon diocèse, je prendrai d'avance la précaution d'écrire à mon médecin pour savoir à-peu-près le temps que durera ma maladie, & j'aurai l'honneur de vous en informer, &c. ».

Tout le persifflage de cette lettre ne porte que sur la mauvaise rédaction de la lettre ministérielle, mais il ne touche point aux principes qui y sont exposés. Les prélats, auteurs de cette lettre fictive, se gardent bien d'y parler de leur devoir & de la religion; ils ne s'y plaignent que du sacrifice de l'amitié, de la reconnaissance & de la nature, c'est-à-dire, de leurs plaisirs, de leurs débauches & de leurs intérêts qui les retiennent ordinairement à Paris. Tout comme si leur devoir n'étoit pas préférable à leurs affections particulières; tout comme si l'abandon d'un troupeau confié à leurs soins n'étoit pas un crime; tout comme si recevoir des sommes exorbitantes pour remplir un

devoir, & ne pas remplir ce même devoir, ce n'étoit les voler ; tout comme si en employant ces mêmes sommes, destinées au progrès de la religion & au soulagement des pauvres, en les employant, dis-je, au progrès du libertinage & de la corruption des mœurs, ces prélats ne commettoient pas un attentat plus criminel encore que le vol. C'étoient cependant là les principes généraux de nos ci-devant évêques *par la grace de Dieu & du saint-siege*, & c'est aussi les principes qui sont tacitement exprimés dans la lettre épiscopale qu'on vient de rapporter.

Cette lettre fut suivie d'un pamphlet satyrique contre les prélats, qui dévoile les secrets & libertins motifs de leur résistance à résider dans leur diocèse.

Il est intitulé : *Requête des demoiselles de Paris à M. le baron de Breteuil, secrétaire d'Etat de ce département, & ministre du clergé.*
En voici le début.

MONSIEUR,

« Dans l'excès de notre désespoir, nous venons nous jeter à vos genoux, & implorent « votre pitié, ou plutôt votre justice ; nous venons en appeler de vous-même à vous-

» même. Sans le vouloir, & croyant opérer
 » le bien, vous avez surpris la religion du
 » Roi, par votre lettre du 16 octobre dernier,
 » circulaire à tous les prélats du royaume, qui
 » leur ordonne de sortir promptement de Paris,
 » de se rendre dans leur diocèse respectif, &
 » d'y résider à l'avenir constamment, sans
 » jamais le quitter que pour nécessité absolue,

» Vous vous félicitez, monseigneur, de ce
 » règlement, comme sagement imaginé; vous
 » le regardez comme un monument immortel
 » de votre zèle pour le service de la religion &
 » de l'état. Nous ignorons ce que la premiere y
 » gagnera, mais nous osons vous représenter
 » que sous le second rapport, vous vous êtes
 » étrangement trompé. En signant un pareil
 » ordre, vous avez en même temps proscrit
 » quarante mille sujettes de Sa Majesté; car telle
 » est la quantité de courtisannes que l'on
 » compte dans la capitale de France ».

Après avoir fait un éloge pompeux de la
 prostitution, après avoir puisé dans l'antiquité
 de quoi rehaussier l'éclat de cette profession,
 & après avoir cité plusieurs grands exemples
 modernes de l'illustration des courtisannes, &
 notamment de celle que Louis XV avoit ap-

pellée à sa couche & associée en quelque sorte à son trône, l'auteur de la requête la termine ainsi.

« Oui, monseigneur, nos plus grands profits,
 » nos revenus les plus clairs sont dus au clergé.
 » On estime ses richesses en France à 120
 » millions de rentes ; hé bien, la moitié peut
 » être nous en passe par les mains, & revient
 » sans cesse dans celles du gouvernement, par
 » des filières de toute espece qu'a imaginées la
 » fiscalité. En exilant les évêques de Paris, vous
 » arrêtez tout-à-coup cette circulation, non
 » seulement par rapport à eux, mais par rapport
 » à la foule de grands-vicaires, de secré-
 » taires, d'abbés, de clercs, de suppôts, de
 » caudataires (1) qu'ils entraînent à leur suite,

(1) C'étoient ordinairement des gentilshommes, quelquefois des chevaliers de Saint-Louis, qui, par misère, s'abaissaient au métier honfque de porter la queue d'un *monseigneur*, & de servir ainsi sa vanité scandaleuse. Un homme de la cour, indigné de voir feu le cardinal de *Luynes* ayant pour caudataire un chevalier de Saint-Louis, demanda à ce cardinal comment il pouvoit y avoir des nobles assez vils pour faire un pareil métier. Le cardinal lui répondit, que son caudataire étoit un de ses parents; alors le courtisan repliqua : *Je fais bien qu'en effet j'ai des parents éloignés, qui sont assez misérables pour tirer le diable par la queue,*

» relativement sur-tout à l'émulation générale
 » que causoit dans le clergé séculier & régulier
 » leur exemple, qui, répandu de proche en
 » proche, animoit à l'envi tout ce grand corps.
 » On ne sauroit calculer les effets de cette
 » émulation, qui va s'éteindre dans l'éloigne-
 » ment & la retraite. Les prélates, après avoir
 » assouvi sourdement & à petits frais leur
 » luxure, vont se livrer à une autre passion,
 » à l'avarice, qui la première cessant, les domine
 » presque toujours; &, si nous en croyons le
 » grand administrateur déjà cité, est la plus
 » funeste à l'Etat.
 » Ce considéré, monseigneur, il vous plaît
 » déterminer Sa Majesté à révoquer la lettre
 » d'exil des évêques, & leur permettre de
 » rentrer dans Paris, où ils seront infiniment
 » plus utiles que dans leur diocèse; & nous
 » ne cesserons, monseigneur, de prier Dieu
 » pour votre conservation & pour votre pro-
 » périty, dans un ministère que vous rem-
 » plissez avec autant de zèle que de capacité ».

Ce prélat patelin a vu avec une véritable
 douleur, que tous les prêtres fonctionnaires
 publics de la ville de Pau, & presque tous les
 autres de son ci-devant diocèse, ont de grand
 cœur prêté leur serment civique.

L'évêque & ses chanoines sont les seuls qui aient refusé. Les commissaires du directoire du département ont aussi-tôt fait cesser les fonctions du chapitre, & ordonné à M. l'évêque de quitter la maison épiscopale dans les vingt-quatre heures; ce qui a été ponctuellement exécuté. On lui a donné huit jours pour faire retirer ses meubles.

Louis-Charles DE MACHAULT, ci-devant évêque d'Amiens. Il naquit à Paris le 29 décembre 1737. M. Machault, contrôleur-général, fut la cause de sa fortune; il courut, avec grand succès, la carrière des bénéfices. Il parvint d'abord à être vicaire - général du diocèse d'Amiens; en 1771, il fut nommé coadjuteur de l'évêché d'Amiens; le 15 mars 1772, il fut sacré évêque d'Europée, & en 1774, il fut nommé à l'évêché d'Amiens. Dans la même année il sollicita & obtint, afin de représenter avec plus de dignité, l'abbaye de *Valloires*, au diocèse d'Amiens, laquelle vaut environ vingt mille francs de rente.

M. Machault fit parler de lui en 1781, à cause de son mandement, distribué dans la quinzaine de Pâques de cette année. Ce prélat fanatique s'y élevait, avec un zèle amer, contre

la nouvelle édition des œuvres de Voltaire, dont le *prospectus* venoit d'être publié. Il y regardoit le projet d'une collection complète des œuvres d'un pareil auteur, comme un attentat, non-seulement à la religion, mais à la police civile, & le jugeoit digne de la sévérité des loix & de l'animadversion publique. Il s'y élevoit contre Voltaire, qui, disoit-il, avoit abusé de tous ses talents pour se rendre le corrupteur de son siècle, & dont la mort aussi détestable que la vie l'a fait rejeter avec horreur de la sépulture chrétienne, qu'on n'a pu lui procurer que par subtilité, dans un pays éloigné. Enfin il déclaroit à ses ouailles qu'elles ne pouvoient, sans se rendre coupables devant Dieu, souscrire pour ce recueil abominable qu'on osoit leur proposer; que les citoyens qui ont quelque autorité ne seroient pas moins condamnables, en n'empêchant pas ce recueil de parvenir à ceux qui leur sont soumis. Ce mandement fut lu le jour de Pâques, aux prônes & aux prédications, dans les églises du diocèse d'Amiens.

Dans le premier mouvement, ce prélat envoia son mandement anti-philosophique aux hypocrites auteurs du *Journal de Monsieur*, qui venoient de se signaler par une dénonciation

contre le même ouvrage ; & ils alloient en donner un extrait bien virulent, lorsque le prélat mieux conseillé par ses parents, retira son mandement des mains des Journalistes, & même fit arrêter dans le public le plus d'exemplaires qu'il lui fut possible; de sorte que cette diatribe anti-raisonnable, quoique courte & mal écrite, devint d'abord très-rare.

L'esprit minutieux de ce prélat l'avoit porté à menacer son Imprimeur à Amiens, de le destituer, parce qu'il avoit fait courir des avis par lesquels il annonçoit qu'on trouveroit chez lui des exemplaires des nouvelles éditions de Voltaire & de Rousseau. Il fallut que cet Imprimeur, pour conserver son état, renonçât au commerce de ces ouvrages, ou ne le fît que clandestinement.

Bientôt notre évêque changea de conduite & revint à son premier sentiment. Il fit publier son mandement dans le journal général de l'abbé Fontenai, & ayant appris que les curés d'Abbeville avoient refusé de le publier au prône, parce qu'étant question dans ce mandement de l'affaire du chevalier *de la Barre*, ils craignirent d'exciter une trop grande fermentation; il entreprit, sur ce refus, de leur intenter un procès.

Ce prélat imbécille a non-seulement refusé

de prêter son serment, mais il a abusé du pouvoir chimérique qui lui restoit pour fulminer une interdiction contre tous ecclésiastiques qui obéiroient aux décrets. Le département a interdit l'interdiction, & a aussi-tôt procédé à la nomination d'un nouvel évêque.

M. *Desbois*, ci-devant curé de Saint-André-des-Arcs à Paris, a été nommé à sa place.

Cet ex-prélat est, comme quelques autres de ses confrères, un homme sans caractère, qui auroit des vertus, s'il n'étoit pas entouré d'instigateurs perfides. Son peu de lumiere, sa facilité font de grands moyens pour les personnes qui le dirigeant, & qui l'ont conduit dans des écarts bien coupables. On lui a fait publier & répandre avec profusion dans le département une lettre prétendue pastorale, & qui n'est qu'un libelle incendiaire ; heureusement que cet écrit empoisonné n'a produit aucun effet sur le peuple, qui est déjà fortifié contre de pareilles atteintes.

Fremin de FONTENILLES, ci-devant *sous-chantre* de la cathédrale de *Reims*, & ci-devant abbé commendataire de la ci-devant abbaye de *Beaugerais*, au diocèse de Tours. Cet abbé est issu d'une amille d'ennoblis. Son grand oncle qui étoit recteur de l'Université, disoit, lors de la

taxe des nouveaux nobles : *redde pecunias, & reddam nobilitatem.*

Pour singer les nobles de race, la famille de cet ennobli voulut le consacrer à l'église, c'est-à-dire, aux bénéfices qu'elle donne, quand on a l'adresse de les saisir. M. l'abbé de *Fontenilles* lancé dans la carrière, devint chanoine de l'église de Reims, & puis *sous-chantre*, & puis *doyen*; &, en 1773, il obtint l'abbaye de *Beaugerais*, qui étoit en *commende*, & qui valoit quatre à cinq mille livres de rente.

Il seroit peut-être devenu évêque, ce M. *Fontenilles*, si sa noblesse eût été plus vieille, & s'il eût su mettre un peu moins de publicité dans ses déportements. Un événement funeste vint arrêter pour toujours ce candidat au milieu de sa carrière bénéficiale,

Tout le monde sait que les prélates, les riches & oisifs bénéficiers ont un penchant décidé pour les femmes. M. l'abbé de *Fontenilles* étoit plus recherché dans ses goûts. On l'accusoit, depuis long-temps, d'une faute de grammaire très-grave, celle de mettre au masculin, ce qui doit être mis au féminin. Un jour, dans les écuries du château de *Muire*, il fut surpris, après dîner, avec un jeune do-

mestique de la maison, occupé à commettre cette faute grammaticale.

Le flagrant délit étoit incontestable; une lettre de cachet exila M. l'abbé, non pas dans un désert, mais à Paris, afin qu'il cachât dans la foule ses honteuses habitudes, & afin de détourner cet objet scandaleux des yeux des bons Champenois.

M. l'abbé de *Fontenilles* vivoit paisiblement à Paris, & avoit résigné sa prébende, il y a environ trois ans; au fils de l'ambassadeur de Naples, âgé de treize ans, neveu du ci-devant archevêque de Reims, lorsque la révolution est venue lui enlever une partie de ses bénéfices, & lui rendre sa liberté. Voilà les saints de notre clergé.

Henri-Joseph-Claude de Bourdeilles, ci-devant évêque de Soissons. Il naquit dans le diocèse de Saintes, le 7 décembre 1720, d'une famille dont le nom est célèbre par les mémoires du fameux *Bourdeilles*, abbé de *Bramtome*, qui étoit de cette famille. Habile observateur, mais courtisan aussi vil que corrompu, & digne de la cour scélérate où il faisoit le métier de valet.

M. l'abbé *Bourdeilles*, désirant suivre la car-

rière de ses nobles aïeux, comme on dit, parvint au grade de grand-vicaire de Périgueux. Protégé à la cour, il obtint l'abbaye de la *Trinité de Vendôme*, au diocèse de Blois, qui valoit près de dix-huit mille livres de rente. Il parvint, par les moyens ordinaires, en 1762, au siège épiscopal de Tulle, qu'il occupa pendant deux ans seulement, & qu'il abandonna avidement pour un évêché plus riche, pour celui de Soissons, où il fut promu en 1764.

Ce prélat s'est rendu fameux, dans son diocèse, par la persécution odieuse qu'il exerça contre madame de *Margeret*, abbesse de *Saint-Paul-lès-Soissons*. Cette persécution éclata en 1773. Le prélat, sous prétexte de galanterie, d'autres disent par motif de jalousie, obtint une lettre de cachet contre cette abbesse, qui la confinoit au *Pont-aux-dames*. Les réclamations réitérées de cette dame furent infructueuses.

On rapporte à ce sujet, que M. de *Puysegur*, révolté des persécutions qu'éprouvoit cette malheureuse victime de la colère épiscopale, vint à Compiègne, où étoit le Roi, pour interposer son crédit en faveur de cette prisonnière. L'évêque de Soissons s'y trouva, & il y eut même en cette rencontre des propos très-vifs entre le prélat & M. de *Puysegur*. On prétend

même que ce dernier, emporté par la résistance tyrannique de l'évêque, donna sans façon des coups de pied au cul à sa grandeur.

L'action de M. de Puységur, ses opinions contraires à l'esprit du clergé (car on savoit qu'il avoit alors osé publier un livre dans lequel il soutenoit que le clergé ne devoit point faire un ordre dans l'état) ne servirent qu'à river les fers de l'abbé persécuté, qui a passé une partie de sa vie dans cette prison, où on l'obligoit à remplir les fonctions de sœur converse, & où elle est enfin morte de chagrin. M. Ader, ci-devant avocat, & dont cette infortunée étoit la cliente, connoît tous les détails de cette affaire révoltante, de cette trame d'iniquités, d'après laquelle on peut à bon droit s'écrier : Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots ?

Ce prélat fit connoître son caractère entêté & chicaneur, dans la prétention qu'il manifesta de sacrer le Roi, au défaut de l'archevêque de Reims, M. de la Roche - Aimon, qui étoit trop vieux ; il succomba dans cette prétention vaniteuse, & le Roi se déclara en faveur de son adversaire, le coadjuteur de l'archevêque de Reims, ce qui défola M. de Soissons.

Mais ce qui l'a défolé bien davantage, c'est la révolution opérée dans le gouvernement, &

fur-tout dans le clergé; il a, comme ses dignes confrères, cabalé avec une ardeur infatigable; il a cherché à semer la division dans les esprits, à allumer les restes combustibles du fanatisme, & tout cela sans aucun succès. Un excellent patriote, M. l'abbé de Marolles, a remplacé monseigneur, & sa grandeur, avec du revenu & un évêché de moins, se voit livrée, par son défaut de patriotisme & de vertus, au mépris public & à toute l'horreur de son caractère inquiet & atrabilaire.

Pierre DE LIGNAC, ci-devant chanoine de l'église cathédrale de la ville d'Arras, & grand-vicaire de l'évêché. Il naquit en 1730, dans le bourg de Terrasson, au diocèse de Sarlat, en Périgord; il fit ses études, & parvint au grade de licencié en théologie. Attriré par l'ancien évêque d'Arras, dans cette ville, il eut entièrement la faveur de ce prélat, qui lui fit avoir le bénéfice de chapelain de la chapelle de Moquette, dans l'église de Saint-Nicaisie, ensuite qui l'eleva en 1760, au rang de chanoine de la cathédrale d'Arras, & qui le fit son secrétaire;

Ce fut en cette dernière qualité que l'abbé

de Lignac suivit son évêque à Paris en 1761, & il étoit logé avec lui, rue de Bourbon, hôtel du Maine.

Cet abbé, tout fier d'être, depuis quelques mois, chanoine d'une cathédrale, & tout joyeux de voir son revenu considérablement augmenté, se disposa à jouir des plaisirs de la capitale. En conséquence, le samedi 29 août 1761, en revenant de souper en chanoine, & en passant dans la rue de la Harpe, M. l'abbé voulut connoître quelle différence il existoit entre les Parisiennes & les Artésiennes. Les moyens d'acquérir, à cet égard, des connaissances sûres se présentoient souvent; mais ce jour-là, ils parurent se présenter plus à propos. Il monta donc chez une fille, vaqua à son expérience; mais à peine a-t-il achevé, qu'il voit entrer un commissaire de police, un inspecteur & sa suite, qui viennent porter le trouble & le rabat-joie dans le ménage. Les hommes de la police interrogent & verbalisent. L'abbé de Lignac, tout confus, avoua, suivant les termes du procès-verbal, qu'il étoit venu dans ce lieu de débauche, de son propre mouvement, qu'il s'y étoit amusé charnellement & jusqu'à parfaite copulation avec la fille *Annet*, dite *Bourgeoise*; de ce que dessus les commissaires

dresserent leur procès-verbal, que ledit sieur abbé de *Lignac* signa; & après que l'inspecteur eut vérifié ses noms, qualités & demeure, &c il le relaxa, & le chanoine, chapelain fut très-aise d'en être quitte pour la peur.

Pierre DE SEGUIRAN, ci-devant évêque de Nevers, naquit à Aix le 19 avril 1739. Il fut bientôt nommé chanoine honoraire de la cathédrale d'Aix. En 1776, il obtint l'abbaye de *Landais*, diocèse de Bourges; & en 1782, il fut nommé évêque de Nevers, & sacré le 5 janvier 1783.

Ce prélat, sans énergie, a le caractère corrompu d'un courtisan; on lui reproche, avec justice, la conduite foible qu'il tint à l'égard du cardinal de Rohan, lors de son exil. Cet exilé allant en Auvergne, passa à Nevers. Son projet étoit de se rendre à l'évêché, d'y prendre un bouillon & d'y coucher. Il envoya en conséquence, au-devant de lui, un valet-de-chambre pour faire des compliments au prélat, & lui demander l'hospitalité. M. de Segurian, instruit de l'objet de la mission, sous prétexte d'absence en ce moment, donne ordre qu'on retienne le valet-de-chambre; en même temps, il fait préparer un bain. Cependant un nouveau

messager annonce l'arrivée prochaine du cardinal. L'évêque tout effarouché, ne prend pas le temps de se déshabiller entièrement, il se jette à demi vêtu dans le bain, fait introduire le valet-de-chambre, joue le malade, dit qu'il a des coliques affreuses; que son éminence est bien la maîtresse de venir, mais qu'il est désespéré de ne pouvoir lui faire les honneurs de son palais, ni même de le voir, à cause de son état. On rendit cette réponse au cardinal, qui, se doutant bien que c'étoit une excuse de politique, dans la crainte de déplaire à la cour, ne s'arrêta point & passa outre.

Si M. l'évêque eût été un homme vertueux, & qu'il eût cru le cardinal coupable, il lui auroit franchement & sans détour refusé l'hospitalité; ou s'il l'eût cru innocent, il l'auroit accueilli, malgré sa colique & ses bains; mais M. de Segurian n'étoit que prélat & créature de l'intrigue, & il s'est conduit comme tel.

Ce prélat a montré un peu plus d'énergie, lorsqu'il s'est agi de défendre les revenus du haut clergé, à l'assemblée des Notables, & lorsque Calonne parloit de réformes à y faire. Le danger de perdre de ses biens, lui a fait déployer un caractère dont on ne le croyoit pas susceptible; & à son exemple, la plupart de ceux

qui étoient dans l'assemblée , s'opposerent aux réformes projetées , avec un acharnement qui fit beaucoup d'honneur à l'avidité & à l'avarice du haut clergé . C'est à cette occasion que l'on fit sur les évêques alarmés les couplets suivants , sur l'air : *De la complainte de Sainte Roch.*

Au camp mitré bientôt l'allarme sonnée ;

Vengeons , dit-il , nos plus chers intérêts ;

Unissons-nous pour écraser Calonné ,

Et renversons ses insensés projets :

Qu'uri Roi soit pere !

Doit-il le faire

A nos dépens ,

Aidant les pauvres gens ?

Nous rappellant à d'antiques annales ;

On veut donner nos biens aux indigéns ;

Nous connaissons ces vicilles décrétalez ;

Mais c'est à nous d'interpréter leur sens :

Or , tout évêque ,

Tout archevêque

Doîne du pain ;

Au moins à sa catin .

Le public toujours trompé , prit bonnement le zèle que M^e de Segurian avoit manifesté à l'assemblée des Notables , pour le zèle du bien commun ; il admira , comme son ardent

défenseur, celui qui n'étoit que le défenseur des revenus du clergé, celui qui ne se monstroit l'ennemi des ministres, que parce que ces ministres en vouloient aux biens de l'église. Cette erreur que presque tout le monde partageoit, fut cause que le prélat de Nevers fut choisi, à la rentrée du parlement, après son exil, pour célébrer la messe-rouge.

L'acharnement que ce prélat avoit mis à la conservation des immunités, priviléges & revenus du clergé, devoit faire présumer d'avance qu'il refuseroit de prêter le serment qui détruisoit ces mêmes immunités.

Charles - Constant - César DAGOULT DE BONNEVAL, ci-devant évêque de Pamiers. Il naquit à Grenoble en 1749. Ses nobles parents le destinerent à vivre noblement & richement du bien des pauvres. Après avoir parcouru les grades ordinaires qui mènent à l'épiscopat, il profita de la mort de M. de Levy-Seran pour lui succéder. Le plan de ses intrigues & de ses marchés de cour, eut un plein succès ; il avoit obtenu, en 1786, l'abbaye de Ferrieres, diocèse de Sens, qui vaut six mille livres de rente ; & le 13 mai 1787, il fut sacré évêque de Pamiers.

Ce prélat de fraîche date, n'a pas eu le temps, pendant son regne épiscopal, de se faire une réputation bien marquée, si ce n'est celle que son luxe insolent lui a mérité dans son diocèse. Toute la folle magnificence de nos courtisans; tout le luxe de nos petits-maîtres de la capitale étoient, avec affectation, étalés par ce prélat dans les montagnes du pays de Foix. C'étoit au milieu de la simplicité de ces pays agrestes, que ce prélat fanfaron, que ce prétendu pasteur d'une religion de pauvreté & d'humilité, est venu porter les semences d'un luxe corrupteur & scandaleux. Envoyé pour instruire & édifier les habitants de ces montagnes, il les dédaignoit par sa fierté, les outrageoit & les scandalisoit par sa magnificence, si contraire à son état, & les corrompoit par son exemple. Voilà l'homme qui aujourd'hui ose se dire l'apôtre de la religion, d'une religion dont il a constamment violé les principaux préceptes, & qui la viole encore aujourd'hui par sa conduite.

Sa nobilité, sa puissance, ses revenus, voilà sa religion unique, voilà celle dont il déplore la ruine, voilà celle pour la défense de laquelle il voudroit voir ses ouailles s'entr'égorguer.

C'est ce que ce prélat petit-maître a tenté de produire dans son ci-devant diocèse, en

répandant avec profusion la longue & infernale lettre de son confrere l'évêque de *Boulogne*, à la malice de laquelle il a joint un peu de la sienne.

Un des membres des amis de la constitution de Foix lui a répondu par un écrit de quatre pages, dans lequel il expose, au plus grand jour, les pieux motifs de sa grandeur.

« Votre but, y est-il dit, je le vois, est » d'exciter un soulèvement général, dont la » guerre civile seroit la suite, & qui, après » avoir pendant quelques années inondé la » France du sang de ses habitants, finiroient » par vous rendre vos cent mille livres de rente » & votre présidence aux états.

» Vos pastorales intentions ne sont pas équi- » voques ; mais je crois pouvoir vous déclarer » que celles de mes compatriotes sont toutes » différentes, & qu'ils ne sont point disposés » à se faire égorger pour vous faire restituer » votre porcelaine du Japon, vos grands la- » quais, vos whiskis, vos anglois, & générale- » ment ce luxe enchanteur, que vos créanciers » de Paris vous ont si mal - adroitemment fait » étaler, à leurs dépens, dans nos paisibles » montagnes ».

L'ex-évêque *César Dagoult* voudra-t-il dé-

fendre, les armes à la main, ses porcelaines, ses voitures & ses chevaux? Osera-t-il imiter un de ses prédécesseurs sur le siège de Pamiers, nommé *Bernard Leodat*, qui n'avoit pas plus que lui dans le cœur, les principes de sa religion & de son état, qui fut emprisonné & poursuivi criminellement en 1537, pour s'être emparé avec violence de l'évêché de Pamiers, pour avoir retenu des places fortes de son diocèse, & en avoir refusé l'entrée aux troupes du Roi; pour avoir levé une compagnie de bandits, afin de l'opposer aux troupes du Roi; pour avoir fait plusieurs rebellions à la justice royale; pour avoir eu des correspondances illicites avec les ennemis de l'Etat, & avoir reçu chez lui des troupes espagnoles pendant la guerre; enfin pour avoir entretenu des filles dont il avoit eu des enfants. On ne sait comment fut puni le prélat *Bernard Leodat*, coupable de tant de crimes; mais on se doute bien comment le seroit le prélat *Cesar Daguault*, si, non content d'entretenir des filles & de leur faire des enfants, il osoit imiter son prédécesseur dans ses attentats à l'autorité souveraine & légitime.

François

Michel-François COUET DU VIVIER DE LORRY, ci-devant évêque d'Angers. Il naquit à Metz en 1728. Il parvint à être vicaire-général du diocèse de Rouen; le premier mai 1764, il fut nommé évêque de Vence; en 1769, il fut promu à l'évêché de Tarbes; &, en 1782, il parvint au siège épiscopal d'Angers, & deux ans après, il obtint l'abbaye de *Saint-Serge*, au diocèse d'Angers, qui vaut près de dix mille livres de rente, afin de lui aider à supporter honorablement le fardeau de ce nouveau siège.

En janvier 1770, lorsque ce prélat n'étoit encore qu'évêque de Tarbes, il lui arriva l'aventure suivante.

Son carrosse, dans un embarras, accrocha & rompit un fiacre, au point qu'une dame qui étoit dedans ne put plus continuer sa route. Le prélat jeune & galant, après s'être confondu en excuses, descendit de sa voiture, déclara à la dame qu'il ne souffriroit pas qu'elle restât à pied; lui offrit son carrosse, lui donna la main pour l'aider à y monter. Le prélat demanda à la dame où elle vouloit être conduite; elle dit qu'elle alloit à l'hôtel de Praßlin, chez le sieur *Beudet*, secrétaire de la marine. Ce dernier étoit de la connoissance de l'évêque de Tarbes, qui offrit à la dame ses services auprès de

ce secrétaire ; il dit qu'il profiteroit de cette occasion pour voir M^e Beudet, & de-là pour ramener cette dame chez elle.

Arrivé à l'hôtel, monseigneur donnoit respectueusement sa main à la dame, ce qui fit rire tous les domestiques ; mais les éclats redoublèrent, quand on introduisit ce couple chez le sieur Beudet, qui lui-même auroit bien voulu éviter la publicité de cette visite. Quoi qu'il en soit, l'évêque intrigué des ricanements & des chuchotements qu'il entendoit de tous côtés, insista pour en avoir l'explication, & l'on ne put lui dissimuler que la femme dont il s'étoit si charitalement chargé, étoit une dame Gourdan, très-renommée par sa qualité de sur-intendante des plaisirs de la cour & de la ville.

On sent bien que le prélat n'en demanda pas davantage ; qu'il n'insista point pour ramener l'appareilleuse. Cette aventure fit honneur à M. l'évêque de Tarbes, & on regarda comme une épreuve de la vertu de ce prélat, son erreur à l'égard de cette fameuse appareilleuse, dans laquelle ne seroit pas tombé la plupart de ses confrères, qui connoissoient beaucoup mieux que lui la Gourdan.

Ce prélat a vu la révolution du clergé sans

avoir , à cet égard , de principe arrêté . Comme il n'avoit point prêté son serment , le département lui fit savoir qu'on alloit procéder au choix de son successeur ; mais que s'il vouloit se conformer à la Loi , il en étoit encore temps , & qu'il seroit confirmé sur son siege . Le prélat refusa d'abord , insista , puis changeant tout-à-coup de résolution , il envoya dire qu'il alloit prêter le serment ; mais il n'étoit plus temps : le scrutin étoit fini . M. Pelletier , curé de Beaufort , étoit nommé à sa place . Ainsi dans l'espace d'un jour , les principes de M. l'évêque ont varié ; mais ayant cédé trop tard à la raison , il a perdu son évêché , sans rien gagner pour le parti des réfractaires .

César-Guillaume DE LA LUZERNE , ci-devant évêque & duc de Langres , naquit à Paris en 1738 . Il parvint à être docteur de Sorbonne , chanoine de Notre-Dame de Paris , & puis vicaire-général du diocèse de Narbonne . En 1765 , il fut nommé agent-général du clergé , & le 30 septembre 1770 , il fut sacré évêque de Langres . En 1772 , il fut reçu au parlement , en sa qualité de pair ecclésiastique de France . En 1773 , il sollicita l'honneur de prononcer l'oraison funèbre du roi de Sardaigne , au catafalque qui , suivant

l'usage, fut élevé dans l'église de Notre-Dame ; il remplit cette tâche avec un médiocre succès ; cela n'empêcha pas qu'en 1774 il ne fût encore chargé de prononcer, dans l'église de Notre-Dame, l'oraison funèbre de Louis XV. Cette prédication lui attira, en 1782, la riche abbaye de *Bourgueil*, diocèse d'Angers, qui valoit près de vingt mille livres de rente.

En 1786, ce prélat publia une *instruction sur l'excellence de la religion*, qui lui fit beaucoup de réputation parmi les dévotes & les béats de son diocèse, qui eurent la patience de lire. C'étoit avec ce lourd, ce soporifique & volumineux écrit, ouvrage de quinze années de travail, tout hérisssé de citations & de notes ; que ce prélat comptoit se faire ouvrir les portes de l'académie, & passer de-là à l'*immortalité*. On y trouve des phrases académiques, de l'onction ; mais du raisonnement pas plus que dans un sermon. Cependant il ne fut pas de l'académie.

Ce prélat, ainsi que quelques-uns de ses confrères, ambitionnoit, avec un appétit dévorant, la place de précepteur du Dauphin, qui avoit toujours été confiée à des évêques ; mais M. d'Harcourt fut seul chargé de gouverner l'éducation du Dauphin, & notre évêque, malgré

ses cabales & son gros livre sur l'*excellence de la religion*, a vu encore ses espérances frustrées.

Les évêques qui prétendoient à cette place, ont long-temps intrigué pour en faire revivre les fonctions, & ont crié, de toute leur force, qu'on dérogeoit à l'étiquette, &c. &c. L'ambition de cette place avoit tellement tourné la tête de l'abbé de Beauvais, évêque de Senez, que pour l'obtenir avec plus de succès, il eut, quelque temps avant, la bêtise d'abdiquer son évêché, de sorte que cette privation bien cruelle pour un ecclésiastique, est devenue le châtiment de son ambition. Plusieurs prélates ont de nouveau intrigué pour que le préceptorat fût donné à un évêque. La Reine le vouloit bien, & desiroit y placer son protégé M. de la Tour-du-Pin, évêque de Nanci, mais M. d'Harcourt a persiflé à ne point vouloir d'adjoint.

M. de la Luzerne est un vrai prélat de cour, bel esprit, ayant de grandes prétentions à la faveur. Il est frere de M. de la Luzerne, ci-devant ministre de la guerre; & le prélat n'a pas peu contribué, dit-on, à faire le ministre, qui ne s'y attendoit guere.

On raconte de lui qu'un de ses chiens étant mort, il fit décerner, à cet animal, les hon-

neurs de la sépulture, dans son ci-devant château de *Mussy*. Il fit pompeusement envelopper le défunt dans un linceul de superbe mousseline, que le fossoyeur eut l'adresse d'escamoter après la cérémonie. Il fit ensuite porter le corps sous un tombeau orné de sculpture, propre à recevoir une épitaphe digne du chien défunt, & de sa grandeur.

On fait comme ce prélat s'est conduit à l'assemblée nationale ; on fait quelle intrigue l'a poussé sur le fauteuil de la présidence ; on fait que l'opinion de l'établissement des deux chambres que M. *Mounier* avoit manifestée, étoit son opinion favorite, qu'il l'appuya de toute sa force par des écrits & par des discours ; c'est ce qui détermina les aristocrates à le nommer président. On fait aussi avec quel artifice, avec quelle fausseté il s'est conduit sur ce fauteuil ; on peut dire qu'il l'a pris pour une chaise percée, & qu'il ne s'y est assis que pour y faire ses ordures, & que ce n'est pas là une des circonstances les moins considérables de sa vie ; mais depuis, ce fauteuil a été amplement purifié.

Son existence à l'assemblée nationale a été marquée par des principes les plus anti-constitutionnels ; il est devenu le complice de tous

les préfats réfractaires, a adopté leur plan de contre-révolution, & leurs moyens incendiaires. Il est parvenu, à force d'intrigues & de séductions, à placer ses créatures ou ses partisans dans la municipalité de Langres, qui est une des plus mal composées de France. Il a aussi influé sur le choix des officiers de la garde nationale de cette ville. Le bon peuple de Langres, qui, en général, n'est pas instruit, a cédé avec une sorte de mollesse & de complaisance aux menées de *sa grandeur violette*, & en a été la dupe. Cependant les bons patriotes, les gens éclairés ont, à leur tour, pris le dessus, & fait respecter la constitution; de sorte que monseigneur, fatigué enfin de ses mauvais succès, & redoutant le sort de quelques-uns de ses confrères, a prudemment abandonné la ville à la fin du mois de mars 1791, ainsi que son beau château de *Mussy*, dans le parc duquel reposent les cendres chérries de son chien, dont le souvenir, dit-on, lui a arraché quelques larmes. Quant aux bons citoyens de Langres, ni le chien, ni l'évêque ne les intéressent point, ils ont déjà oublié l'un & l'autre.

..... DE LA ROUE, ci-devant *cure de Saint-Côme à Paris*. Cet abbé devoit son exis-

tence & sa cure, non à ses talents, mais à sa beauté. Les dévotes sur-tout auroient voulu le faire évêque, tant il étoit beau. C'étoit le plus beau curé & le plus bel ecclésiastique de Paris ; mais il faut le dire franchement, il n'étoit pas un des plus spirituels. En 1760, il fut nommé à la cure de Saint-Côme, & bientôt il eut toutes les dévotes sur les bras. Les femmes en raffoloint, & le beau *la Roue* ne manqua jamais d'aventures galantes. C'est une grande perte pour le clergé de Paris, & sur-tout pour les paroissiennes, qui pleurent aujourd'hui sa disgrâce.

Ce beau curé figuroit fort bien à table, au lutrin, mais fort mal en chaire, quoiqu'il eût des prétentions à être prédicateur. On raconte qu'en 1787, devant prêcher à S. Victor, le seul jour où l'on prêche dans cette église, il attira un nombreux auditoire, composé sur-tout des personnes du sexe. Son premier point fut si long, si ennuyeux, que la plupart des assistants levèrent le siège, après avoir long-temps bâillé.

Au second point, le prédicateur s'apperçut du vide considérable qui s'étoit effectué dans son auditoire ; il en fut affecté & perdit la tête ; & après avoir balbutié cinq ou six phrases qu'il retournoit dans tous les sens, il fut enfin

obligé de s'arrêter & de dire : mes frères, je vous demande pardon, la salive me manque, il faut que je m'arrête.

Le lendemain, le curé donnoit un grand repas de fabrique : au milieu du dîner, il lui arrive un paquet ; il l'ouvre, & y trouve l'épigramme suivante :

Le beau *la Roue*, aux Victorins prêchoit,
A droite, à gauche il battoit la campagne,
Et cependant toujours se raccrochoit,
Grace à son ton que l'audace accompagne.
Il se déserre à la fin tout de bon ;
Il manque net, de salive, dit l'homme ;
De bon sens, oui ; mais de salive, non :
En manque-t-on quand on est à Saint-Côme ?

Le curé *la Roue* tout confit en béatitudes, en dévotes galanteries, & poussé par son ami l'abbé *Mauri*, avec lequel il dînoit souvent, s'est fort peu embarrassé de la révolution. Jamais il n'a paru à sa Section, excepté lorsqu'il a été question de la nomination des Électeurs ; alors il s'est fait précéder dans l'assemblée par une petite armée de dévots, lesquels étoient poussés par une cabale de dévotes ; & il est ainsi parvenu à se faire nommer électeur, lui qui étoit inconnu à la plupart des votants, & qu'on n'avoit jamais vu dans les assemblées pri-

maires. Mais le beau curé n'eut qu'une courte joie. Lorsqu'il lui fallut jurer , il jura; mais lorsqu'il lui fallut justifier qu'il avoit payé sa contribution patriotique, ainsi que le portoit le décret, il dit qu'il n'avoit pas cru devoir la faire, attendu que sa cure n'étoit pas assez productive, qu'il y avoit beaucoup de pauvres dans sa paroisse. On répondit à ce beau curé , d'une maniere si péremptoire , que *la salive lui manqua* , comme à l'église de Saint - Victor ; il ne put repliquer une seule parole , & il ne fut point électeur.

Cet adonis en soutane , conformément à l'étenue de ses lumières & au voeu de l'abbé Mauri , a refusé bêtement de prêter le serment exigé aux prêtres fonctionnaires publics , & il a perdu sa cure ; mais on assure qu'une foule de dévotes zélees s'empressent chaque jour auprès de lui , pour le consoler de cette perte , & le bercer de l'espoir de son rétablissement.

Louis-Charles DUPLESSIS D'ARGENTRÉ, ci - devant évêque de Limoges. Il naquit au château Duplessis, diocèse de Rennes, le 10 juin 1723. Lors de la démission de M. Coetlosquet, précédent évêque de Limoges, M. Duplessis d'Argentré sollicita, cabala, paya &

obtint enfin cet évêché. Il fut nommé le 3 septembre 1758, sacré le 14 janvier 1759, & le 19 mars suivant il prit possession.

Arrivé à Limoges, M. d'Argentré ne trouva point le *palais épiscopal* digne de sa grandeur. Il s'occupa bientôt de sa démolition, pour en faire reconstruire un plus superbe. C'est ce qu'il fait, avec une dépense extraordinaire & une magnificence qui contraste, d'une maniere frappante, avec la pauvreté des maisons de la ville, qui sont presque toutes en bois. Les jardins épiscopaux attenants à ce palais, sont vastes, ornés avec beaucoup de recherche.

Pour suffire à ces dépenses & à tant d'autres, M. d'Argentré fut obligé de recourir encore aux biens de l'église. Il obtint donc, à force d'intrigues, en 1766, l'abbaye de *Vaux-Cernay*, qui vaut dix mille livres de rente ; & en 1774, l'abbaye de *Saint-Jean-d'Angely*, qui vaut près de dix-huit mille livres de rente ; mais ces abbayes ne suffirent pas encore aux besoins de ce M. l'évêque qui étoit fort endetté.

Il y avoit dans son diocèse une ancienne & riche abbaye célèbre, sous le nom de *Grandmont*. Les bâtiments de ce monastere chef d'ordre, tombaient en ruine; les moines qui habitoient ce lieu, avoient été obligés de quitter la maison, & de se

réfugier dans un bâtiment moderne qui servoit d'infirmerie. M. l'évêque convoita les biens de ce riche monastere; il jugea qu'en s'appliquant ces biens, il pourroit soutenir, d'une maniere plus honorable, ce qu'il appelloit sa dignité, c'est-à-dire, son luxe, sa table, ses chevaux, ses valets, &c. &c.

Voici comment le saint prélat s'y prit.

Il commença par susciter aux religieux de Grandmont querelle sur querelle; il se trouva scandalisé de leur relâchement, il voulut les ramener à leur règle primitive; les moines résisterent. C'étoit ce que sa grandeur demandoit. Monseigneur avoit tout arrangé d'avance. Il avoit demandé au Pape la suppression de l'ordre des Grandmontins; cette suppression étoit signée, & ces moines furent supprimés.

Le Pape déclare, conformément au vœu de l'évêque, dans une bulle du mois d'août,
 « que les Grandmontins n'ont jamais connu
 » la vie réguliere, &c. Et il ajoute bêtement,
 « que la mense épiscopale de Limoges n'est
 » pas assez pourvue pour que l'évêque puisse
 » soutenir sa dignité, quand même il auroit
 » d'autres revenus ».

Ainsi on voit que les moines avoient tort, parce que l'évêque avoit envie de leurs biens.

L'évêque de Limoges fut enfin maître des biens immenses de ce monastere, enrichi du bienfait des ducs d'Aquitaine, rois d'Angleterre. Si l'évêque de Limoges parvint à s'en attribuer à lui seul la jouissance, ce ne fut pas sans vaincre beaucoup d'obstacles, sans plaider contre les évêques des dioceses voisins qui vouloient avoir part au butin; mais l'intrépide avidité de M. d'*Argentré* triompha de tout.

Après s'être emparé du monastere & des biens de *Grandmont*, M. l'évêque y réunit quatre autres riches bénéfices. Ces biens énormes qui auroient suffi à la nourriture de six cents personnes, ne purent encore le satisfaire.

Il charge l'économie de sequestre, nommé *Tanchon*, de supprimer une aumône de cinquante setiers de bled, que depuis plus de six cents ans les moines distribuoient, tous les Jeudis-Saint, aux pauvres du voisinage. Cette révoltante spoliation ne fut pas la seule qu'exerça ce prélat avide & inhumain.

Bientôt après, le trésor de cette abbaye, très-riche en reliquaires & en vases sacrés, devint aussi sa proie; & voici comme on raconte cet enlèvement.

Le sieur *Tanchon*, économie du prélat, se rendit, par ses ordres, à *Grandmont*, sous

prétexte de visiter les ornements de l'église ; il affecta de prolonger sa visite jusqu'à l'heure du dîner de deux religieux qui restoient encore dans cette abbaye. Pendant qu'ils dînoient, le sieur *Tanchon*, aidé de quelques personnes affidées, fit son coup. Il s'empare du trésor, charge les reliquaires & les châsses sur un cheval, & les transporte à Limoges. Dans le même temps, il envoie des ouvriers, chargés d'enlever la couverture des combles des bâtiments, laquelle étoit toute en plomb, & étoit évaluée à trente mille francs.

Parmi les objets précieux de ce trésor enlevé, on distinguoit la châsse de *Saint Etienne*, fondateur de l'ordre de Grandmont ; elle étoit enrichie de pierreries, & valoit plus de quarante mille livres. On assure que M. d'Argentré en partant pour Paris, le lundi de Pâques 1789, afin de se rendre aux états-généraux, dont il venoit d'être nommé député, l'emporta avec lui pour la vendre.

Voilà les hommes qui, sous prétexte de religion, s'opposent à la volonté & au bien général ; qui pendant toute leur vie ont été un objet de scandale ; qui par leur exemple licencieux ont porté les plus grands coups à la religion, & qui s'en disent aujourd'hui les

défenseurs, lorsque la nation entière attaque, non pas la religion, mais la pernicieuse surabondance de leurs richesses. Les voilà ces bons apôtres dont la religion étoit toute d'or, qui pleurent aujourd'hui & crient à l'hérésie, parce qu'on touche à leur religion de métal.

F I N.

T A B L E.

B.

B AREAU, évêque de Rennes,	page 30.
BOURDEILLES , évêque de Soissons.	69.

C.

CALONNE , l'abbé.	23.
CASTELLANE , aumônier de la Reine.	26.
COUET DU VIVIER DE LORRY , évêque d'Angers.	81.

D.

DAGOULT , évêque de Pamiers.	77.
DARGENTRÉ , évêque de Limoges.	90.

F.

FONTENILLES , sous-chantre de Reims.	67.
---	-----

(96)

H.

HOQUART, chanoine de Châlons. page 44.

L.

LA MARCHE, évêque de S. Pol-de-Léon.	46.
LA LUZERNE, évêque de Langres.	83.
LA ROUE, curé de S. Côme.	87.
LIGNAC, chanoine d'Arras.	72.
LUBERSAC, évêque de Chartres.	49.

M.

MACHAULT, évêque d'Amiens.	64.
MARBEUF, archevêque de Lyon.	15.
MINTIER, (LE) évêque de Tréguier.	53.

N.

NOË, évêque de Lescar.	55.
------------------------	-----

R.

RIVIERE, chanoine de Paris.	42.
-----------------------------	-----

S.

SEGUIRAN, évêque de Nevers.	74
-----------------------------	----

T.

TALEYRAND, archevêque de Reims.	38.
---------------------------------	-----

Nota. Ceux qui auront quelques renseignemens à fournir sur les prélats ou prêtres réfractaires, pourront les adresser à M. GARNÉRY, Libraire, rue Serpente, N°. 17.

VIE PRIVÉE

D E S

ECCLÉSIASTIQUES,

P R É L A T S ,

E T A U T R E S

FONCTIONNAIRES PUBLICS.

*Qui n'ont point prêté leur Serment sur
la Constitution civile du Clergé.*

POUR FAIRE SUITE À LA LISTE DES
NOBLES.

S E C O N D E P A R T I E.

A P A R I S ,

Chez GARNERY , Libraire , rue Serpente ,
n°. 17.

L'AN SECOND DE LA LIBERTÉ

1 7 9 1.



THE HISTORY OF

THE COUNTRY OF
SAXONIA

BY G. F. H. VON KLEIST

TRANSLATED BY

JOHN MORINSON, ESQ.

WITH A HISTORY OF THE
POLITICAL PARTIES IN ENGLAND

BY J. R. GREEN,
NOVELIST

AT LONDON: PARKER,

1812.

CHARLES GUILLAIN, LIBRAIRIE, 1812.
THE SECOND EDITION.

THE SECOND EDITION.

1812.

VIE PRIVÉE
DES
ECCLÉSIASTIQUES,
PRÉLATS,
ET AUTRES
FONCTIONNAIRES PUBLICS,

*Qui n'ont point prêté leur Serment sur la
Constitution civile du Clergé.*

JÉRÔME-MARIE CHAMPION DE CICÉ,
ci-devant archevêque de Bordeaux, na-
quit à Rennes en 1735. Ses études, ses
intrigues et ses parens, le portèrent con-
curremment, en 1765, au grade d'agent
général du clergé de France, et le 26 août
1770, il fut sacré évêque de Rodès. Il ob-
tint en 1780 l'abbaye de *la Grasse*, dio-
cèse de Carcassonne, qui vaut au moins
vingt-quatre mille livres de rente : enfin,
en 1781, il fut nommé à l'archevêché de
Bordeaux. Ce riche bénéfice, et tous les

autres qu'il possédoit déjà , ne suffisoient pas encore à son avidité ; il sollicita , en 1785 , la richissime abbaye d'*Ourchamps* , diocèse de Noyon , qui vaut plus de cinquante mille livres de rente , et il l'obtint afin de pouvoir plus dignement représenter sur son siège archiépiscopal . Enfin , en 1789 , il obtint la feuille des bénéfices , qui donna une très-grande latitude à son pouvoir et à ses vues ambitieuses .

Ce prélat , étant encore évêque de Rodès , eut de longues querelles contre le ci-devant *bas clergé* de son diocèse , qui se plaignoit de la mauvaise répartition des impositions , et qui accusoit M. l'évêque de Rodès d'avoir favorisé ces iniquités et de s'être beaucoup ménagé lui-même aux dépens du clergé inférieur .

Le chapitre de Rodès fit , en 1777 , paroître un mémoire sur cette matière , auquel l'évêque ne répondit pas , mais il y fit répondre sous le nom d'un sieur *Viguier* , syndic du clergé : les chanoines de Rodès répliquèrent à ce mémoire d'une manière attérante pour l'évêque .

Les agens du clergé intervinrent dans l'affaire , tout comme s'ils avoient été seu-

lement les agens des prélats , et comme si alors , par le clergé , on n'entendoit pas tous les ordres qui le composent. Mais cette tournure avoit été prise par M. de *Cicé* pour avoir , sur la demande de ces agens du Clergé , un arrêt d'évocation au conseil , et dérober aux yeux des tribunaux ordinaires le tableau de ses friponneries. Cet arrêt d'évocation occasionna de fortes remontrances de la part du parlement de Toulouse.

Dans cette circonstance embarrassante , le saint prélat eut encore recours à la ruse. Il prétendit que le sieur abbé de *Portelance* , qui avoit écrit au nom du chapitre de Rodès , n'étoit pas avoué de son chapitre , quoiqu'il représentât , pour prouver sa mission , les titres les plus authentiques et les plus récents. Après , il séduisit deux imbécilles ou deux frippons de chanoines , nommés l'un *Dièche* , et l'autre d'*Almayrac* , qui lâchement abandonnèrent la cause du chapitre , et se tournèrent du côté de l'évêque , qui avoit des bénéfices à donner.

Enfin en 1778 l'évêque de Rodès , grand intriguant de son métier , manœuvra si bien qu'il gagna en plein son procès , et

eut la liberté d'exercer à son gré toute sa tyrannie. Il obtint de gros intérêts , et en outre les mémoires imprimés contre lui par ses adversaires furent supprimés comme libelles diffamatoires ; l'abbé *Portelance* , député du chapitre , fut exilé : l'intrigue et la faveur n'avoient jamais obtenu sur l'équité de victoire plus éclatante.

Le lieu où le député du chapitre de Rodès fut exilé étoit *Saint-Cernain* , en Rouergue. Quelques années auparavant M. *de Cicé* y avoit passé , et ne put s'empêcher de s'écrier : *Ah ! l'abominable lieu.* Il s'en ressouvint , et , par une vengeance raffinée et bien digne d'un prélat , il y envoya son antagoniste , pour lui apprendre à plaider contre son évêque.

Les intrigues de ce prélat courtisan le garantirent de la peine que méritoient ses iniquités , et lui valurent même l'archevêché de Bordeaux. En 1786 , il fut un des sept archevêques députés du clergé à l'assemblée des Notables : il s'y montra en homme rusé , astucieux , et sur lequel on ne pouvoit point compter. Il étoit fort lié avec M. *de Marbeuf* , alors évêque d'Au-tun , dont nous avons parlé ; il logeoit chez

lui , à Paris , et le dirigeoit entièrement.

Ce prélat , usé par les plaisirs , est d'une très-foible santé. Voici le portrait véritable qu'on a fait de lui dans des couplets publiés à l'occasion des évêques qui assisoient à l'assemblée des Notables :

Le dos voûté par une maigre échine ,
Cicé paroît un animal pensant ;
 Quand il se tait on croit qu'il rumine ;
 Mais quand il parle , alors c'est un volcan
 Plein de fumée ;
 Tête animée ,
 Ce mal-adroit
 Se fait montrer au doigt.

Levant au ciel ses mains sacerdotales ,
 Réunissons , dit-il , tous nos efforts
 Contre l'impôt et les provinciales ;
 Du moins , seigneurs , soyons-y les plus forts.
 La voix coupable
 Du misérable ,
 Sans nul égard ,
 Taxeroit notre part.

M. de *Cicé* est convaincu d'avoir contribué , de tout son pouvoir , à faire réussir les prétentions fiscales et ministrielles sur les alluvions de la Garonne ; d'avoir contribué aussi à l'exil du parlement de Bordeaux , qui s'étoit refusé à l'enregistrement de cette

vexation : on dit même qu'il avoit rédigé les lettres-patentes qui ordonnent la translation de ce parlement dans la petite ville de Libourne.

Ce pasteur , en favorisant les usurpations de la Cour , en aidant les ministres à persécuter les peuples confiés à ses soins , a excité contre lui la plus vive indignation , qui a été suivie du plus froid mépris.

Lorsque le feu prit à sa maison épiscopale , les Bordelais , qui détestoient cordialement leur prélat , affichèrent un placard sur sa porte , qui contenoit ces mots : *Palais à brûler , terrain à vendre , archevêque à pendre.*

Ce prélat , qui étoit attaché à l'ancien régime par de longues et vicieuses habitudes , par des espérances dont son ambition s'alimentoit encore , et par près de quatre cents mille livres de rentes en bénéfices , n'a pas dû voir , sans les plus vifs regrets et sans beaucoup de cabales , le nouveau régime s'établir , la religion de l'évangile succéder à *la religion des bénéfices.*

Nommé député à l'Assemblée nationale ,

et , par une suite d'intrigues , élevé à la place de garde des sceaux , il s'est conduit dans cette place avec toute la souplesse et la perversité d'un courtisan , et toute l'astuce et l'hypocrisie d'un prélat . Son grand moyen , et celui qu'il a employé le plus souvent pour nuire à la chose publique et à l'établissement de la constitution , étoit de ne point faire sanctionner les décrets de l'Assemblée nationale , ou bien , quand ils étoient sanctionnés , de ne point les faire exécuter , ou de les faire parvenir avec des altérations . Il s'attachoit sur-tout à peupler les départemens de commissaires du roi convaincus d'aristocratie : c'étoit des créatures dont il dévoit se servir au besoin , et qui étoient chargées de répandre le poison de leurs principes dans toutes les villes de France . Il ne négligeoit aucun moyen pour accroître le nombre de ses partisans . Un jour quelqu'un lui demandoit des lettres de répit ; elles furent accordées , et le ministre archevêque répondit : *Si vous trouvez quelques personnes qui en aient besoin , amenez-nous les , cela nous fera toujours des amis .*

On rapporte que voyant le ministère sur

le point d'être renouvellé , il disoit : *les autres ministres donneront leur démission s'ils veulent, pour moi je ne sortirai de ma place que l'on ne m'en chasse ; et l'on l'en a chassé.*

Dès le mois de novembre 1790 , le district de Bordeaux avoit arrêté d'engager ce prélat à opter entre le ministère et l'épiscopat ; un décret y étoit conforme. Le vertueux *Champion* répondit à quelqu'un qui lui demandoit quel seroit son choix : *J'aimerois autant que vous me demandassiez lequel j'aime mieux de pisser des aiguilles ou de chier des rasoirs , et il préféra la prélature.*

Sa chute au ministère , le désespoir de voir ses complots bouleversés , lui ont fait , malgré ses sermens de maintenir la constitution , prendre ouvertement le parti des ennemis de cette constitution ; il n'a considéré ni le bonheur public , ni son caractère de ministre d'une religion de paix , d'humilité , de pauvreté ; il n'a vu que son autorité et ses quatre cents mille livres de rentes perdues , ou réduites à trente mille livres.

Sa rage s'est manifestée en plusieurs oc-

casions , et notamment lorsqu'il a été question , à Bordeaux , de procéder à la vente des biens ecclésiastiques. Il se passa , dans cette ville et dans l'église de Saint-Projet , une scène dont cet ex-prélat étoit l'instigateur , et qui manqua à devenir funeste. Le dimanche 13 février 1791 , le curé de cette église , après avoir fini le prône , excommunia , de la part de Dieu et M. l'archevêque *Champion* , tous ceux qui achetaient ou qui avoient déjà acheté des biens nationaux ; au même instant on entend crier : *A la lanterne !* on sonne le tocsin , le prêtre se sauve , la municipalité arrive , et l'excommunication reste en chemin.

Il est plaisant de voir cet ex-ministre , cet ex-prélat , que les Bordelais et tous les François regardent depuis long - temps comme un homme sans principes , sans délicatesse , sans foi , et même sans religion ; qui rassembloit sur sa seule tête tous les vices des courtisans les plus souples , et tous ceux des prélates les plus ambitieux ; il est plaisant , dis - je , de voir ce libertin blasé , traité depuis peu comme un petit saint par les partisans de l'aristocratie sacerdotale. Dans un projet de protestations ,

fabriqué par des prêtres fanatiques du Bordehois, qui fut heureusement intercepté par des patriotes, on y voit que ces prêtres réfractaires *renouvellement*, dans ce curieux écrit, *leur assurance d'attachement et de fidélité à M. CHAMPION, leur archevêque...* qu'ils appellent leur *digne et vertueux prélat...* digne de tout *l'amour et de toute la vénération de son presbytère et du troupeau confié à ses soins*; ils ajoutent qu'il est évident que *sa religion, sa conscience, et sa fidélité aux devoirs de l'épiscopat, ont été la seule cause du refus qu'il a fait de prêter le serment à la constitution.*

Que ne fait pas dire et faire l'esprit de parti? dans quel aveuglement le fanatisme, ou plutôt la soif de l'autorité et celle de l'or, ne portent pas les hommes sans principes et sans vertu, puisqu'on ose sérieusement parler de la *religion*, de la *conscience* de ce prélat, discours qui auroit auparavant été regardé, par ses partisans actuels, comme une amère dérision; puisqu'on se persuade que des assertions aussi grossièrement mensongères pourront séduire, non pas seulement les personnes raisonnables, mais celles qui sont sans ins-

tructions? Comment osent-ils se persuader, ces ridicules apologistes , qu'ils parviendront à faire croire qu'un prélat qui n'a vécu , agi , intrigué que pour s'enrichir , qui est parvenu à réunir sur sa tête plus de quatre cents mille livres de rentes , est tout-à-coup dévoré par le zèle de la religion des apôtres , qui n'avoient pas un sou de rente , et qui vivoient du travail de leurs mains ? Comment feront - ils croire que la dévotion extraordinaire du prélat a un autre but que ses quatre cents mille livres de rente ?

Guillaume de BAR , ci-devant vicaire général du diocèse de Bordeaux , et conseiller-commissaire député du diocèse de Senlis à la chambre SOUVERAINE du clergé de France.

M. *Guillaume de Barnaquit* , en 1735 , dans un village de la haute Auvergne , nommé *Servière* : il fut conduit à Paris en 1747 , où il fit ses études ; et , conformément au vœu de ses parens , il vint à Tulle , se faire ordonner la prêtrise. Recommandé par sa famille à M. *Roquelaure* , évêque de Senlis , il revint à Paris , fit sa cour à

divers prélates , et sur-tout à son protecteur ;
et obtint , en 1766 , la charge de conseiller-
député à la Chambre souveraine du Clergé
de France , qu'il a conservée jusqu'à ces
derniers temps.

Ce M. l'abbé *de Bar* , devenu ensuite
grand-vicaire du *Champion de Cicé* , le bon
apôtre , est un des plus enragés protestans
contre la nouvelle constitution du clergé ;
il aide son digne maître à attiser dévote-
ment le feu du fanatisme et de la guerre
civile ; il est , autant que lui , dévoué au
maintien de la religion et sur-tout des bén-
éfices. Il va par-tout prêchant la soumis-
sion aux ci-devant prélates , le rétablissement
de la dîme et de l'autorité du clergé ; il
parle avec une onction , une ferveur , une
piété : c'est un grand..... saint que cet
abbé *de Bar* ! Il faudra bien le canoniser.
En attendant , je vais raconter une petite
anecdote édifiante qui pourra contribuer
aux preuves de sa sainteté.

M. l'abbé *de Bar* , élevé dans la bonne
compagnie du haut clergé , en avoit con-
tracté l'esprit et les goûts. Il ne se contentoit
pas des intrigues particulières que les gens
de sa robe entretiennent galamment dans le

mystère, il voulut tâter de la débauche la plus décidée. En 1766, il logeoit dans la maison de M. *Leclerc*, médecin, vieille rue du Temple. Après avoir dîné en grand-vicaire, le 7 Juin de cette même année, M. l'abbé passa dans la rue des Deux-Ecus vers les dix heures et demie du soir, monta au premier étage chez une femme, nommée *Laurant*, qui y tenoit un lieu de prostitution. Pour amuser dignement M. le député à la chambre souveraine du clergé, on lui donna la fringante *Rosalie*, avec laquelle, dit un procès-verbal très-authentique d'où nous tirons ces détails, « il s'amusa, par des attouchemens charnels, sur sa personne, » et étoit sur le point de la voir charnement, ce qui auroit eu son exécution, « s'il n'eût été surpris par notre arrivée ; » c'est-à-dire par l'arrivée du commissaire *Mutel* et de l'inspecteur *Marais*, qui malheureusement vinrent interrompre M. l'abbé dans ses fonctions, verbalisèrent, interrogèrent et firent signer au triste membre de la chambre souveraine du clergé, le témoignage de sa débauche et de son funeste évènement ; et, lorsque l'inspecteur eut vérifié ses noms, âge et qualité, il lui laissa sa liberté.

Cependant l'abbé *de Bar* réfléchit profondément à son évènement ; il tremble que les Jésuites ne lui ferment pour jamais la carrière des bénéfices dans laquelle il avoit déjà pénétré : il se représente l'archevêque de Paris informé de sa débauche , et l'inscrivant sur la fatale liste de proscription. Agité par mille pensées désespérantes , et craignant de voir s'exhaler en fumée les bénéfices , de la jouissance desquels il repaissoit d'avance son avide imagination , il écrivit , le lendemain matin , à M. le lieutenant de police , *Sartines* , la lettre suivante , qui s'est trouvée jointe au procès-verbal de sa surprise chez madeleine Rosalie , et qui prouve combien sont rempans , vils et lâches les hommes de cette espèce . Un écolier de sixième ne parleroit pas avec plus de soumission et d'instance à son régent qui va le condamner au fouet.

MONSIEUR ,

« J'eus le malheur , hier au soir , ou ,
 » pour mieux dire , la turpitude de m'ou-
 » blier au point de suivre une fille dans
 » un mauvais lieu : j'y fus surpris par un
 » de vos commissaires , qui ne manquera
 pas

» pas de vous en rendre compte. Ma *fortune*
 » et mon honneur sont donc entre vos
 » mains. *Je me jette à vos pieds*, monsieur,
 » pour vous *supplier* de vouloir bien avoir
 » des égards et des ménagemens , non pas
 » pour moi qui m'en suis rendu indigne ,
 » mais pour une famille qui est connue et
 » qui le mérite. « (*Tout comme si sa famille
 alloit être déshonorée, parce que M. l'abbé
 avoit été voir les filles.*)

» Ce n'est pas que je sois un libertin ; il
 » y a dix - huit ans que je suis à Paris , y
 » ayant fait toutes mes études , et dans ma
 » plus grande jeunesse , il ne m'est rien
 arrivé d'approchant « (*M. l'abbé n'étoit
 pas si bête que de faire ici sa confession.*)
 » Je m'étois toujours respecté « (*parce qu'il
 étoit alors sans bénéfice*) ; » et il faut que
 » ce soit à l'âge dc trente-un ans que je fasse
 » une pareille sottise. Un verre de vin avoit
 » troublé ma raison. « (*Voilà une bien foible
 raison qui se trouble pour un verre de vin.*)
 » Je dois faire la résolution de n'en plus
 boire ». (*a-t-il exécuté cette résolution à
 Bordeaux ?*) « Mais cela ne réparera pas le
 mal : heureusement c'étoit le soir , et il y
 a eu du scandale de moins ». (*Il fait là le*

bon apôtre ; mais il devoit dire de la honte de moins que l'obscurité lui a valu, comme il l'exprime ensuite) « Je serois mort s'il m'avoit fallu paroître aux yeux du public : je n'ose pas même paroître aux vôtres ; j'aurois trop à rougir de me présenter devant vous , et ne pouvant me confier à personne , je prends la liberté de vous écrire , Monsieur , pour vous demander en grâce de ne me pas perdre : sauvez-moi la réputation et l'honneur ; il m'est plus cher que la vie ; je compte pour rien la fortune ».

(Ah l'hypocrite ! que demande-t-il donc ? Il craint de perdre ses protecteurs , et par conséquent l'espoir des bénéfices). « Je vous devrois l'un et l'autre si vous aviez assez de bonté pour moi , pour retirer des mains du commissaire Mutel , les preuves de ma honte : je le crois incapable d'en abuser ; mais je les aimerois mieux entre vos mains. Je n'oserois vous prier de les brûler ; mais si vous passez de la police au ministère , comme il y a toute apparence » , (il n'y a qu'un prêtre du haut clergé qui puisse si artificieusement flatter l'ambition d'un ministre) « je ne serai plus en sûreté. Vous êtes l'arbitre de

mon sort , décidez de ma vie et de ma mort : (*M. de Sartine n'a pas eu égard à cette demande, et M. l'abbé n'est pas mort; il se porte fort bien*) l'honneur perdu , il ne me reste plus que le désespoir ou vos bontés ; je les imploré avec des larmes de sang.

Je suis , avec le plus profond respect ,
Monsieur ,

Votre très-humble et très-obéissant
serviteur , l'Abbé DE BAR , con-
seiller-député à la chambre sou-
veraine du clergé de France ,
vieille rue du Temple .

A Paris , ce 8 juin 1766.

Le danger éminent que courroit l'hon-
neur défloré de M. l'abbé de Bar et celui
de sa famille connue , le danger plus émi-
nent encore que courroit sa fortune , le dé-
sespoir tout-à-fait tragique dont il mena-
çoit M. de Sartine , sa chute touchante
aux pieds de ce lieutenant de police , ses
larmes de sang , pas même les flatteries
qu'il lui glissoit en lui disant qu'il ne man-
queroit pas de parvenir au rang de mini-
stre , rien n'a pu attendrir ce magistrat ,

qui a ri de la frédaine de M. l'abbé , et qui en a classé la preuve parmi tant d'autres de la vie débordée des noirs à bénéfices , et s'est moqué sans doute de la lettre plate et dégradante de M. le conseiller du clergé.

D'après cette conduite , et d'après la platitude qui l'a suivie , on peut dire que M. l'abbé *de Bar* est digne d'être le grand vicaire du plat , du libertin , de l'hypocrite et astucieux *Champion de Cicé*.

Arthur Richard de DILLON , ci-devant *archevêque de Narbonne*. Il naquit , en 1721 , à Saint-Germain-en-Laye. Les bénéfices se succédèrent rapidement sur sa tête , et furent comme autant d'échellons de son immense fortune. En 1753 , il fut nommé à l'évêché d'Evreux , qu'il posséda pendant dix ans ; en 1758 , il parvint au siège archiépiscopal de Toulouse : enfin , en 1762 , il fut élevé à celui de Narbonne ; et pour figurer dignement dans cette nouvelle place , on ajouta , aux revenus de M. *Dillon* , l'abbaye de *Saint-Étienne de Caen* , qui ne valoit qu'environ cent mille livres de rente. En 1787 , on y joignit en-

core l'abbaye de *Signy*, au diocèse de Reims, qui ne valoit encore que soixante et cinq mille livres de rente. Ce ne fut pas là le terme de sa fortune et de ses honneurs, comme nous le dirons ci-après, afin de conserver l'ordre chronologique.

La vie licentieuse de ce successeur des apôtres répondait à celle de tous les prélates de France de son temps, qui, comme lui, prêchoient dans les boudoirs et visitoient plus souvent les petites loges de l'Opéra que les séminaires de leur diocèse. Il fut, en 1766, nommé par le roi, conjointement avec M. *Phéliqueaux*, archevêque de Bourges, M. de *Brienne*, archevêque de Toulouse, M. de *Jumillac*, archevêque d'Arles, et M. de *la Roche-Aimon*, archevêque de Reims, pour examiner les instituts des différens ordres religieux, et y faire la réforme nécessaire. On fut fort étonné de voir, à la tête de cet espèce de tribunal, cinq prélates libertins et moins connus par leurs actes de dévotion que par leurs exploits chez les filles de Paris : ce fut à ce sujet que l'on fit ce quatrain, qui doit être consigné dans les fastes de la prélature françoise :

On a choisi cinq évêques paillards,
 Tous cinq rongés de ver... et de ch...re,
 Pour réformer des moines trop gaillards :
 Peut-on blanchir l'ébène avec de l'encre ?

Des pamphlets , des pasquinades , vinrent bientôt jeter du ridicule sur cette commission de prélats à la fois débauchés et réformateurs. On publia *le cas de Conscience* , ouvrage attribué à dom *Clemencé* , des Blancs-Manteaux , et aussi savant que bien écrit , où ces réformateurs sont rigoureusement battus.

Un plaisant porta à ce tribunal un coup plus mortel , en répandant une estampe allégorique , satyrique , et d'autant plus offensante pour la prélature , que l'allégorie étoit très-vraie : d'un côté on y voyoit les cinq archevêques de la commission.

Celui de Reims , M. *de la Roche-Aimon* , étoit en face de l'église romaine , représentée sous la figure d'une femme qui lui fait la moue. Une main paroisoit offrir un cordon bleu à l'archevêque d'Arles , M. *de Jumillac* : elle l'attiroit , l'occupoit , l'amusoit et se jouoit de lui. Un équipage de chasse à l'archevêque de Narbonne , M. *Dillon* , captivoit ses regards et paroisoit mériter

toute son attention. Celui de Toulouse , M. de Brienne , étoit à son bureau ; deux volumes de l'Encyclopédie étoient ouverts devant lui , l'un à l'article *célibat* , l'autre à l'article *moines*. Enfin , M. l'archevêque de Bourges , *Phelipeaux* , présentoit un bouquet à une demoiselle qui l'agaçoit , et portoit tous les caractères d'une fille de joie.

De l'autre côté étoient trois moines , avec tous les attributs de la pénitence ; les haires , les cilices , les crucifix , au bas desquels étoient écrits ces mots : *Ce sont ceux-là qui réforment ceux-ci*. Cette pasquinade , très-bien faite , devint de la plus grande rareté , et les prélats se remuèrent beaucoup pour en faire disparaître tous les exemplaires.

M. Dillon , en sa qualité d'archevêque de Narbonne , étoit président né des états du Languedoc : dans cette place , qui lui donnoit une très-grande influence , il sut , pendant long-temps , se ménager la faveur publique et la faveur de la cour , en s'occupant , d'une part , de grands projets d'améliorations dans la province , et de l'autre , en accédant à toutes les demandes

fiscales des ministres , auxquels il étoit tout dévoué.

En 1784 , M. le cardinal de la *Rochefoucault* , archevêque de Rouen , avoit été désigné pour présider l'assemblée décimale du clergé , qui devoit se tenir en 1785 ; mais comme cette éminence n'étoit pas propre à entrer dans les réformes politiques dont s'occupoient les prélates réformateurs , on lui substitua M. l'archevêque de Narbonne , qui s'étoit déjà distingué au chapitre de Saint-Denis.

Ce prélat étoit fort attaché à l'ordre du haut clergé , quoiqu'il en fût peu estimé. Il n'étoit pas moins attaché aux ministres , qui ne l'estimoient qu'autant qu'il les serroit bien. On se rappelle une phrase bien servile de son discours prononcé le 12 décembre 1786 , à l'ouverture des états du Languedoc. Elle portoit : « *Sujets aussi soumis que fidèles* , nous savons que ce n'est point à nous a interroger la sagesse de notre souverain ; que les nécessités de l'état , la splendeur du trône emportent de notre part le sacrifice d'une partie de nos biens. »

L'anecdote suivante ne fait guère hon-

neur aux membres du haut clergé , et prouve que les biens de l'église , destinés à des œuvres charitables , ne servoient , entre les mains des prélat s , qu'à accroître la fortune de leur famille .

En mars 1786 , M. l'archevêque de Narbonne étant à dîner chez M. de Castries , avec plusieurs prélat s , il fut question des intentions où se trouvoit le ministère d'opérer de grandes réformes dans le clergé . M. de Bouillé , qui étoit de ce repas , approuva beaucoup ces projets de réforme et dit qu'il étoit temps de se soustraire au joug du clergé , et qu'il ne savoit pas pourquoi on marchoit toujours *par le chemin des prêtres* . *Il me semble* , lui dit l'archevêque , *que vous ne vous êtes pas pourtant mal trouvé d'avoir marché par ce chemin-là ; c'est lui qui vous a conduit à la gloire et à la fortune* . Le ci-devant marquis de Bouillé faisant la sourde oreille , l'archevêque lui ajouta en termes plus clairs : *Eh ! oui , si feu M. l'évêque d'Autun votre oncle , ne vous eût pas acheté un régiment , où en seriez-vous ?* M. Bouillé voulut nier le fait , soutenant que c'étoit par un arrangement de famille . *Oui , un arrangement ,*

répliqua l'archevêque , par lequel M. l'évêque d'Autun payoit tout. La querelle s'échauffoit entre le prélat et le militaire ; celui - ci se vit obligé de se radoucir et de faire des excuses à l'archevêque de Narbonne , qui les reçut avec beaucoup de hauteur et de mépris.

Dans les vers qui furent répandus , pendant l'assemblée des Notables , contre le clergé de France , on y trouve le portrait de l'archevêque de Narbonne assez bien ressemblant dans les deux couplets suivans , sur l'air de la *complainte de Saint Roch*.

Prêtre engrâssé des bienfaits de la France,
Un Hibernois (1) insulte à son malheur ;
Chasseur brutal , et sans reconnaissance ,
Les sept péchés habitent dans son cœur.

Pauvre royaume ?

Si d'un tel homme

Dépend ton sort ,

Il faut pleurer ta mort.

Dans le second couplet , c'est le prélat que l'on fait parler .

Dans les projets qu'aujourd'hui l'on propose ,
Les peuples seuls trouveront à gagner ;

(1) Les Dillon sont originaires d'Irlande.

Je vois ici plus d'un poltron qui n'ose
 Contre un tel plan tout haut se déchaîner.
 Moi je m'affiche,
 Et je m'en fiche ;
 Écrasons-les,
 Je ne suis pas François.

M. l'archevêque de Narbonne , député à l'Assemblée nationale , s'y est distingué par quelques discours qu'on n'a pas entendus , et par quelques écrits qu'on n'a pas lus . Il a un frère nommé *Henri Dillon* , qui étoit grand vicaire de Dijon , et doyen de la Sainte-Chapelle du roi , et par conséquent qui se trouvoit sur la ligne des candidats épiscopaux ; il se flattoit de voir bientôt son front couvert d'un bonnet fendu , et sa poitrine ornée d'une croix à la Jeannette , lorsque cette maudite révolution est venu déranger tous ses arrangements et ses plans de fortune .

Cet abbé frisé à triple rangs , poudré , paré , musqué , qu'on appelle , à Dijon et à Paris , *le bel abbé* , en terme de galanterie , *la coqueluche des femmes* , a été inopinément attaqué d'une dévotion enragée , depuis qu'on a parlé de toucher à ses bénéfices présens et à venir , et il a fait im-

primer , sur le décret du 27 novembre 1790 , sa profession de foi , dans laquelle il déclare qu'il veut , sans rémission , vivre et mourir avec ses bénéfices , sinon il regardera la nation françoise comme *schismatique*.

La nation françoise n'a pas été fort effrayée de cette menace , et elle ne l'est pas davantage des cabales sourdes de M. le ci-devant archevêque son frère , qui aura beau calomnier , comploter , ses 300,000 liv. de rente n'en seront pas moins impitoyablement réduites à 30,000 ; il sera contraint de diminuer la dépense de ses laquais , de ses chevaux , de ses maîtresses , de se défaire de cet éclat mondain , de ce luxe scandaleux si justement reproché à nos prélates de cour , et de se rapprocher un peu de la simplicité patriarchale et apostolique , ce qui est fort désagréable.

Anne-Louis-Henri DE LA FARRE , ci-devant évêque de Nanci ; il naquit dans le diocèse de Luçon , le 8 septembre 1752. En 1766 , il obtint l'abbaye de Beaune-les-Moines , diocèse de Besançon , qui vaut près de 16,000 liv. de rente. En 1776 , il ob-

tint celle de *Moreilles*, qui vaut au moins 12,000 liv. et en 1783, celle de *Lignes*, qui vaut 7000 liv. Devenu vicaire-général de Dijon, il fut, en 1787, élu des états de Bourgogne à l'assemblée des Notables, où il récita un beau petit discours académique, qui fut fort vanté dans les anti-chambres. Ayant suivi la hiérarchie des places qui sont comme les marche-pieds de l'épiscopat, il fut nommé, en 1787, à l'évêché de Nanci.

Ce jeune prélat n'a pas eu le temps de se signaler sur son siège par des exploits épiscopaux : il montrait cependant de grandes dispositions ; son luxe, sa frivolité et même sa débauche, sont des preuves certaines de sa vocation. Il n'a pu que bien intriguer pour être nommé député aux états-généraux, où il s'est conduit en vrai prélat du vieux régime, et s'il n'a pas plus souvent étourdi les oreilles de l'Assemblée nationale, ce n'est pas faute de bonne volonté, mais faute de talent. Au surplus, ses déportemens, ses cabales, ses clamours prouvent suffisamment combien cet évêque étoit attaché aux abbayes, aux dixmes et aux croix d'or.

Dans ces derniers temps , ce prélat voyant ses bénéfices prêts à lui échapper , a commencé par écrire des ouvrages aussi dépourvus de raison que de vérité . Dans son mandement , publié au mois d'octobre 1790 , il déplore piteusement les malheurs des temps , ces jours de débordemens et de licence ; il soutient que , d'après les écritures , les malheurs arrivés à Nanci sont des effets de la vengeance divine ; c'est Dieu qui avoit envoyé son ange exterminateur . Et il conclut à une procession , dans laquelle on devoit chanter *Venite revertamur ad Dominum ; Domine non secundum , etc.* ; mais ce qu'il y avoit de plus remarquable , c'est que ce mandement commençoit par cette formule de l'ancien régime : *Anne-Louis-Henri de la Farre , par l'autorité du Saint-Siége , etc. évêque de Nanci , PRIMAT du duché de Lorraine , CONSEILIER DU ROI EN TOUS SES CONSEILS , etc. A SON CLERGÉ , salut et bénédiction.* Ce mandement étoit de plus , malgré les décrets , orné des armes de monseigneur , qui portent *trois torches enflammées , avec cette légende lux nostri hostibus ignis.* Ce blason incendiaire contraste

un peu avec le caractère du prétendu ministre de l'Évangile et d'un prince de l'église, qui fait profession d'abhorrer le sang.

M. *de la Farre* voyant que ce mandement n'avoit point produit l'effet qu'il s'en étoit promis, changea de batteries ; il eut recours aux vieux moyens du charlatanisme religieux ; il fit donc exposer solemnellement dans la cathédrale de Nanci, un vieux crâne, nouvellement déterré, qu'il baptisa d'un nom de saint. La curiosité ne manqua pas d'y attirer les bonnes femmes et les idiots. Les uns disoient que le crâne parloit et prophétisoit la contre-révolution, les autres ajoutoient qu'ils avoient vu, autour de l'orbite creuse des yeux de la tête de mort, briller une lumière bleue. Les hommes de bons sens ont été scandalisés de cette manœuvre digne du quatorzième siècle, et ils en ont conclu que le prétendu crâne du saint et celui de l'évêque ne valoient pas mieux l'un que l'autre.

On sait que ce prélat turbulent a joué un rôle distingué dans les assemblées aristocratiques des capucins, où les membres noirs eurent la méchante bêtise d'intro-

duire le peuple. Comme dans une de ces assemblées du mois d'avril 1790 , les assistants murmuroient hautement contre les principes qui s'y débitoient avec emphase par la noire cohorte, M. l'évêque de Nanci, pour ramener le calme , se leva et crio : *Messieurs , Messieurs , c'est pour votre bien ; nous ne voulons que votré bien.* Un plaisant lui répondit : *Monseigneur , nous ne voulons pas vous le donner.*

Thomas PION , ci-devant chevecier-cure de Sainte-Opportune à Paris , naquit vers l'an 1720 , à la Côte S. André , diocèse de Vienne . Il fit ses études à Paris , prit des grades en Sorbonne . Pendant qu'il n'étoit encore que licentié , l'abbé Pion s'amusoit de temps en temps à aller voir les filles . Un jour , poussé par le double démon de l'amour et du vin , il fut dîner chez une fille publique de la rue de la Harpe , nommée Catherine Rosoy , dite la Villette ; il se mit à table avec deux filles , l'une appellée Magdeleine Royer , dite Montdor , qui n'avoit que dix-neuf ans ; l'autre , nommée Marion , en avoit vingt-six .

Ce fut entre ces deux belles que Mon-
sieur

sieur l'apprentif docteur en Sorbonne d'ina
fort amplement : l'amour fit une partie des
frais de la fête. Mais bientôt un inspecteur
de police et son commissaire vinrent trou-
bler la joie et la digestion des convives ;
le malencontreux abbé se trouve assailli
par les suppots de la police : on ques-
tionna , on verbalisa ; il fut conduit chez
le lieutenant de police. Cela n'a pas em-
pêché qu'en 1763 cet abbé ne fût nommé
à la cure de Sainte-Opportune.

Jean-Louis AUBERT, ci-devant *l'abbé Aubert*, vieux prêtre du diocèse de Paris, littérateur satyrique , journaliste ministériel et bas partisan. Il naquit à Paris le 15 février 1731. Il se fit d'abord connoître dans le monde littéraire par des fables , dont il publia pour la première fois un recueil en 1756 , qui eut un assez grand succès pour aller jusqu'à la troisième édi-
tion. Il se fit bientôt connoître dans les antichambres par des bassesses , des fla-
gorneries aussi adroites qu'impud ntes. En 1765 , il publia une épître à *M.¹ de Saint-Florentin* sur sa convalescence. Voici comme il s'exprime sur ce ministre , suiv

des plus despotes et des plus odieux de tous ceux qui ont fait gémir la France :

De ta précieuse vie
Ne va pas hasarder le cours.
C'est s'affliger pour sa patrie
Que de s'affliger pour tes jours.

Ses talens , sa fortune et sa souplesse firent ensemble des progrès égaux et rapides. En 1766 , il fit paroître un drame en trois actes et en vers , intitulé la *Mort d'Abel* , suivi d'un petit poëme du *Vœu de Jephthé* , qui servirent à établir sa réputation et sa fortune. On croit que son goût effréné pour le péché de la chair , en reçut un nouvel aliment. On est porté à croire que l'abbé *Aubert* , dont il est parlé dans le recueil de procès-verbaux intitulé *la chasteté du clergé dévoilée* , est le même que le littérateur abbé *Aubert* ; mais c'est ce que nous n'assurons pas : quoi qu'il en soit , voici l'aventure peu édifiante , mais bien authentique , de cet abbé *Aubert* , qui demeuroit , en 1758 , rue St-Thomas-du-Louvre.

Cet abbé *Aubert* fut surpris , le 27 janvier 1758 , dans une maison située rue de

Grenelle Saint-Honoré , et chez des filles , par l'inspecteur de police *Marais* , qui déclare , dans son procès-verbal dressé en cette occasion , « que ludit abbé *Aubert* a confonné y être venu de son propre mouvement , sur les sept heures et un quart ou environ , s'être amusé manuellement avec attouchemens charnels , avec la nommée *Julie* , fille de prostitution , qu'il a fait déshabiller nue pour sa plus grande satisfaction , promettant ne plus retomber en pareille faute , etc. ».

En 1766 , M. l'abbé *Aubert* , qui avoit fait paroître plusieurs ouvrages aujourd'hui oubliés , fut chargé de la rédaction du Journal de Trévoux , qui , sous cette nouvelle plume , reçut le titre de *Journal des beaux-Arts et des Sciences* , dédié à *M. le duc de la Vrillière*.

Au mois de novembre 1773 , la chaire d'éloquence françoise , qui fut rétablie alors , fut donnée à M. l'abbé *Aubert* , qui alors abandonna la rédaction du journal de Trévoux , qu'il avoit humblement dédié au plus despote et au plus ignorant de nos ministres , au patriarche des lettres de

cachet , M. *Phélieppeaux de la Vrillièvre* , que les François , même avant sa disgrâce , qui arriva peu de temps après le commencement du règne de Louis XVI , traitoient de la manière suivante :

Ci gît dans ce petit tombeau ,
Le petit monsieur Phélieppeau ,
Qui fut , malgré sa taille ronde ,
Compté parmi les grands du monde ,
Parce qu'il étoit , ce dit-on ,
Petit génie et grand fripon .

Voici un autre pièce sur le même sujet :

Ministre sans talens et sujet sans vertus ,
Homme plus avili qu'un mortel ne peut l'être ,
Pour te retirer , dis , réponds donc , qu'attends-tu ?
Je le vois , qu'on te jette enfin par la fenêtre .

Ce *grand fripon* étoit l'idole chérie au bas de laquelle rampoit sans cesse le vil abbé *Aubert* . On raconta qu'un jour cet abbé , après avoir eu l'honneur de dîner chez le ministre abhorré , celui-ci s'endormit vers la fin du repas : l'abbé *Aubert* , faisant signe à toute la compagnie de se retirer , se leva le premier , et dit tout bas : *Ne troublons point le sommeil du juste* .

Cet abbé , après avoir utilement rampé

chez *la Vrillière*, changea d'idole lorsqu'il la vit renversée ; il s'attacha à M. *de Vergennes*, qui, en 1774, lui fit avoir la direction de la *Gazette de France*.

Avec les traits d'un vrai satyre, M. l'abbé *Aubert* devoit en avoir le caractère ; aussi malgré sa dévotion, ses amours, ou plutôt les irruptions de son tempérament, sont trop publiques pour en parler ici. On sait au surplus qu'il a un bâtard qu'il a élevé dans l'art d'aboyer et de lancer le sarcasme contre les académiciens, les philosophes et les novateurs ; il l'envoyoit à la piste de tout ce qui pouvoit fournir de l'aliment à sa méchanceté. Le 3 juin 1787 il avoit envoyé ce bâtard, qu'il appelle son neveu, à la répétition de l'opéra de Beaumarchais. Celui-ci ayant apperçu l'émissaire, s'écria : *Quel brigand vois-je là ? Vient-il décrier mon opéra avant qu'il ait été joué ?* Cette exclamation causa une grande rumeur : le père de *Tarare* et le bâtard de l'abbé *Aubert* s'expliquèrent fort vivement dans le foyer de l'Opéra.

Comme journaliste, l'abbé *Aubert* avoit de l'esprit, un goût sûr, le talent du sarcasme ; mais tout cela étoit gâté par sa

méchanceté , sa partialité la plus manifeste. Il suffisoit d'être académicien pour enflammer la bile de cet abbé , qui n'étoit point de l'académie ; il suffisoit d'avoir fait une découverte pour s'attirer les épigrammes de la part de cet abbé , qui n'a jamais rien découvert , rien fait de neuf. Il suffisoit d'exciter l'enthousiasme ou l'admiration publique pour réveiller la rage du journaliste , qui , depuis long-temps , n'excitoit que le sourire de la méchanceté et le mépris.

Un ouvrage fût-il très - médiocre , s'il étoit méchant , l'abbé le prônoit , l'élevoit aux nues. Un ouyrage , fût-il excellent , s'il étoit contre les vues du ministère , contre le parti qu'avoit embrassé M. l'abbé , aussitôt en parloit , mais c'étoit pour le déchirer et pour y répandre tout le venin de la satyre.

Considéré comme homme de lettres , l'abbé *Aubert* avoit des titres , aujourd'hui oubliés : il connoissoit assez bien la littérature du siècle passé et du siècle présent ; il avoit , à cet égard , l'art de faire des rapprochemens heureux ; mais si on le sortoit delà , il étoit l'homme le plus igno-

rant du monde ; aucune science ne lui étoit familière. Exposé , dans son petit journal , à annoncer des livres de toute espèce , il avoit l'esprit , lorsqu'il s'agissoit d'ouvrages qui n'étoient point à sa portée , d'en parler d'une manière très-vague , de citer quelques phrases de la préface , et de n'en porter aucun jugement. Il n'étoit pas assez sot pour mettre son ignorance à découvert.

Comme particulier , M. l'abbé *Aubert* est un de ces hommes qu'on ne voudroit jamais avoir pour ami. Depuis long-temps il avoit tout sacrifié à l'ambition ; il s'est vautré dans les ordures des anti-chambres pour gagner vingt-cinq mille liv. de rentes qu'il a méritées en flagornant tour-à-tour les ministres , et en exaltant leurs opérations les plus tyranniques. On l'a vu persiffler M. *Necker* , et quelques jours après , lorsque celui-ci fut rappelé au ministère , l'aduler bassement.

Cet abbé porte sur sa figure le caractère de la méchanceté la plus marquée : il semble que sa vilaine ame soit entièrement appliquée sur sa face. C'est à propos de la ressemblance parfaite qui existe entre

(40)

son physique et son moral , qu'on fit , il
y a quelques années , cette épigramme :

Un jeune peintre , à son retour de Rome ,
D'après *Gesner* peignoit la mort d'*Abel*.
L'œuvre avançoit si bien que le jeune homme
Se croyoit presque un nouveau *Raphael* :
Dans son tableau , *l'Abel* , *l'Adam* et *l'Eve*
Formoient un groupe , et la main de l'élève
Les avoient peints des traits les plus touchans ;
Mais n'ayant pas fréquenté les méchans ,
Il peignit mal l'air de mauvais augure ,
L'air triste et bas qu'exigeoit la figure
Du noir *Cain*. L'art étoit en défaut ;
Lorsqu'un beau jour , voyant par aventure
Le cuistre *Aubert* , l'artiste fit un saut :
Enfin , dit-il , voilà ce qu'il me faut ,
Et mon *Cain* sera d'après nature.

Cet abbé , qui lançoit chaque jour à
droite et à gauche des épigrammes , en
recevoit aussi de temps en temps de très-
acérées : telle est la suivante , qui , pour
être un peu dure , n'en est pas moins
exacte :

Quel est ce muffle jaune et vert ,
Que sa propre laideur irrite ?
Cet air sournois , cet œil couvert ,
Ce regard d'un sombre hypocrite ?
Eh ! parbleu , c'est l'abbé *Aubert*,

Prédestiné pour être infâme ;
 La nature a semblé vouloir
 Marquer son front hideux à voir
 D'un signe de honte et de blâme ;
 Rien de plus bas , rien de plus noir ,
 C'est le vrai miroir de son ame :
 Encore , dit-on , qu'en ce tableau
 Sa vilaine ame est peinte en beau.
 En attendant que Dieu lui fasse
 Un caractère tout nouveau ,
 Passans crachez-lui sur la face .

M. l'abbé *Aubert* déteste la révolution ,
 parce qu'elle met hors des rangs les hommes
 de son espèce , parce qu'elle a renversé
 dans la boue les idoles devant lesquelles
 M. l'abbé s'est prosterné . La plupart des
 personnes de commerce qui souscrivoient
 à son petit journal , appellé les *Petites
Affiches* , l'avoient abandonné à cause des
 principes aristocratiques qu'il y glissoit
 tout doucement avec une perfidie apprêtée .
 Les propriétaires de ce journal ont été obli-
 gés d'en confier la rédaction à un littéra-
 teur plus patriote .

L'abbé *Aubert* , piqué de voir ce jour-
 nal , et les sept à huit mille livres de rente
 qu'il produisoit , lui échapper , et de ce
 que , à cet égard , on se passoit fort bien

de lui, pressé d'ailleurs par le besoin de répandre tous les matins sur cette feuille son fiel, qui le suffoque aujourd'hui, il est venu, quelques mois après son expulsion, solliciter du soulagement, et l'avantage de dire tous les matins du mal de la raison, de la philosophie et du patriotisme ; car

Un peu de fiel est un régime

Fort nécessaire à sa santé.

Son avarice même a cédé au besoin pressant d'évacuer sa rage quotidienne ; il s'est offert de se charger de cette rédaction gratuitement ; mais il a eu la douleur de voir ses offres rejetées. D'après cela M. l'abbé n'a pas été bien ; les fréquentes évacuations que son médecin lui ordonne ont produit quelques bons effets ; mais on craint que sa santé n'aille pas plus loin que sa réputation.

Louis-René-Édouard DE ROHAN, se disant PRINCE DE ROHAN, ci-devant GRAND AUMÔNIER de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, CARDINAL de la sainte église romaine, évêque et PRINCE de Strasbourg, etc. etc.

Cet homme naquit à Paris , le 27 septembre 1734 , d'une famille célèbre par ses parchemins , par ses prétentions , et encore plus par ses crimes. Le premier de cette illustre race étoit un bâtard , ou comme on le disoit naïvement autrefois un *fils de putain*.

Bénédict étoit fils d'un de ces brigands qui usurpèrent au onzième siècle , sur les peuples et sur les rois , l'autorité souveraine. Un crime de cette nature , une usurpation formelle fut le premier titre de noblesse de cette *illustre maison de Rohan*. Ce *Bénédict* , qui réunissoit le double titre de seigneur et d'évêque , prit , pendant son épiscopat , une femme ou plutôt une concubine nommée *Guinaedon* , dont il eut cinq fils bâtards. *Guethenoc* , le troisième de ces fils , eut en partage la vicomté de *Porhoet*. Un des descendants de ce bâtard , nommé *Alain* , vicomte du château de *la Nouée* , fit bâtir , en 1105 , le château de *Rohan* , en Bretagne , dont les descendants ont porté le nom ; nom bien illustre sans doute , et dont l'origine a quelque chose de bien noble , car *Rohan* , en bas-breton , signifie *cochon*. Voilà exactement l'ori-

gine de cette famille orgueilleuse , qui prenoit autrefois cette impertinente devise :

Duc je ne daigne ,

Roi je ne puis ,

Rohan je suis. (1)

Ainsi elle dédaignoit le titre de duc et n'aspireoit qu'à celui de roi. Cependant ces *Rohan*, si fiers , ont vécu long-temps en brigands et se sont trouvés fort honorés d'être, pendant plusieurs siècles , les domestiques ou les commis des ducs de Bretagne. Ils comptent dans leur généalogie un grand nombre de petits tyrans obscurs , que leur cruauté envers leurs vassaux ou leur imbecillité prodigalité envers des moines , ont un peu titré de l'oubli ; mais à peine , pendant l'espace de sept à huit cents ans , comptent-ils un homme vraiment grand et estimable. Il faut cependant en excepter le duc de *Rohan* , chef du parti Protestant , qui a composé des *mémoires* , et qui , sous Louis XIII , fomenta la guerre civile et fit verser , sans aucun succès pour ceux de son parti , des torrens de sang françois.

(1) C'est-à-dire, *cochon* je suis.

Quand aux Rohan de notre siècle , ils se sont rendus célèbres par des querelles sur la grande question de savoir s'ils avoient le droit de s'asseoir sur un tabouret et de prendre le titre de princes ; ils sont célèbres par une banqueroute frauduleuse , par des actes sans nombre de bassesse et d'orgueil. Ces derniers traits appartiennent particulièrement au grand cardinal , dont nous allons tracer succinctement la pitoyable histoire.

A peine *Louis-René-Édouard de Rohan*, connu dans le monde sous le nom fastueux de *prince Louis* , avoit-il atteint l'âge de vingt-cinq ans , qu'il fut , le 29 novembre 1759 , nommé coadjuteur de Strasbourg. L'année suivante , au mois de mai 1760 , il fut sacré évêque de Canople *in partibus*. On ajouta à ces titres quelques bénéfices. Ces revenus de l'église favorisèrent les emportemens de sa jeunesse effrénée : se livrant ouvertement aux goûts de son âge , il affichoit sans pudeur ses aventures galantes et ses maitresses , et on assure que cet évêque *in partibus* s'occupoit souvent avec elles à visiter son diocèse.

Ce prélat libertin , qui n'avoit jamais lu

que sa généalogie , la liste des bénéfices et l'almanach royal ; qui n'avoit jamais écrit que des billets doux , fut cependant , à cause de son grand nom , reçu en 1761 à l'académie françoise , et ce choix fit beaucoup d'honneur à cette société de grammairiens , qui , depuis long-temps , s'occupe sur-tout des *noms*. Alors le grand évêque *in partibus* se crut aussi habile et aussi immortel que *Voltaire* , parce qu'il avoit bassement sollicité et injustement obtenu l'honneur d'avoir son nom sur la même liste.

On ne parloit dans les cercles , dans les boudoirs de Paris , et chez les filles , que du *prince Louis*. C'étoit un bon , un beau et un grand prince ; il avoit de l'argent , une belle figure et une grande taille ; il aimoit le plaisir plus que les cérémonies de l'église , et faisoit des dettes qu'il ne payoit pas. Les filles et les histrions ressentirent souvent les effets de sa magnificence , car il étoit fort généreux du bien de ses créanciers. On raconte qu'en 1767 , le sieur *Molé* , étant tombé malade , eut besoin , pour réparer des pertes considérables et pour reparoître dignement sur la scène ,

de secours étrangers. Mademoiselle Clairon proposa une quête. L'archevêque de Lyon , l'évêque de Blois , l'évêque de Saint-Brieux , et sur-tout l'évêque *in partibus* , dit *le prince Louis* , se distinguèrent dans cette grande occasion et firent sentir au fat et plat histrion les bienfaits de l'église. On fit à ce sujet une chanson sur l'air du *Maréchal* , où l'on trouvoit ce couplet qui a rapport au *prince Louis* :

Molé , plus brillant que jamais ,
Donne des soupers à grands frais ,
Prend des carrosses de remise ,
Entretient filles et valets .
Les femmes vident les goussets ,
Même des princes de l'église ,
pour servir
Son plaisir ;
La sottise ,
Elle se mettroit en chemise ,

Bientôt le *prince Louis* , beau et d'une belle représentation , fut chargé d'aller représenter à la cour de Vienne. Tout comme les grands seigneurs choissoient des valets d'une taille superbe pour figurer , de même les rois étoient en usage , pour figurer aussi , d'envoyer dans les cours étrangères de

grands et de beaux ambassadeurs , qui ne savoient que se montrer , mais auxquels on avoit soin d'adjoindre un secrétaire moins beau , mais plus capable. Le beau *prince Louis* fut donc nommé à l'ambassade à la cour de Vienne. On prétend , et c'est ce qu'on trouve dans les mémoires de madame *la Motte* , qu'il lia à cette cour une intrigue amoureuse avec *Marie-Antoinette* , intrigue qui l'occupoit plus que les affaires diplomatiques : on ajoute que la jalouxie que lui inspira cette princesse , par son inconstance ou par ses refus , le porta à se répandre contre elle en propos licencieux ; que cette princesse étant en France , il continua ses assiduités auprès d'elle , mais sans obtenir plus de succès , et qu'alors sa jalouxie lui dicta contre elle une lettre adressée à l'impératrice - reine de Hongrie , sa mère , qu'il dépêcha par un expès , et dont voici le contenu :

Madame ,

“ Mon respect et mon zèle pour l'illustre maison d'Autriche , la vénération que vos vertus m'ont inspirée , la franchise que vous avez reconnue en moi , lorsque le roi

me

me chargea de ses sentimens auprès de vous , tout me force à remplir un ministère douloureux à mon cœur ; que n'avez-vous chargé quelqu'autre de cette affligeante mission ?

» Il n'est que trop vrai que notre dauphine , en entrant sur le territoire de France , a totalement oublié les leçons de sagesse que vous vous étiez plue à faire germer dans son cœur ; indépendamment de son goût excessif pour le luxe , elle se livre à tous les excès de la coquetterie . Le bruit court qu'elle préfère son beau-frère à son époux . Dieu veuille que cela ne soit pas ; mais les apparences sont contre nos desirs à cet égard , etc. ».

Quelque temps après l'envoi de cette lettre , en 1771 , il fut de nouveau envoyé à Vienne avec le titre d'ambassadeur extraordinaire ; sa mission étant finie il repassa en France , où la fortune et les honneurs vinrent d'abord successivement récompenser son inutilité . Il parut à Paris et à la cour avec un luxe extraordinaire et des équipages magnifiques . Le roi lui donna alors , en novembre 1777 , la place de grand aumônier de France et le titre et les déco-

rations de commandeur de l'ordre du Saint-Esprit , qui dépendoient ordinairement de cette charge. Cette nomination le combla de joie. Le cordon bleu flattoit infiniment sa vanité ; mais ce qui satisfaisoit beaucoup son avidité insatiable c'étoit la place de grand aumônier , qui lui donna la faculté , non de faire l'aumône aux pauvres , comme le titre semble l'annoncer , mais de dépouiller les pauvres de leur patrimoine , pour s'aumôner lui-même , comme nous le dirons par la suite.

Cette charge de grand aumônier , outre un revenu considérable , donnoit une grande latitude à son autorité ; il étoit , en cette qualité , supérieur de la maison *des Quinze-Vingts* , président du bureau d'administration du collège de Louis-le-Grand , où , le 5 décembre 1777 , il vint prendre séance ; on composa , en son honneur , une ode latine qui lui fut récitée , et qu'il ne comprit point.

Chaque année fut pour lui marquée par des additions considérables de revenus et de titres. *Grand aumônier et cordon bleu* en 1777 , il fut , en juin 1778 , élevé à la pourpre romaine , et créé *cardinal* de la

sainte église ; le 11 mars 1779 , il fut créé évêque et prince de Strasbourg ; en 1780 , il obtint l'abbaye de *Saint-Vaast d'Arras* , le plus riche bénéfice de France en ce genre , et qui vaut près de 300,000 liv. de rente.

Tout étoit jusqu'alors prospérité pour ce prélat. Les dignités ecclésiastiques , littéraires , les trésors de l'église étoient venus s'accumuler sur sa tête , mais non pas l'enrichir ; car ce cardinal de la sainte église , avec les revenus d'un potentat , étoit accablé de dettes ; et il avoit coutume de dire , avec autant de bêtise que d'impertinence , qu'il ne savoit pas comment un honnête homme pouvoit vivre avec cinquante mille écus de rente .

Cette pénurie extrême , au milieu des richesses immenses qu'il possédoit , le détermina à spéculer sur la maison des Quinze-Vingts de la rue Saint-Honoré. Il avoit obtenu , le 31 décembre 1779 , des lettres-patentes qui l'autorissoient à vendre tous les bâtimens et le terrain de cet hôpital ; il vendit donc cet emplacement , et fit transférer , le 21 juillet 1780 , cet établissement dans le faubourg Saint-Antoine , à l'ancien hô-

tel des mousquetaires noirs. Il s'y transporta le jour de cette translation et il se fit rendre des honneurs aussi honteux pour ceux qui les décernoient que pour celui qui les recevoit. La maison fut illuminée ; les aveugles lui chantèrent des couplets qui deviennent aujourd'hui une des plus amères satyres contre son *excellence*. Voici le premier :

Pour nous prodiguer ses soins
Malgré sa haute naissance,
 Du détail de nos besoins
Lui-même prend connoissance.
 Chantons, chantons tous en chœur
Ce Dieu de la bienfaisance,
 Chantons, chantons tous en chœur
Les vertus de monseigneur.

Bientôt la scène changea ; ces temps de bonheur, ces temps de bénéfices et de bénédictons firent place à des temps de malheurs et de disgraces. Son *excellence* fut démasquée : on vit l'homme tel qu'il étoit ; on vit un être vil, ambitieux, fripon autant qu'imbécille, etc. etc. ; mais n'anticipons pas sur les faits.

M. de Rohan avoit dilapidé les biens de la maison des Quinze-Vingts d'une ma-

nière scandaleuse ; il s'en étoit réservé seul l'administration , avoit fait déguerpir les quatre administrateurs qui lui étoient adjoints , et s'étoit gorgé des revenus des malheureux mendians . Les vols multipliés dont il s'étoit rendu criminel commençoient à être découverts ; d'un autre côté , la reine de Hongrie venoit de mourir , et la lettre qu'il avoit écrite à cette impératrice contre la conduite de la dauphine sa fille , aujourd'hui femme du roi des françois , avoit été trouvée dans ses papiers , et remise à *Marie-Antoinette* elle-même , qui dès-lors jura une haine mortelle au cardinal délateur.

Pendant que ces nuages s'amassoient sur sa tête rougie , son excellence , qui ne vouloit pas être évêque en peinture , essaya de faire des actes d'autorité *spirituelle* . Le 12 octobre 1781 , il s'avisa , à l'exemple de quelques autres prélates de France , de faire un mandement contre les œuvres de *Voltaire* qui s'imprimoient à Kell , et contre tous les ouvrages qui ne parlent pas avec respect des bénéfices , des prélates , et de leur autorité . Il est certainement très-piquant de voir cette éminence libertine , sans mœurs

et sans religion , se jouant continuellement de l'évangile et de ses préceptes , prêcher la dévotion , déclamer contre l'incrédulité et la nouvelle philosophie ; mais ces petites occupations le distrayoient des vives inquiétudes que lui causoient ses propres affaires et sa disgrâce auprès de la reine. On le vit l'année suivante cabaler fortement pour la dignité , purement honorifique ; *de proviseur de Sorbonne* ; et contre la règle et l'usage il fut nommé , quoiqu'il ne fût pas docteur de la maison.

Quelques mois après ce petit succès de gloriole il arriva à son *excellence* une aventure désagréable : quoiqu'accablé de revenus ecclésiastiques , ce cardinal étoit encore plus accablé de dettes qu'il ne payoit pas parce qu'il étoit *prince*. Il devoit 80,000 liv. à un particulier qui étoit sur le point de faire banqueroute , ne pouvant poursuivre ce mauvais payeur , parce qu'il étoit cardinal. Ce particulier , dans l'excès de son désespoir , vint en compter la cause à un sieur *Thierry* , premier valet-de-chambre du roi. Celui - ci en parla au roi lui-même , qui s'étant fait donner des instructions suffisantes sur le fait , donna sur

le champ au sieur *Thierry* un bon pour aller toucher cette somme au trésor-royal. Le cardinal ayant paru quelque temps après à la cour , le roi lui dit : *Vous me devez bien de l'argent ; que cela ne tarde pas à être remplacé ; Thierry vous l'expliquera.*

Dans la même année 1782 , le frère de ce cardinal , le sieur *Rohan Guéméné* , se disant *prince* , fit une banqueroute qui appauvrit ou ruina plus de vingt mille familles qui avoient eu la bonhomie de croire qu'on étoit honnête homme parce qu'on se disoit *prince*. (1).

C'étoit de cette banqueroute énorme et frauduleuse que le cardinal-grand-aumônier avoit l'insolence et la perversité de tirer gloire ; il disoit : *il n'y a qu'un*

(1) Madame *Guéméné* s'est trouvée , par l'examen , avoir participé beaucoup à la banqueroute de son mari , et avoir fait même des infamies dans sa place. Elle touchoit l'argent pour payer les fournisseurs de son département ; elle gardoit cet argent et leur donnoit des contrats de rentes viagères. Elle a donné la démission de sa place. Son mari fit courir le bruit qu'il étoit en Italie , et se retira à sa maison de *Navarre* , où il étoit retenu par ordre du roi.

roi ou un Rohan qui puisse faire une pareille banqueroute.

En 1783, les détériorations et les déprédations du cardinal dans les biens des Quinze-Vingts commencèrent à être dénoncées ; mais le cardinal usoit continuellement de la faveur dont il jouissoit auprès du ministre. Le châtelet étoit sur le point de rendre une sentence contre lui, lorsque le garde-des-sceaux écrivit une lettre au lieutenant-civil pour l'inviter à surseoir. L'affaire portée au parlement fut jugée si grave par ce tribunal, qu'il nomma des commissaires pour se transporter le lendemain à l'hôtel des Quinze-Vingts, afin de s'emparer de la caisse et des registres, et de recevoir toutes les plaintes et prendre tous les renseignemens nécessaires.

Le cardinal, informé que ses malversations et son pillage alloient être mis à découvert, détermina le ministre à faire mander, au nom du roi, le premier président à Versailles, et le roi dit à ce président, ou on lui fit dire, *que l'administration des Quinze-Vingts ne regardoit pas le parlement.*

Le parlement fit des remontrances, et

les ministres firent évoquer , par un arrêt du 15 mai 1783 , l'affaire au conseil ; c'est-à-dire auprès de leurs partisans et de ceux du cardinal , qui , par cette forme tyranique et scélérate de l'ancien régime , échappa pour cette fois au châtiment qu'il méritoit.

Les vols crians du cardinal de Rohan , dans cette même administration , occasionnèrent en 1785 de nouvelles réclamations , et on y opposa les mêmes actes despotiques . Le cardinal ne se justifia jamais autrement , et ayant vu que les administrateurs de l'hôpital des Quinze-Vingts , nommés par le roi , avoient refusé de prêter serment entre ses mains , et même de l'admettre parmi eux , parce qu'étant accusé devant le parlement , il ne s'étoit pas justifié , il ne repoussa cet affront sanglant que par des moyens de forme dignes d'un procureur fripon .

On raconte que le roi , enfin éclairé sur les excroqueries de son grand-aumônier , le tança vertement ; ce qui fit croire qu'alors sa disgrâce étoit prochaine .

Mais le cardinal , qui , par des moyens aussi lâches , aussi vils que criminels , étoit

rentré en faveur auprès de la reine ne redoutoit plus sa disgrâce ; aspirant au ministère , il se croyoit sur le point d'y être appellé : il obtint même alors , c'est-à-dire au commencement de 1785 , la riche abbaye de *la Chaise-Dieu* , en Auvergne , qui valoit plus de 30,000 liv. de rente . Tout sembloit promettre à l'avidité , à l'ambition , à la luxure de son excellence , les succès les plus éclatans , lorsqu'un coup funeste que ce cardinal n'avoit pas prévu , parce qu'il ne prévoyoit rien , vint tout-à-coup , et d'une manière bien funeste , renverser tout l'échafaudage de ses espérances .

Le 15 août 1785 , il fut arrêté à Versailles par ordre du roi , et conduit à la Bastille . Cette arrestation extraordinaire , et l'affaire qui en a été la suite , ont trop fait de bruit , sont trop connues du public , et demanderoient de trop longs détails pour en donner ici un récit circonstancié . Il suffira de se rappeler la haine que la reine conservoit contre le cardinal depuis que la lettre que celui-ci avoit écrite à l'impératrice avoit été remise à Antoinette ; il suffira de dire que le cardinal , à qui rien ne paroisoit impossible , voulut parvenir au ministère ,

et , pour cela , il voulut rentrer dans les bonnes graces de cette princesse , qui , conseillée à cet égard , par son frère l'empereur , pouvoit , par son crédit , placer ce cardinal à la tête de l'administration du royaume. Pour réussir à cette entreprise , où son ambition , sa vanité et même ses plaisirs étoient intéressés , il mit en usage tous ces moyens honteux qui réussissent toujours si bien dans les cours corrompues : des catins , des escrocs , des valets furent mis en avant. L'ambition prit le masque de la frivolité , du plaisir , du plus abject dévouement : le cardinal vit enfin la reine ; et les anecdotes , fausses ou vraies , qui précédèrent ou suivirent cette entrevue réconciliatrice , ressemblent beaucoup aux anecdoctes de tripots de catins.

Le cardinal , pour mieux fixer la faveur dont il jouissoit auprès de la reine , voulut lui faire présent d'un collier de diamans , qu'elle avoit désiré depuis long-temps. Ce collier valoit un million six cens mille livres. Le cardinal , espérant se récupérer suffisamment au ministère , où il se croyoit déjà , acheta à crédit , des banquiers *Bohmer et Bassanges* , ce précieux bijoux ,

laissa à madame *Lamotte* le soin de conduire cette intrigue , et ne s'embarrassa guère du paiement.

Cependant les billets échurent : ils étoient signés d'une fausse signature ; il falloit payer. La bombe éclata , et le cardinal , surnommé depuis *cardinal-collier* , fut mis à la Bastille. Ce fut alors que des plaisans dirent que le cardinal n'étoit pas franc du collier ; d'autres disoient : c'est le dernier coup de collier que donnera la maison de Rohan .

Enfin , il résulta de cette longue affaire , et de toutes ses dépendances , que M. le cardinal de Rohan vivoit avec des escrocs et des catins , et qu'il avoit la bêtise de se laisser duper par un charlatan , qui lui faisoit croire aux revenans et à la magie : on sait qu'à cet égard son avocat , pour le sauver du reproche d'escroquerie , fut obligé de passer condamnation sur celui de bêtise. Tous les faits qui résultèrent de ce singulier procès , éclairèrent bien des turpitudes. Le cardinal ne conserva l'estime de personne ; il fut mis au rang de ce que la canaille de la cour et de la ville a de plus abject. Les habitans de Strasbourg mêlèrent

leur mécontentement particulier au mécontentement général. Une lettre de cette ville , datée du 28 novembre 1785 , s'exprime ainsi à son égard..... « Il est certain que M. le cardinal de Rohan est détesté ici. Au lieu d'être le bienfaiteur du pays , comme il auroit dû , il en étoit le tyran : au lieu de dépenser ses revenus en digne prélat , à faire des charités , il mangeoit , en quatre mois de temps qu'il résidoit , leur montant de huit cents mille livres en repas , en fêtes , en galanteries . »

« Le chapitre trouvoit très-mauvais qu'il détournât aussi les fonds affectés à la reconstruction du palais de Saverne , pour faire des jardins à l'angloise , pour bâtrir des kiosques , pour entourer de murs une enceinte immense , y mettre toutes sortes de gibier et en faire un parc uniquement propre aux chasses . »

» Depuis sa détention on a repris les travaux du bâtiment , et le chapitre a fait cesser ceux de luxe et de frivolité seulement . »

Pendant sa détention à la Bastille , on fit contre ce cardinal ces couplets histori-

ques , à l'occasion de sa convalescence ,
sur l'air : *O filii et filiae !*

L'intrigant médecin *Portal*
Nous a rendu le cardinal ;
Il l'a bourré de quinquina ,
Alleluia.

Oliva dit qu'il est dindon ,
La Motte dit qu'il est fripon ,
Lui se confesse un vrai bête ,
Alleluia.

Notre saint père l'a rougi ,
Le roi , la reine l'ont noirci ,
Le parlement le blanchira ,
Alleluia.

A la cour il est impuissant ,
A la ville il est indécent ,
A Saverne il végétera ,
Alleluia.

Cependant l'affaire des Quinze-Vingts
reparoisoit , dans laquelle M. *de Tolosan*
se trouvoit grièvement impliqué ; elle don-
noit de nouvelles alarmes au cardinal , et
ses parens et ses complices ne cessant
d'intriguer , de cabaler , de solliciter , par-
vinrent enfin , par des moyens de faveurs ,
à éviter le coup qui alloit encore frapper
le cardinal d'une seconde accusation d'ex-

croquerie , et ses déprédatiōns , dans l'ad-
ministration de cet hôpital , furent de nou-
veau couvertes sous le voile criminel de
l'autorité.

D'un autre côté , ses parens , pour le
sauver du reproche de fripon , répandoient
par-tout qu'il étoit dupe. C'est à cette oc-
casion que l'on répandit ce quatrain , dans
lequel on fait parler son éminence aux
chefs de meute de son parti :

Mes bons amis qui parcourez la ville
Pour m'obtenir mon absolution ,
Oui , j'en fais l'humble confession ,
Dites par-tout que je suis imbécille.

Enfin , le 31 mai 1785 , l'arrêt qui inter-
vint sur cette singulière affaire , déchargea
le cardinal de toute espèce d'accusation ;
et , le 2 juin suivant , une lettre de cachet
exila son éminence dans son abbaye de
Chaise-Dieu. Le roi lui fit , en même-
temps , demander sa charge de grand-aumô-
nier. Il rendit cette charge et le cordon
bleu , qui y étoit attaché.

On fit , au sujet de l'arrêt du parlement ,
qui sembloit laver le cardinal , l'épigramme

(64)

suivante , assez grossière , mais qui est historique et vraie :

Malgré l'arrêt si bien rendu ,
Et le *factum* trois fois fondu ,
L'innocence aux abois du prélat de *Saverne*
Brilla comme un étron au fond d'une lanterne.

Arrivé dans les montagnes d'Auvergne et dans son abbaye , il fit de nécessité vertu , se disposa à ne dépenser que cent mille francs , et le surplus il le consacra à payer ses dettes , dont il étoit criblé. Il destina particulièrement les revenus de la richissime abbaye de *Saint-Vaast* à acquitter le *collier*.

Etant à la Chaise-Dieu , il fit le dévot et le patelin ; il faisoit chaque jour l'honneur à deux moines de les admettre à sa table. Les reliques ayant été portées vers un incendie , le cardinal affecta de se mettre à genoux devant elles , et même de poser son genou dans la boue. Cette farce pieuse et hypocrite fut racontée avec emphase dans tous les journaux , à la recommandation de la famille du cardinal.

Aux approches de l'hiver , le cardinal obtint un changement d'exil , et il fut transféré

transféré à l'abbaye de *Marmoutiers*, près de Tours. Là, il prit une nouvelle allure ; il ne s'agenouilla point dans la boue devant des reliques ; il devint un vrai braconnier. Il s'avisa de chasser à outrance, de dévaster les campagnes des environs du monastère, de n'avoir aucun égard non-seulement aux malheureux paysans dont il détruisoit les fruits de leurs travaux, mais aux seigneurs du canton. Ceux-ci réclamèrent contre son braconnage, en écrivant en cour et en se plaignant de ses vexations. D'après ces plaintes, il lui fut défendu de chasser et de porter le fusil.

Bientôt après, madame *Lamotte*, sortie de sa prison et réfugiée en Angleterre, publia son mémoire, qui découvrit une foule de faits honteux et scélérats. Le cardinal y est peint comme un étourdi, sans mœurs, sans décence, sans probité. Ses débauches, sa luxure, son ambition furent mises dans le plus grand jour. Quoique ce mémoire contienne des anachronismes, des exagérations, il est des faits cependant auxquels on ne peut refuser de la croyance, parce qu'ils cadrent à merveille avec l'ensemble de l'affaire du *collier*, et qu'ils conviennent

parfaitement aux caractères des personnages. On y voit , clair comme le jour , que le cardinal , toujours entouré d'escrocs , de catins et de proxénètes , parloit , vivoit et se conduisoit comme eux , et étoit digne d'une telle société .

En 1787 , l'affaire du sieur *Kornmann* offrit encore de nouveaux traits au caractère de son excellence ; il n'y jouoit pas un beau rôle. On le voit toujours imbécille et vicieux. Il paroît même que *monseigneur* avoit voulu tâter de madame *Kornmann* , et qu'en conséquence il l'avoit aidée de son crédit , et qu'il avoit profité de l'espèce d'autorité que lui donnoit sa place d'administrateur des Quinze-Vingts , sur son mari , un des intéressés dans l'affaire de cette maison.

M. le cardinal , toujours exilé à Marmoutiers , malgré les plaintes portées contre lui , et les défenses qui en étoient survenues , ne s'y conduisoit pas d'une manière plus décente. Une lettre de Tours , datée du 7 Juillet 1787 , porte ce qui suit : « Le cardinal de Rohan est toujours à Marmoutiers , assez maléficié : il avoit demandé à aller aux eaux ; on le lui avoit permis , mais à

des conditions si onéreuses qu'il a préféré rester. Au reste , il ne se conduit pas mieux que ci-devant ; et il a près de lui une Angloise à laquelle il trousse le cotillon , au grand scandale ou à la grande jalouse des moines ».

Au mois d'août de la même année , il fut ordonné , sous prétexte que le chapitre général des bénédictins devoit se tenir à Marmoutiers , que le cardinal seroit transféré de cette abbaye dans celle de Saint-Benoît , en Sologne , à 8 lieues d'Orléans , séjour plus voisin de Paris , mais beaucoup moins agréable que celui de Marmoutiers. Cependant il fit tellement solliciter à la cour , qu'il parvint à obtenir la permission de rester dans cette dernière abbaye. Ce fut à cette époque que l'affaire du *cardinal-collier* ayant été portée à Rome , le pape déclara cette excellence réintégrée dans tous ses droits , et décida même qu'il étoit *habile à la papauté*. Ce seroit , en effet , un digne successeur de Saint-Pierre que notre saint cardinal !

Au commencement de l'année 1789 , il obtint la permission de se rendre dans son diocèse. Comme M. le cardinal croyoit que

cette permission comprenoit aussi la liberté d'en sortir et de se rendre à Paris , le roi lui écrivit , le 6 mars suivant : « Ma volonté est que vous observiez avec soin la résidence dans votre diocèse , et que vous n'en puissiez sortir pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce soit , jusqu'à nouvel ordre de ma part , à peine de désobéissance . Sur ce , je prie Dieu qu'il vous ait , etc . »

Cependant notre prélat cabala pour être nommé député aux états-généraux ; il voulut , en quelque sorte , braver la cour , en venant , malgré les ordres du roi , à Versailles . Ses cabales réussirent . Il assista donc aux séances , s'y distingua par sa calotte rouge et sa grande nullité . Le pay-
san *Gérard* s'est montré beaucoup plus digne du choix de ses commettans que le prince et cardinal *de Rohan* .

Ce cardinal , diffamé par tant d'endroits ; diffamé par sa débauche la plus effrénée , qu'il ne prenoit pas seulement la peine de couvrir du voile de la décence ; diffamé par ses dépenses énormes , qui passoient de beaucoup ses revenus , tout immenses qu'ils étoient ; diffamé par ses nombreux

oréanciers, dont il méprisoit les poursuites, et qu'il éludoit toujours par la faveur que lui donnoient ses dignités ; diffamé par les plaisanteries qu'il se permit sur la banqueroute frauduleuse de son frère , plaisanteries dignes d'un sot ou d'un fripon , ou au moins d'un homme sans esprit et sans délicatesse ; diffamé par ses déprédatations énormes dans la maison des Quinze-Vingts , déprédatations dont il a été accusé à plusieurs reprises devant les tribunaux , et dont il ne s'est jamais justifié ; enfin , après tant de diffamations , plus diffamé encore par l'affaire du collier , l'Assemblée nationale , respectant le choix légal de ses commettans , l'a accueilli , l'a tiré de son exil et l'a , pour ainsi dire , sauvé des vengeances de la cour ; oubliant ses vices et ses scandales , elle l'a , en quelque sorte , entouré de son estime , et n'a vu en lui qu'une victime du despotisme et du pouvoir arbitraire. Il avoit besoin de cette sorte de protection. Sa réputation , en mauvaise odeur , avoit besoin d'être purifiée au milieu des réputations intactes de la plupart des représentans de la nation. N'eût-il même qu'assisté comme un théâtre aux séances de l'Assemblée natio-

nale , parce qu'il n'appartient pas à un prince d'être orateur et d'avoir du talent comme des bourgeois ; ne se fût-il , dis-je , que montré à l'Assemblée avec assiduité et constance , il auroit fait oublier bien des torts , et rétabli un peu l'opinion publique à son égard. Mais il étoit de sa destinée de ne jamais démentir son caractère ; il étoit dit qu'à tant de torts et d'inconséquences , il devoit joindre de nouveaux torts , de nouvelles inconséquences . C'est ce qu'il a fait en abandonnant l'Assemblée , sa protectrice , et en prenant les armes contr'elle.

Quand le cardinal-collier a vu que l'Assemblée nationale se disposoit à diminuer la pitance des *Lucullus violets* , des *Ogres* de bénéfices , il a décampé et a crié de toutes ses forces : *La religion consistoit en mes quinze cents mille livres de rente; on attaque ces quinze cents mille livres de rente , donc on attaque la religion.* Je suis déterminé à défendre cette religion des bénéfices aux dépens même de ma vie ; car , comme je l'ai déclaré autrefois , un honnête homme , un saint prélat , ne peut pas vivre même avec cinquante mille livres de rente.

Dans ces heureuses et dévotes dispositions , ce cardinal Lamotte , ce cardinal Quinze-Vingts , ce cardinal-collier , etc. etc. dévoré pour le zèle des revenus de la maison du Seigneur , publia vers la fin de novembre 1790 une lettre au directoire du département du bas Rhin , qui contenoit une protestation contre tous les décrets de l'Assemblée , relatifs aux biens ci-devant ecclésiastiques. Il y déclare qu'il croit connoître les devoirs de son état : peut-être le croit-il ; mais , vraiment , on ne s'en seroit pas douté d'après sa conduite. Il ajoute que s'il avoit besoin d'instruction , ce seroit dans la doctrine évangélique et dans les saints canons qu'il iroit les puiser , et non dans le directoire de son département , etc. etc.

Notre cardinal , lorsqu'il écrivoit ou fai-
soit écrire ces phrases hypocrites , croyoit-il que le souvenir de sa conduite étoit en-
tièrement effacé de l'esprit des François ?
Comment osoit-il , lui cardinal de Rohan ,
dans un moment où il s'agissoit de ses re-
venus , parler de son dévouement à la doc-
trine évangélique et aux saints canons ?
Avoit-il oublié ou pensoit-il qu'on avoit

déjà oublié qu'il est peu de boudoirs , de bosquets et de ruelles , à Versailles , à Passi , (1) à Paris , à Saverne , etc etc. qui n'attestent encore son dévouement à une doctrine qui n'est certainement pas celle de l'évangile ni des saints canons.

Rien n'a paru plus ridicule aux hommes sensés que de voir ce cardinal , pour conserver ses immenses revenus , jouer tout-à-coup le rôle de dévot ; de voir ce prélat libertin et diffamé parler des saints devoirs de son état ; de voir cet homme sans caractère , sans raison , ce grand imbécille qui croit aux revenans , ce prêtre fastueux comme un financier , insolent et fanfaron comme un laquais de la cour , ignorant comme un petit maître , sot comme un

(1) Madame *Lamotte* assure dans son mémoire que ce cardinal étoit fort ordurier dans ses paroles , et que , lorsqu'il alloit faire sa cour à la reine à Versailles , il s'arrêtait à Passi : là se trouvoient exprès , dans un lieu secret , deux ou trois filles des plus fraîches et des plus jolies , qui , par leurs paroles libidineuses , leurs attitudes voluptueuses , leur jeu lascif , faisoient monter un peu l'imagination usée de son excellence ; de sorte que sa grandeur arrivoit à Versailles toute disposée et présentable.

prince , honnête homme comme un *marquis de hasard* ; de le voir , dis-je , pour la première fois , jouer l'homme équitable , l'homme dévot et réglé dans sa conduite , l'homme instruit , le profond politique , et prendre tour-à-tour le rôle de prélat fulminant et de *Dom Quichotte* , épouvanter la France de ses excommunications et de sa petite armée de trois mille bandits estropiés.

Prêt à perdre ses revenus , il n'est pas de moyens qu'il n'emploie pour les conserver ; il cabale , il intrigue , il séduit , il falsifie , il lève une armée . *Sancho Pança* , l'abbé d'Eymar , parcourt , vêtu en *jokey* , une partie de la ci-devant Alsace , et sème par-tout le poison et la révolte : les catins , les valets , les proxénètes de son *éminence* , sont en l'air pour seconder sa juste colère . Sa grandeur fabrique elle-même un faux *bref du pape* , le fait répandre avec profusion , afin d'intimider les consciences foibles de ses ci-devant diocésains : elle excommunie à tort et à travers . Enfin , pour comble de ridicule , cette grandeur lève une petite armée , et la campe de l'autre côté du Rhin , dans une petite principauté dont elle jouit précairement .

Mais , s'il plaît à Dieu , cette armée n'est pas si terrible que l'on dit ; elle ne fera pas plus de mal que les excommunications de monseigneur : j'ai peur seulement pour les lièvres et les filles du canton.

Jamais spectacle plus fou , plus risible ne s'est peut-être offert au François , que celui que nous présente aujourd'hui la conduite de ce cardinal. Un libertin , un impie prêche gravement la vertu et la religion : un prêtre-cardinal devient général d'armée , et veut , avec trois mille hommes , vêtus de noir , décorés de têtes de morts sur leur manche , effrayer et mettre en déroute plus de trois millions d'hommes armés , qui sont prêts à défendre , non pas la cause de leur tyran , mais leur propre cause. Enfin ce grand niais , qui n'a jamais conquis que des bénéfices , des biens des Quinze-Vingts , des colliers et des filles , etc. prétend devenir le conquérant des François. Gare le *cardinal-collier* !

Aussi a-t-on fait sur le compte de cette éminence des plaisanteries assez bonnes ; elles auroient été sans doute plus nombreuses si le sujet eût été assez éminent pour occuper long-temps l'attention du public.

Dans une de ces caricatures , on voit l'armée de ce cardinal , composée de petites marionnettes , rangée en bataille sur le plancher. Un gros chien s'approche ; sans y faire attention il lève la jambe , pissoit , et , du premier jet , renverse un escadron de cette redoutable armée.

Ce pauvre calotin rouge aura beau se démener , faire mouvoir les ressorts usés de sa petite tête ; il aura beau excommunier d'un côté et armer de l'autre , on rira de ses excommunications et de ses soldats , ou plutôt on n'y prendra pas garde.

Mais en voici déjà trop sur ce prince de race , sur ce prince de l'église , dont la mémoire ne sera désormais tirée de l'oubli que pour faire la satyre de la noblesse et du haut clergé , et dont les exploits ne seront cités que pour servir de preuves de l'orgueil , du luxe , des exactions , du libertinage , de l'impiété , des crimes et de la sottise de ces deux vieux corps.

BONAMI , se disant DUROC DE MAUROUS , ci-devant *grand-vicaire* de l'archevêque de Reims , et *prevôt et chanoine* de l'église métropolitaine de cette ville .

Cet abbé , qui , pour les matières spirituelles , étoit le *vice-archevêque* de Reims , passe pour un des prêtres les plus arrogans et les plus hypocrites de son diocèse ; en conséquence de son caractère et de sa place , et sur-tout de l'ascendant qu'il avoit sur l'esprit du maître prélat , il étoit l'effroi et le tyran de la gent cléricale du diocèse de Reims. Il naquit à Cahors , vint à Paris chercher fortune , quitta son nom de *Bonami* pour prendre le nom plus noble de *Duroc de Maurous*. Son audace , son intrigue , son petit collet , etc. le poussèrent dans l'anti-chambre de l'archevêque et cardinal *la Roche-Aimon* , et l'abbé *Bonami* devint le très-humble complaisant et valet de ce prélat paillard , de ce vil courtisan , de ce lâche valet de la catin *Dubarry* , qui , recrutant de temps en temps les abbés libertins de la capitale , recruta par conséquent le gentil et plat abbé *Bonami*.

Ce riche et crapuleux cardinal conduisit son digne protégé à Reims , le nomma , en 1772 , prévôt et chanoine de l'église métropolitaine. Comme il falloit être noble pour occuper cette place , et que le nom

de *Duroc de Maurous* n'étoit pas une preuve suffisante , il craignit de produire son extrait baptistaire ; et le chapitre , tremblant sous la férule de l'archevêque , n'osa exiger alors du récipiendaire cette formalité d'usage : ce ne fut que dix ans après qu'il exhiba cet extrait baptistaire , qui , à cette époque , vaille que vaille , fut enregistré dans les registres du chapitre ; encore y fut-il provoqué avec instance par le sous-chantre , qui , piqué de ses hauteurs , de ses roureries et de ses vexations , le força à cet acte légal.

M. de *la Roche-Aimon* favorisoit toutes les entreprises audacieuses de son protégé , et celui-ci profitoit de cette disposition de son maître pour en abuser et pour lui arracher de temps en temps quelques bénéfices ; entre autres il lui attrapa , en 1774 , l'abbaye en commende d'*Eschalis* , au diocèse de Sens , qui vaut au moins huit mille livres de rente.

Le vieux *la Roche-Aimon* étant mort en 1777 , l'abbé *Bonami* alla se courber devant son successeur , qui devint sa nouvelle idole , et par son moyen il parvint , à force de sollicitation et de bassesse , à

faire donner à son petit frère une croix de Saint-Louis , dans l'intention de le faire un jour *caudataire* de monseigneur *Talleyrand* , en cas que cet archevêque obtînt la barette.

Les insolences multipliées de ce freluquet grand vicaire , ses vexations , sa conduite tour-à-tour hypocrite et scandaleuse , l'ont fait généralement détester à Reims , où il n'a pas un partisan. Elevé par l'intrigue et la bassesse , dévoré par le besoin de tyranniser et d'humilier ceux qui avoient le malheur de dépendre de lui , nourri dans le luxe et la forfanterie épiscopale , il n'a pu voir sans des accès de rage le nouveau régime s'établir. Pleurant amèrement la perte d'une partie de ses revenus , et sur-tout de son autorité , dont il étoit si fier ; redoutant les justes représailles de ceux qu'il a si souvent outragés et vexés , il ne néglige rien pour ramener le règne du despotisme et des bénéfices. On nous mande de Reims que , dans cemoment , il va dans tous les couvens de filles , pour les engager à ne pas reconnoître le nouvel évêque ; on nous ajoute que , dans le cours de sa mission anti-patriotique , s'étant

porté dans le couvent de *Longueaux*, ordre de Fontevrault, à Reims, une religieuse, indignée des discours incendiaires de ce caffard, lui répondit avec fermeté :

« Il vous sied bien, monsieur, de nous
 » tenir de pareils discours ; doutez-vous
 » du chagrin que nous éprouvons de notre
 » destruction ; mais nous croyez-vous assez
 » ignorantes pour ne pas savoir que ce sont
 » vos désordres, vos scandales, à vous
 » messieurs du *haut clergé*, qui ont rendu
 » non-seulement nécessaires, mais indis-
 » pensables les malheurs qui fondent au-
 » jourd'hui sur vous ? L'ordre de Fonte-
 » vralut ne vous est point soumis ; et tant
 » qu'il existera quelques religieuses de
 » cette maison, elle se garderont bien
 » d'écouter les discours perfides et les in-
 » sinuations artificieuses d'un homme tel
 » que vous ».

L'arrogant *Bonami*, pour cette fois-ci,
 se retira confondu.

Louis-André de GRIMALDI, ci-devant
 évêque de Noyon. Il naquit le 17 décembre
 1736 au château de *Gagne*, diocèse de
 Vence, d'une ancienne famille issue des
 Grimaldi

petits princes de *Monaco*. A peine avoit-il atteint sa trentième année que , malgré sa frivolité , son étourderie , et même son libertinage , il fut nommé , en 1767 , à l'évêché du Mans. Ce prélat débauché et fastueux mêloit à sa vie dissipée des intervalles de morgue et de despotisme ; il vouloit faire savoir que non-seulement il étoit libertin , mais qu'il étoit aussi prince de l'église ; il vouloit faire sentir son autorité. Pour jouer dignement le rôle de prélat , il s'attacha à persécuter un professeur de philosophie , chez les pères de l'Oratoire de la ville du Mans , nommé le père *le Roi*. Il prétendit que ce professeur dictoit des cahiers peu orthodoxes , et il le dénonça au général de l'ordre. Celui-ci , après avoir examiné la doctrine de l'accusé , répondit au prélat qu'il ne pouvoit faire au père *le Roi* l'injustice et l'injure de le déplacer pour une accusation aussi mal fondée : sur quoi monseigneur , en fidèle croyant , en référa à la faculté de théologie , qui s'assembla le jour de Sainte Barbe , afin d'examiner les propositions prétendues jansénistes du père *le Roi*. Il fut reconnu , à la grande confusion de l'ignorant

gnorant prélat , que ces cahiers soi-disant infectés d'hérésie , sont ceux d'un ancien professeur de Paris au collége des Quatre-Nations , professeur très-orthodoxe , qui avoit enseigné la philosophie pendant dix ans , sans qu'on y eût rien trouvé à redire.

L'archevêque de Paris prit parti dans cette querelle et voulut défendre son confrère l'évêque. L'étourderie du fanfaron mitré alloit troubler toutes les têtes épiscopales , et renouveler les longues et frivolles disputes du jansénisme. Quelques personnes raisonnables s'entremirent dans cette affaire pour éteindre ce feu naissant , qui , dans un temps d'incrédulité , alloit couvrir de ridicule toute la gent calotinée. La faculté condamna le prélat et déclara , dans sa conclusion , que l'accommodelement s'étoit fait sans sa participation , et sans employer les palliatifs misérables qu'il proposoit.

Les nouvelles du temps , qui rendent compte de cette affaire , ajoutent : « Ce qu'il y a de remarquable , c'est que M. de Grimaldi , évêque du Mans , est un jeune prélat fort galant , fort dissipé , connu par beaucoup d'étourderies et de scandales , et

passant pour ne pas croire infiniment en Dieu. »

Environ deux ans après cette affaire , M. de *Grimaldi* , protégé par sa parente , Madame de *Monaco* , catin entretenue par le ci-devant prince de Condé , obtint un meilleur évêché , et fut nommé , au mois d'octobre 1777 , à l'évêché de *Noyon*. Il quitta donc la ville du Mans , ville toute remplie du bruit de ses exploits scandaleux et galans , et de ceux des grands vicaires qu'il s'étoit choisis , jeunes égrillard compagnons de ses fonctions sacrées et de ses débauches.

Mais avant de quitter cette dernière ville , le chapitre de la cathédrale , par investigation , ou par une basse et impie adulation , arrêta , par une délibération du 30 janvier 1778 , de faire placer , dans le révestiaire , le portrait de cet évêque libertin , et au bas une inscription où l'on vante la décence , la faconde du prélat et son amour pour la maison du Seigneur ; ensi une inscription dégoûtante de flagornies canoniques.

M. de *Grimaldi* , quoiqu'enrichi de dix mille livres de rente de plus , par sa trans-

lation à l'évêché de Noyon, ne pouvoit cependant soutenir son faste ruineux. La riche abbaye de *Saint-Jean*, diocèse d'Amiens, bénéfice en commende, vint à vaquer, il la quéta, la sollicita avec tant d'adresse qu'il l'obtint, et elle lui valut environ 40,000 liv. de plus. Cette somme lui étoit indispensable pour soutenir dignement le rôle de successeur des Apôtres.

Installé à Noyon, M. de *Grimaldi*, pour prouver qu'il n'étoit point un évêque en peinture, supprima et transféra, selon son caprice, plusieurs fêtes, fit plusieurs actes de despotisme ; mais les chanoines de Noyon ne se montrèrent pas, à son égard, aussi complaisans que ceux du Mans ; ils attaquèrent juridiquement le prélat fanfaron. L'affaire fut portée au parlement de Paris. Des mémoires curieux furent publiés de part et d'autre. Le sanctuaire de la chicane retentit des scandaleuses querelles des ministres d'un Dieu de paix. Enfin, en juin 1781, l'évêque succomba et fut condamné à ne faire aucune innovation sans le concours du chapitre et du synode. Ce fut pendant cette procédure que le petit évêque de Noyon obtint l'ab-

baye de *Saint-Jean*, dont nous avons parlé.

Ce ci-devant prélat, si rigoureux en apparence, ne l'étoit en effet que par caprice ou par vanité, et souvent violoit les règles les plus sacrées aussi par caprice. On sait que ce fut lui qui ordonna la prêtrise à l'abbé *Delisle*, qui n'avoit rempli aucune des formalités ordinaires et qui n'avoit jamais fait d'autre séminaire que celui qu'il fit pendant un mois chez M. *Grimaldi*, dans sa maison de campagne de *Carlepont*, près Noyon, où notre poète galant eut, au lieu de jeûnes et de retraites, la table exquise de l'évêque, et, au lieu d'études et d'exercices de dévotion, le passe-temps de la chasse et autres.

On sait encore que pour ordonner cet abbé libertin, M. *Grimaldi* intervertit l'ordre fixé, et avança le terme ordinaire imposé aux candidats. Tous les séminaristes prétendant à l'ordination furent obligés de se transporter à la campagne de monseigneur avant le temps, afin de ne pas faire languir l'aimable versificateur, qui attendoit avec impatience ce sacrement qui alloit le rendre plus habile à mendier et à posséder des bénéfices.

Un supérieur ayant observé à l'évêque qu'il s'étoit trop hâté dans l'administration de ce sacrement, que les candidats n'avoient pas eu le temps de s'instruire suffisamment, sa grandeur répondit : *Que vous impôrte, j'ordonnerai comme Jésus-Christ, sans examen.*

Dans une autre occasion il ne se montra pas moins zélé pour la discipline de l'église. L'archevêque de Reims, *Talleyrand*, voulant se débarrasser pour une fois de l'ordination, chargea l'évêque de Noyon, son suffragant, de le remplacer, et de se rendre à Reims pour cet effet. Cette sainte commission venoit fort mal à-propos pour le prélat *Grimaldi*, et dérangeoit considérablement ses projets de plaisir. Il avoit précisément pour ce jour là un rendez-vous à Paris, où il avoit bien d'autres sacremens à administrer. Cependant il ne put désobéir à son métropolitain, et il s'arrangea pour satisfaire à Dieu et au diable.

Il arrive à Reims, fait savoir à tous les candidats qu'ils aient à se tenir prêts le lendemain à trois heures du matin. Il se rend à cette heure indue dans l'église, où il peste, il jure, il sacre, et il ordonne.

tous les postulans , ce qu'il fit en deux tours de mains , et avec une telle précipitation que les journaux du temps , et notamment la Gazette ecclésiastique , crièrent fortement contre cette conduite scandaleuse.

Aussi-tôt qu'il eut administré , vaille que vaille , le sacrement de la prêtreise , il se dépouilla de ses ornementa épiscopaux , s'élança dans une chaise de poste qui l'attendait ; en disant au postillon : *à Paris , comme si le diable m'emportoit.*

Toute la ville de Reims est instruite de cette histoire du sacrement si diligemment administré , d'une tâche si imparfaitement remplie , sans doute pour aller à Paris en remplir une plus douce.

On raconte qu'en 1788 M. l'évêque de Noyon entrant chez une femme qu'il entretenoit , trouva la place occupée par un jeune homme . Monseigneur se fâcha ; on lui répondit sur le même ton : enfin sa *grandeur* , toute rouge de colère , donna un soufflet à l'usurpateur des charmes qu'il tenoit à bail . Celui-ci se voyant confirmé par l'évêque , et peu amateur de pareil sacrement , jura , sacra et mit l'épée à la

main. Alors monseigneur se radoucit et eut le bon esprit de sentir que le rôle de prince de l'église n'étoit pas celui qui lui convenoit-là.

M. *Grimaldi*, noble des titres de ses grands pères, riche des biens de la nation, vain, non pas de son mérite personnel, mais du nom, mais du titre, mais des vêtemens de la place qu'on lui avoit fait occuper, ne devoit point aimer la Constitution, qui rappelle les ecclésiastiques à la simplicité de la primitive église; qui place le mérite au-dessus de vieux par-chemins, et qui préfère la vertu à des noms, à des rubans, et à des breloques.

Élu député aux états-généraux, par les intrigues ordinaires aux épiscopaux, il s'est montré dans le parti de l'opposition avec un zèle, un acharnement qui devoit nécessairement résulter de l'orgueil de sa naissance, des vices de son éducation et des bénéfices dont il avoit été comblé, sans mérite de sa part et sans nécessité pour son état d'évêque. Son opinion étant bien manifeste à l'Assemblée nationale, il crut que lors de la révolution du 14 juillet, il ne peuoit habiter un pays où tous ses

pareils étoient proscrits. Il crut que tous les yeux étoient tournés sur lui , qu'on demandoit sa tête. On peut dire qu'il la perdit en voulant la sauver. Personne ne pensoit à cet évêque de Noyon ; cependant il décampa avec précipitation du côté des frontières ; mais sa grandeur fut arrêtée à Dôle avec un de ses acolytes. L'Assemblée nationale , dont ce prélat fuyoit la présence avec tant de hâte , décréta son élargissement.

Cependant le prélat , par reconnoissance , n'a cessé d'intriguer contre cette même Assemblée qui lui a rendu sa liberté. C'est dans l'ordre du haut clergé.

FRANÇOIS DE CLUGNI , ci-devant évêque de Riez et comte de Lyon , né dans la paroisse de Denizai , au diocèse d'Autun , en 1728. Ses parens , qui se disoient issus de l'ancienne maison de *Clugni* , en Bourgogne , le destinèrent à l'état de prêtre pour favoriser leur aîné. Il parvint en 1751 à être comte honoraire de Lyon , prévôt de l'église de cette ville , et vicaire général d'Autun. Bientôt les parens qu'il avoit à la cour lui firent obtenir , en 1761 ,

la riche abbaye de *Savigny* en Lyonnais ; qui valoit près de quinze-mille livres de rente.

Le nouvel abbé , enrichi par des bénéfices qu'il ne devoit qu'à l'intrigue de ses parens , se disposa à en faire un bon emploi. Il habitoit la ville de Lyon , lorsqu'au commencement de l'an 1764 il en partit pour se rendre à Paris. Arrivé dans cette capitale , il voulut éprouver par lui-même si le talent et les charmes des filles de Paris l'emportoient sur ceux des filles de Lyon. Pour résoudre cette difficulté , il devoit nécessairement procéder à la comparaison. En conséquence , il se transporta chez diverses filles de Paris , mais le 21 juillet 1764 , comme il continuoit le cours de ses observations , et qu'il s'étoit transporté rue du chantre , près de la rue St. Honoré , dans une maison où logeoit la nommée *Fouquet* , qui y tenoit un lieu de débauche , un maudit commissaire de police , nommé *Mutel* , vint le troubler au milieu de l'expérience qu'il faisoit avec une fille , nommée *Henriette*. Sa grandeur fut frappée d'étonnement et de confusion ; et , rentrant subitement en elle-même , répondit as-

sez bien aux demandes de l'officier public. M. de *Clugni*, pris au trébuchet, fut forcé de décliner ses nom, surnom, qualités et demeure ; il mentit seulement sur son âge, en disant qu'il avoit trente-quatre ans, tandis qu'il est démontré qu'il en avoit alors trente-six ; il avoua qu'il étoit « aumônier du roi, prévôt, comte de l'église de Lyon, demeurant ordinairement à Lyon, étant à Paris depuis environ six mois, logé à l'hôtel de Hambourg garni, rue Jacob, paroisse St. Sulpice ; qu'il est venu dans ledit lieu de débauche de son propre mouvement, à dessein de s'y amuser, ce qu'il a fait avec ladite *Henriette*, laquelle il a vué charnellement jusqu'à parfaite copulation. » En foi de quoi il a signé le procès-verbal, et l'inspecteur de police, *Marais*, après avoir vérifié les nom, surnom, qualités et demeures du délinquant, l'a relaxé et en a donné avis au lieutenant de police suivant la manière accoutumée.

C'est huit ans après ce funeste évènement qu'*monseigneur Francois de Clugni*, très-digne prévôt et comte de Lyon, très-saint abbé commendataire de Savigny,

très-vénérable aumônier du roi, fut très-dévotement nommé à l'évêché de Riez, le 21 juin 1772. Il s'est conduit sur le siège épiscopal, non pas comme les apôtres qui étoient de la canaille, mais comme un vrai évêque du dix-huitième siècle, comme une *grandeur*, comme un *monseigneur* à filles entretenues, à grands laquais, à voitures, enfin comme un prélat *par la grace de Dieu* et des *intrigans*. Il est vrai qu'il n'est plus allé visiter les dégoûtantes filles de la rue du chantre, parce que ce qui convenoit à un *comte de Lyon*, à un *aumônier du roi*, ne pouvoit pas convenir à un évêque. Depuis, ce sont les filles d'une autre rue qui sont venues visiter *monseigneur*, et lui faire le sacrifice de leur honneur, comme cela devoit être, à cause de la bonne raison, à *tout seigneur tout honneur*.

SEIGNELAY - COLBERT DE CASTLE-HILL, ci-devant *évêque de Rodès*. C'est un Écossais, né en 1736, et dans on ne sait quel lieu. C'est un intrigant qui doit sa fortune et son évêché à son nom et

à la bêtise généalogique des *Colbert de France*. Ce malheureux venu , comme tant d'autres prêtres écossais , pour étudier dans leur collége à Paris , se fit connoître aux *Colbert de France* , dont il se dit parent. Les *Colbert* qui , depuis le célèbre ministre de ce nom , ont eu la prétention de descendre d'une ancienne famille d'Écosse , furent flattés d'une pareille alliance ; ils adopterent le prêtre écossais pour leur parent , le poussèrent au grade de vicaire-général de Toulouse , et enfin , en 1781 , sur le siége épiscopal de Rodez , où il a remplacé M. *Champion de Cicé*.

Cet écossais a fait comme ses confreres , il a travaillé sourdement à soulever le peuple , et à arrêter les progrès du patriotisme. Dans l'émeute qu'il y eut à *Milhaud* , le 25 janvier dernier , ce prélat étoit le principal moteur. Il avoit envoyé divers agens soudoyés pour soulever le peuple , parmi lesquels on découvrit un de ses domestiques qui étoit déguisé en femme. Le dessein des instigateurs étoit de faire massacrer le maire de *Milhaud* , et toute la mu-

(93)

nicipalité. Le maire, homme aussi patriote qu'éclairé, fut sur le point d'être victime de cette trame odieuse ; et peu ne s'en fallut qu'il ne pérît entre les mains du peuple.

Fin de la seconde Partie.

T A B L E.

A.

A U B E R T , l'abbé. page 33.

B.

B A R , vicaire général de Bordeaux. 13.

C.

C H A M P I O N D E C I C É , archevêque de
Bordeaux, 3.

C L U G N I , évêque de Riez. 88.

D.

D I L L O N , archevêque de Narbonne. 20.

D E L A F A R E , évêque de Nanci. 28.

D U R O C D E M A U R O U S , chanoine de
Reims. 75.

G.

G R I M A L D I , évêque de Noyon. 79.

P.

P I O N , curé de Sainte-Opportune. 32.

(95)

R.

ROHAN, *évêque de Strasbourg.* 42.

S.

SEIGNELAY-COLBERT DE CASTLE-HILL ,
évêque de Rodès. 91.

